

## ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE SACLAS

### Diagnostic écologique



**Commune de Saclas (91)**



13 février 2013

# **ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE SACLAS**

## **Diagnostic écologique**

Etude réalisée par :

Symbiose Environnement

Michel PERRINET : inventaires flore, végétation et insectes et coordination

Evelyne REBIBO : Cartographie

TEE-Anser :

Sylvain MAHUZIER : inventaires oiseaux et mammifères

TEE- In Situ Faune et Flore :

Rémi DUGUET : inventaires amphibiens et reptiles

TEE- Calidris :

David SARREY : Analyse chiroptères

Photo de couverture : Aulnaie –frênaie à grandes herbes

S.A.R.L. au capital de 7500 €- SIRET 448 605 378 00018 ; Code APE 7112B

Siège Social : La Torrissière, 86800 LINIERS

Tél. : 05 49 50 18 91 – e-mail : symbiose.env@orange.fr

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>6</b>
2.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	6
2.1.1	SDAGE.....	6
2.1.2	SAGE.....	9
2.1.3	Trame verte et bleue et SRCE.....	10
2.2	MILIEU PHYSIQUE.....	12
2.2.1	Climat.....	12
2.2.2	Hydrographie.....	12
2.2.3	Géologie et morphologie.....	12
2.3	FONCIER.....	13
2.4	USAGES, RESSOURCES ET ACTEURS LOCAUX.....	13
2.4.1	Activité agricole.....	13
2.4.2	Activité forestière.....	14
2.4.3	Chasse et pêche.....	14
2.4.4	Activités sportives et touristiques.....	15
2.5	INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS.....	15
<b>3</b>	<b>DIAGNOSTIC PATRIMONIAL.....</b>	<b>16</b>
3.1	HISTORIQUE DU SITE.....	16
3.1.1	Evolution historique des milieux et tendance actuelle.....	16
3.2	DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.....	21
3.2.1	Flore.....	21
3.2.2	Végétation et habitats.....	24
3.2.3	Avifaune.....	26
3.2.4	Amphibiens et reptiles.....	26
3.2.5	Mammifères.....	27
3.2.6	Insectes.....	28
<b>4</b>	<b>PROPOSITION DE SITES NATURELS A ETUDIER.....</b>	<b>30</b>
4.1	LOCALISATION DES ZONES HUMIDES.....	30
4.2	LOCALISATION DES PROPRIETES CLOSES OU SEMI-CLOSES.....	30
4.3	BILAN DES PROSPECTIONS ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES A INVENTORIER.....	31
<b>5</b>	<b>CONCLUSION PHASE 1.....</b>	<b>36</b>
<b>6</b>	<b>INVENTAIRES ET RESULTATS.....</b>	<b>37</b>
6.1	VEGETATION ET FLORE.....	37
6.1.1	Périodes d'intervention.....	37
6.2	OISEAUX.....	80
6.2.1	Méthodologie.....	80

6.3	MAMMIFERES.....	90
6.3.1	Méthodologie.....	90
6.3.2	Résultats .....	90
6.3.3	Bilan pour les mammifères .....	91
6.4	CHIROPTERES.....	91
6.4.1	Méthodologie.....	91
6.4.2	Résultats .....	96
6.4.3	Synthèse pour les chiroptères .....	101
6.5	BATRACIENS ET REPTILES .....	102
6.5.1	Méthodologie.....	102
6.5.2	Résultats .....	103
6.6	INSECTES.....	109
6.6.1	Méthodologie.....	109
6.6.2	Résultats .....	111
6.7	SYNTHESE POUR LA FAUNE .....	115
<b>7</b>	<b>EVALUATION PATRIMONIALE DES SITES.....</b>	<b>116</b>
7.1	BILAN A L'ECHELLE COMMUNALE .....	116
7.2	BILAN DES ENJEUX PATRIMONIAUX A L'ECHELLE COMMUNALE .....	116
7.2.1	Flore et habitats.....	118
7.2.2	Amphibiens .....	119
7.2.3	Reptiles .....	119
7.2.4	Insectes.....	119
7.2.5	Avifaune .....	119
7.2.6	Mammifères .....	120
7.2.7	Corridors écologiques .....	120
7.3	BILAN PAR SECTEUR .....	121
7.3.1	Prés de Souplainville et du Grand tribouillard .....	121
7.3.2	Prés du Boulet et Prés de la Cure .....	121
7.3.3	Prés de Romard .....	122
7.3.4	Basse prés .....	123
7.3.5	Prés de Gravier à Fontaine des Saules.....	123
7.3.6	Saint-Denis et De Pont de Luçon aux Prés des Poitoux .....	124
7.3.7	Des prés de la Patrouille aux Prés du Petit Fouville .....	124
7.3.8	Des Prés de Fouville au Moulin des Cailles.....	125
<b>8</b>	<b>CONCLUSION PHASE 2 D'INVENTAIRE .....</b>	<b>128</b>
<b>9</b>	<b>OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION.....</b>	<b>129</b>
9.1	PRINCIPES GENERAUX.....	129
9.2	OPERATIONS DE RESTAURATION.....	129
9.2.1	Maintien en l'état .....	129
9.2.2	Enlèvement des déblais .....	130
9.2.3	Ouverture de clairières .....	130
9.2.4	Ouverture de layons .....	131

9.2.5	Reprofilage des berges des plans d'eau.....	132
9.2.6	Création de sentier de randonnée .....	132
9.3	MAITRISE FONCIERE.....	134
9.3.1	Espaces naturels sensibles .....	134
9.3.2	Acquisition pour mesures compensatoires .....	135
9.3.3	Maîtrise foncière par la SAFER .....	135
9.3.4	Bail emphytéotique.....	136
9.3.5	Conventions d'usage .....	136
9.4	OPERATIONS DE GESTION .....	139
9.4.1	Maintien de la gestion en cours .....	139
9.4.2	Gestion des boisements .....	139
9.4.3	Gestion des clairières et des layons .....	139
9.4.4	Entretien des installations pour l'accueil du public.....	140
9.4.5	Prise en compte dans le document d'urbanisme .....	140
9.5	OPERATIONS PAR SITE .....	142
9.5.1	Prés de la Guymont et de Souplainville .....	142
9.5.2	Prés du Boulet et Prés de la Cure .....	144
9.5.3	Prés de Romard .....	146
9.5.4	Basse prés .....	148
9.5.5	Prés de Gravier à Fontaine des Saules .....	150
9.5.6	Saint-Denis et De Pont de Luçon aux Prés des Poitoux .....	152
9.5.7	Des prés de la Patrouille aux Prés du Petit Fouville .....	154
9.5.8	Des Prés de Fouville au Moulin des Cailles.....	156
<b>10</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>158</b>
<b>11</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>162</b>
	<b>ANNEXE .....</b>	<b>166</b>

## 1 PREAMBULE

En 1992, la loi sur l'eau a donné une définition des zones humides : « **terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année** ».

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 définit une méthodologie très précise pour la délimitation des zones humides, qui s'appuie sur la nature des sols et la végétation. La liste des habitats naturels, des plantes et des types de sols caractéristiques des zones humides est donnée en annexe de l'arrêté.

La circulaire du 18 janvier 2010 pris en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, précise les modalités de mise en oeuvre de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la délimitation des zones humides. Elle précise :

" ... La méthode d'identification des zones humides contenues dans cet arrêté n'est pas nécessairement requise pour les inventaires de zones humides à des fins notamment de connaissance ou de localisation pour la planification de l'action (cas des documents d'urbanisme).

Dans le cadre de la présente étude, après un premier repérage des zones à inventorier, l'objectif est de caractériser les zones humides de la commune et de proposer des mesures de gestion.

L'étude vise aussi à apporter à la commune les informations nécessaires pour la prise en compte des zones humides dans le cadre de l'élaboration de son PLU. Nous nous situons ainsi hors du cadre de délimitation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009.

## 2 CONTEXTE GENERAL

### 2.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

#### 2.1.1 SDAGE

La commune de Saclas est située au sein du bassin Seine-Normandie pour lequel le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté le 29 octobre 2009.

*« Le SDAGE est le document de planification de la ressource en eau au sein du bassin. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les acteurs publics (Etat, collectivités, établissements publics), notamment, ont un rôle crucial à assumer. Ils doivent assurer la cohérence entre leurs décisions et documents et les éléments pertinents du SDAGE. Dans cette optique, le législateur a donné une valeur juridique particulière au SDAGE en lien avec les décisions administratives du domaine de l'eau et les documents d'aménagement du territoire. »*

• Les “ programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, ou rendus compatibles avec les dispositions des SDAGE ” (article L.212-1, point XI, du code de l'environnement) ;

• les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU, art. L.123-1 du même code) et les cartes communales doivent être compatibles ou rendus compatibles avec “ les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE.

Le SDAGE s'impose donc à ces textes par un lien de “ compatibilité ”. Cette notion implique une absence de contradiction ou de contrariété entre ces documents ou décisions et le contenu du SDAGE.

Le SDAGE comporte, pour sa mise en œuvre, diverses dispositions dont certaines ont un lien direct ou indirect avec l'inventaire des zones humides de la commune et leur gestion (Tableau)

## Quelques dispositions du SDAGE relatives aux zones humides

### **Disposition 46a Limiter l'impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides**

Afin d'assurer l'atteinte du bon état écologique, tout projet soumis à autorisation ou à déclaration prend en compte ses impacts sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides et/ou sur le lit mineur, les berges et le fuseau de mobilité, pendant et après travaux.

L'étude que remet le pétitionnaire est réalisée à une échelle hydrographique cohérente avec l'importance des impacts prévisibles, notamment en termes d'impacts cumulés. Ainsi, l'ensemble des incidences du projet doivent être appréhendées, y compris lorsqu'il est réalisé en plusieurs phases, de même que ses effets cumulés avec les réalisations existantes et en projet.

Cette étude peut comprendre une délimitation précise des zones humides (échelle cadastrale) selon les critères définis dans l'article R.211-108 et un diagnostic complet du cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, annexes hydrauliques et zones humides) dans la zone impactée par le projet.

L'autorité administrative qui délivre les autorisations

ou réceptionne les déclarations :

- prend en compte cette analyse ;
- identifie, si nécessaire, des prescriptions complémentaires pour la mise en oeuvre de mesures compensatoires ;
- veille à s'opposer au projet dès lors que les effets cumulés négatifs, pouvant être produits, malgré les mesures compensatoires, ne respectent pas une gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.

### **Disposition 53a Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral**

Les espaces de mobilité sont à préserver ou à

- la recherche d'une exploitation des terres riveraines compatible avec la préservation des espaces de mobilité ;

- leur classement dans les documents d'urbanisme, en zone non constructible ou en zone naturelle à préserver ;

- la mise en oeuvre de servitudes d'utilité publique conformément au L.211-12 du code de l'environnement qui peuvent être instituées, à la demande de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, pour créer ou restaurer des zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau en amont des zones urbanisées.

L'acquisition foncière et la gestion de ces espaces par les collectivités sont recommandées.

### **Disposition 78a Modalité d'examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides**

Dans les Zones Humides présentant un Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Humides Stratégiques pour la Gestion en Eau (ZHSGE), il est recommandé que l'autorité administrative s'oppose aux déclarations et refuse les autorisations pour les opérations ayant un impact négatif sur les milieux aquatiques et humides malgré les mesures compensatoires. Dans le cadre de l'examen des projets soumis à autorisation ou à déclaration entraînant la disparition de zones humides, il peut être demandé au pétitionnaire :

- de délimiter précisément la zone humide dégradée ;
- d'estimer la perte générée en termes de biodiversité (présence d'espèces remarquables, rôle de frayère à brochets,...) et de fonctions hydrauliques (rétention d'eau en période de crue, soutien d'étiages, fonctions d'épuration, rétention du carbone,...).

Les mesures compensatoires (cf. disposition 46) doivent obtenir un gain équivalent sur ces aspects, en priorité dans le bassin versant impacté et en dernier ressort à une échelle plus large. A cet effet, elles prévoient l'amélioration et la pérennisation de zones humides encore fonctionnelles (restauration, reconnections, valorisation, meilleure gestion,...) ou la recréation d'une zone humide équivalente sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, d'une surface au moins égale à la surface dégradée et en priorité sur la même masse d'eau. A défaut, les mesures compensatoires prévoient la création d'une zone humide à hauteur de 150 % de la surface perdue.

### **Disposition 59a Identifier et protéger les forêts alluviales**

Compte tenu de l'exceptionnel intérêt de ces systèmes, il est demandé que tous les secteurs résiduels de forêts alluviales du bassin en relation directe avec l'eau soient identifiés et bornés en vue de leur protection, si nécessaire par classement en forêt de protection (L.411-1 du code forestier).

Il est recommandé de restaurer les forêts alluviales quand elles sont dégradées ou ont disparu – par exemple dans le cadre de la mise en place des zones tampons décrites dans l'orientation 4 (dispositions 12, 13 et 14) ou lors de la mise en oeuvre des mesures compensatoires évoquées dans la disposition 46.

### **Disposition 82a Délimiter les ZHSGE**

Afin de préserver les zones humides ayant un intérêt stratégique pour la gestion de l'eau, il est fortement recommandé que les SAGE délimitent

et caractérisent les ZHSGE et comportent une délimitation de ces zones.

A la demande des collectivités locales, notamment de la CLE, ou de sa propre initiative, l'autorité administrative établit des servitudes permettant la préservation et la restauration de ces zones.

Pour préserver les ZHSGE situées sur des terrains appartenant à des collectivités publiques et loués, il est fortement recommandé que des prescriptions concernant les modes d'utilisation des sols soient imposées. Le drainage, le remblaiement ou le retournement de prairies peuvent ainsi être prohibés par arrêté préfectoral.

### **Disposition 89a Définir et mettre en oeuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces invasives et exotiques**

En fonction des résultats du suivi des espèces invasives et exotiques, de leurs impacts et de l'analyse coût/efficacité des différentes techniques

de lutte, l'autorité administrative peut définir des protocoles de lutte contre ces espèces à l'échelle géographique pertinente (bassin versant, zone littorale) et les diffuser aux acteurs et usagers concernés, pour mise en oeuvre. Ces dispositifs doivent être compatibles avec la conservation des espèces indigènes à préserver.

Il est recommandé de limiter l'utilisation de produits chimiques pour lutter contre les espèces invasives au strict nécessaire.

### **Disposition 81a Identifier les ZHIEP et définir des programmes d'actions**

Dans une seconde étape, l'autorité administrative inventorie les ZHIEP.

Lorsqu'un SAGE existe, il est souhaitable que la Commission Locale de l'Eau (CLE), en s'appuyant sur ses travaux, impulse cette démarche pour les zones humides présentant des enjeux forts.

Puis, la définition et la mise en oeuvre des programmes d'actions nécessaires à la préservation, au maintien et à la restauration des zones humides (sans distinction de taille) sont encouragées dans les plus brefs délais, en concertation avec les partenaires locaux, sous l'égide de la CLE lorsqu'elle existe.

### **Disposition 83a Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme**

Afin de conserver l'intérêt des zones humides en termes de biodiversité et de fonctionnalité en tant qu'espaces et sites naturels, il est posé comme objectif la protection des zones humides.

Les SCOT, PLU et cartes communales sont compatibles avec cet objectif de protection des zones humides.

C'est le cas des Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) humides et des zones naturelles d'expansion de crue. C'est également le cas des deux types de zones humides – présentant un Intérêt Environnemental Particuliers (IEP) et Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (SGE) – qui peuvent être définies par arrêté préfectoral et constituent, alors, des servitudes à intégrer aux documents d'urbanisme.

### **Disposition 84a Préserver la fonctionnalité des zones humides**

Les zones humides qui ne font pas l'objet d'une protection réglementaire mais dont la fonctionnalité est reconnue par une étude doivent être préservées.

À ce titre, il est recommandé que les acteurs locaux se concertent et mettent en oeuvre les actions nécessaires à cette préservation (acquisition foncière, pratiques agricoles respectueuses de ces milieux...).

### Disposition 90a Eviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines

Lorsque le milieu est colonisé par des espèces exotiques, les projets de travaux en milieux aquatiques et humides, soumis à autorisation ou déclaration, ont vocation à comporter des mesures concrètes de précaution lors de la phase de travaux et à son issue (exemples : nettoyage des engins sur le chantier avant le déplacement sur d'autres chantiers ; mise en dépôt – remblais des matériaux extraits de zones infestées sur des surfaces artificielles non connectées à des espaces naturels pour éviter toute propagation).

## 2.1.2 SAGE

La commune de Saclas est localisée sur le bassin versant qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : « SAGE de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés »

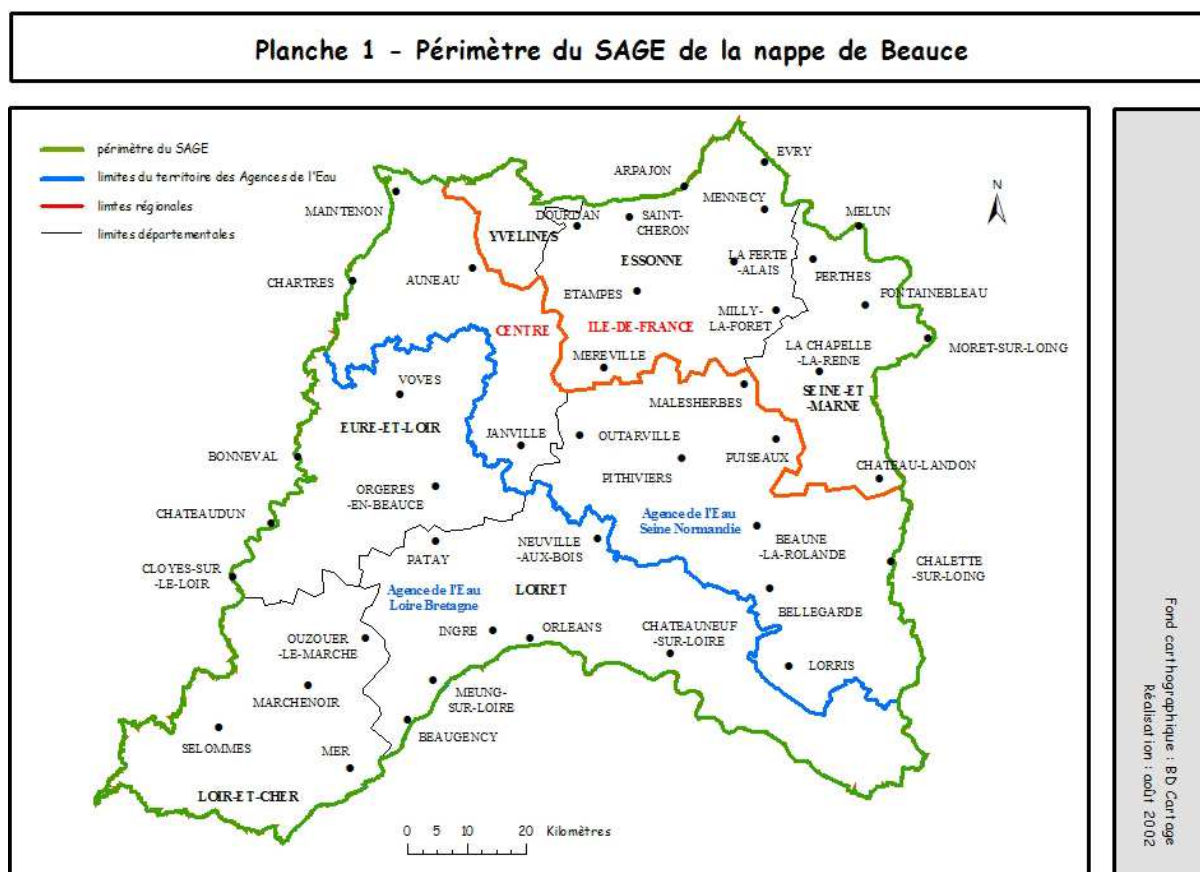


Fig. 1. Périmètre SAGE. D'après Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverais

Dans la phase diagnostic, les acteurs de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont défini ensemble les enjeux du SAGE :

- Gérer quantitativement la ressource
- Assurer durablement la qualité de la ressource
- Prévenir et gérer les risques notamment d'inondation.

L'objectif « Assurer la non -dégradation des milieux préservés » : *concerne principalement les cours d'eau déjà en bon état. Sur les cours d'eau non domaniaux, ce sont les riverains qui doivent assurer le bon écoulement des eaux et entretenir les berges. Deux solutions peuvent être envisagées suivant le contexte :*

- *informer les riverains sur leurs obligations et sur les bonnes pratiques,*
- *aider les collectivités afin qu'elles puissent se substituer aux particuliers grâce à des acquisitions foncières, une plus grande maîtrise de l'occupation du sol ou une contractualisation avec les propriétaires riverains.*

**Objectif : Assurer la non dégradation des milieux**

**Sous-objectif : Limiter voire réduire l'artificialisation des berges et du lit**

N° Mesures

98 Sensibiliser les propriétaires riverains et les collectivités aux techniques adaptées (entretien, gestion, réhabilitation, ...)

99 Développer la contractualisation avec les propriétaires riverains

100 Développer la maîtrise foncière des bords de cours d'eau fortement dégradés par les collectivités et les associations afin de pouvoir effectuer des travaux de remise en état conséquent quand les autres moyens ont échoué

**Objectif : Assurer la non dégradation des milieux**

**Sous-objectif : Limiter voire réduire l'artificialisation du lit majeur pour préserver les ripisylves et les espaces de liberté des cours d'eau**

N° Mesures

101 Maîtriser l'occupation du sol grâce aux documents d'urbanisme (PLU notamment)

102 Etablir des règles permettant de limiter (voire interdire) les remblaiements afin de protéger les zones en bordure de cours d'eau (zones humides, ripisylves, espaces de liberté des cours d'eau).

**Objectif : Assurer la non dégradation des milieux**

**Sous-objectif : protéger les zones à forte valeur écologique (habitats humides ou semi humides)**

N° Mesures

103 Compléter le recensement des zones humides et des zones à forte valeur écologique

104 Recensement des outils déjà existants (programmes de gestion,...) sur les zones protégées tels que Natura 2000, ENS,...

105 Organiser la protection des zones à forte valeur écologique (recenser les zones à fort intérêt, identifier les menaces de dégradation, faire un état des lieux des pressions existantes ou futures)

106 Mettre en place des moyens de protection adaptés sur les zones définies ci-dessus (plans de gestion)

107 Créer dans chaque département des cellules d'aide technique aux collectivités et étendre leurs missions (aide au recensement et à la gestion des zones à forte valeur écologique)

**Objectif : Assurer la continuité biologique et préserver les zones humides**

**Sous-objectif : Assurer la continuité biologique latérale des cours d'eau**

N° Mesures

125 Recenser les annexes hydrauliques et toutes les zones humides du lit majeur (Cf action 103)

126 Reconnexion des annexes hydrauliques avec la rivière après étude

127 Protéger les zones humides existantes pour empêcher leur disparition (éviter la déconnexion (entrée et sortie) et l'assèchement) en les classant en zone inconstructible dans les PLU

128 Définir les règles pour la création de nouveaux plans d'eau de moins de 3ha afin de garantir de bon état quantitatif des cours d'eau

129 Développer la restauration, l'entretien et la gestion des zones humides

Tableau 1. Objectifs du SAGE ayant trait aux zones humides.

### **2.1.3 Trame verte et bleue et SRCE**

La loi dite Loi Grenelle I a instauré dans le droit français la création de la trame verte et bleue, comme outil d'aménagement du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité. Sa constitution, d'ici à 2012, implique l'État, les collectivités territoriales et toutes les parties concernées quelle que soit l'échelle d'intervention.

La trame verte et bleue repose sur trois niveaux emboîtés :

- les orientations nationales (article L. 371-2 du code de l'environnement)
- les schémas régionaux de cohérence écologique ou SRCE (article L. 371- 3 du code de l'environnement)
- le niveau communal ou intercommunal : les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale), prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique.

La trame verte et bleue vise à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie.

Les premiers travaux relatifs au SRCE en Ile de France, ont notamment identifié les espèces liées aux sous -trames et notamment pour Saclas (Tableau):

Axe d'analyse	Type d'analyse	Guildes et espèces envisagées validées par le CSRPN
Total boisements	Globale forestière	Cerf, Blaireau, Murin Bechstein, Murin de Natterer, Oreillard roux, Bouvreuil, Pouillot siffleur, Gobemouche noir, Thécla du Chêne ( <i>Neozephyrus quercus</i> ), Tabac d'Espagne ( <i>Argynnis paphia</i> ), Petit Sylvain ( <i>Ladoga camilla</i> ), Tristan ( <i>Aphantopus hyperantus</i> ), Moyen nacré ( <i>Fabriciana adippe</i> ), Cétoine précieuse ( <i>Cetonischema aeruginosa</i> ), Cétoine lugubre ( <i>Liocola lugubris</i> ), Taupin ferrugineux ( <i>Elater ferrugineus</i> )
Boisements humides	Analyse de la trame bleue	Mésange boréale, Sonneur à ventre jaune, Léopard vivipare, Ecaille marbrée rouge ( <i>Callimorpha dominula</i> ), Miroir ( <i>Heteropterus morpheus</i> ), Petit et Grand mars ( <i>Apatua iris et ilia</i> ), Grand Sylvain ( <i>Limenitis populi</i> )
Prairies humides		Brochet, Criquet ensanglanté ( <i>Stethophyma grossum</i> ), Criquet des clairières ( <i>Chrysochraon dispar</i> ), Nacré de la Sanguisorbe ( <i>Brenthis ino</i> ), Carte géographique ( <i>Araschnia levana</i> )
Formations marécageuses		Léopard vivipare, Râle d'eau, Conocéphale des roseaux ( <i>Conocephalus dorsalis</i> ), Nacré de la Sanguisorbe ( <i>Brenthis ino</i> )
Petits cours d'eau		Campagnol amphibie, Ecrevisses à pattes blanches, Anguille, Chabot, Hotu, Lamproie de Planer et fluviatile, Loche franche, Truite fario, Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> ), Caloptéryx vierge ( <i>Calopteryx virgo</i> ), Cordulégastre annelé ( <i>Cordulegaster boltonii</i> )
Plans d'eau		Crapaud commun, Mouette rieuse, Sterne pierregarin
Mares et mouillères		Tritons alpestre, crêté et ponctué, Crapauds calamite et commun, Rainette verte, Leste sauvage ( <i>Lestes barbarus</i> )

Tableau 2 ; Sous -trames et espèces identifiées pour la trame verte et bleue. D'après ECOSPHERE (<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>).

## **2.2 MILIEU PHYSIQUE**

### **2.2.1 Climat**

Le département de l'Essonne figure parmi les plus secs de la France avec toutefois un étalement quasi constant des hauteurs de précipitations tout au long de l'année (Station météo de Montlhéry) (<http://www.montlhery.com/climat.htm>).

Située à 300 km de l'océan, l'Essonne bénéficie d'un climat très modéré à mi-chemin entre le climat océanique et le climat continental dit dégradé aux hivers frais et aux étés doux, et est régulièrement arrosée sur l'année.

La situation contrastée entre les fonds de vallées et le plateau calcaire est probablement à l'origine d'écarts importants avec des gelées plus fréquentes et plus longues.

### **2.2.2 Hydrographie**

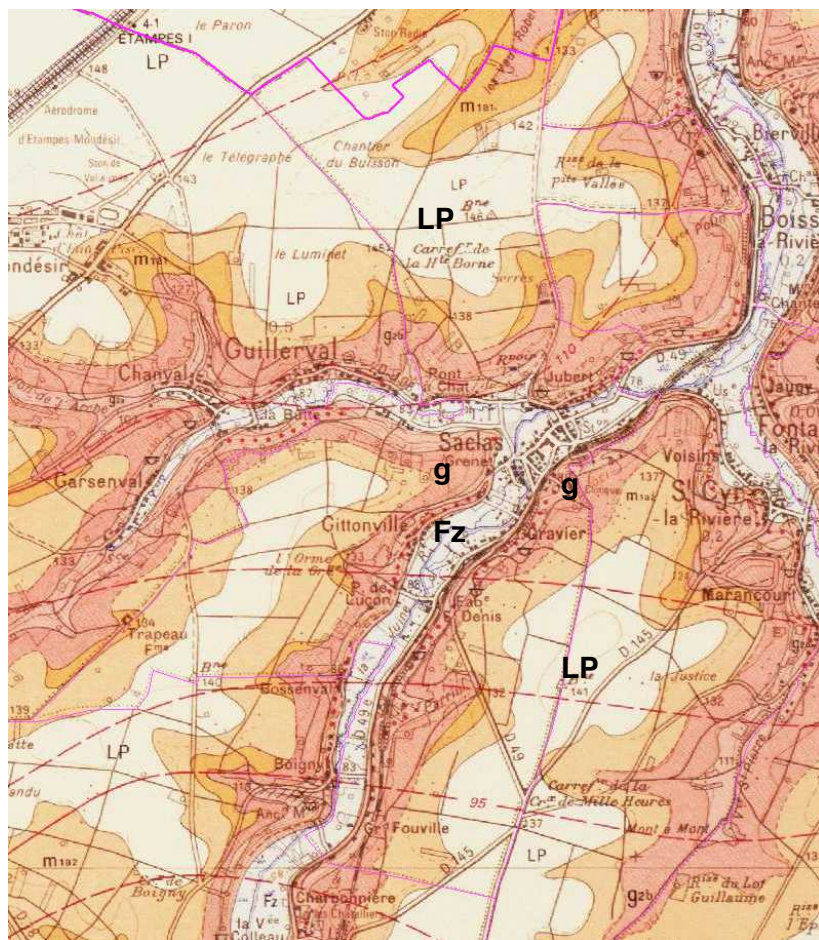
La commune de Saclas est parcourue du sud au nord par la Juine. Un affluent, la Marette, a sa confluence au centre de la commune. A proximité de la confluence, un étang communal a été creusé en dérivation de la Juine.

Divers étangs et mares sont également présents le long des deux vallées de la Juine et de la Marette. Les vallées sont également parcourues par un maillage de biefs créés pour le fonctionnement des moulins ainsi que par un ancien réseau d'alimentation de cressonnières correspondant à la gestion de l'eau des sources qui apparaissent au pied des coteaux.

### **2.2.3 Géologie et morphologie**

La commune de Saclas repose sur les calcaires d'Étampes et de Beauce. Les vallées taillées dans le calcaire font également apparaître sur les pentes qui bordent les vallées des sables et grès de Fontainebleau. Les fonds de vallée correspondent à des alluvions et à des affleurements d'argiles et marnes.

Les sables de Fontainebleau et le calcaire d'Étampes constituent l'aquifère de la nappe de Beauce, une des plus importantes nappes souterraines de France (20 milliards de m<sup>3</sup>). Cette nappe s'écoule et se décharge par des sources en bordure et au fond des vallées. Elle alimente notamment la Juine. (<http://www.sthilaire.fr/geologie.html>)



- LP** Calcaires de Beauce
- g** Sable et grès de fontainebleau
- Fz** Alluvions

Fig.2. Carte géologique de Saclas. (<http://www.geoportail.fr/>)

## 2.3 FONCIER

Nous avons intégré le cadastre à nos données (communiqué par le Cabinet GILSON en charge du PLU).

Les limites de parcelles ont ainsi été utilisées pour localiser sur carte les propriétés closes et « semi-clauses » (voir ci-après pour la localisation des zones humides à inventorier).

Diverses propriétés ont ainsi été localisées qui nécessiteront le cas échéant l'accord des propriétaires pour accéder et réaliser les inventaires.

## 2.4 USAGES, RESSOURCES ET ACTEURS LOCAUX

### 2.4.1 Activité agricole

Les premiers repérages ont permis d'identifier une exploitation de cressonnière comme seule activité agricole dans les secteurs prospectés. Par ailleurs quelques parcelles sont pâturées par des moutons dans le secteur de Gravier (M. GARNERY) et par des poneys et chevaux de trait à Pont de Luçon (MM. GARNERY et BEAUVERGER).

En dehors des nombreux parcs attenants aux habitations et localisés au moins en partie en zone humide, nous avons observé diverses parcelles exploitées en potagers, le long de la vallée.

### **2.4.2 Activité forestière**

Nous avons noté comme activité forestière des peupleraies et un plantation récente d'aulne. Des coupes semblent également correspondre à des nettoyages pour enlèvement d'arbres gênant les accès.

### **2.4.3 Chasse et pêche**

Les contacts avec les pêcheurs restent à assurer. Le cours d'eau présente des linéaires accessibles pour les pêcheurs.

Une première rencontre a eu lieu avec Marc Hadrot, secrétaire de l'ACCA. Les informations recueillies concernent les oiseaux et mammifères (voir ci-après).

#### ***2.4.3.1 Oiseaux***

Il y a peu de gibier d'eau : les Colverts survolant ou faisant escale à Saclas ne sont manifestement pas « sauvages ». Sarcelles jamais vues ni autres canards hors Colverts. Pas d'escales d'oies « grises ». En revanche très grandes quantités (« des milliers ») de Bernaches du Canada dans les champs.

Présence de Poules d'eau et de Râles d'eau. Le Martin-pêcheur n'a jamais été vu.

La Bécassine est présente dans les marais de l'Ouest de la commune (en diminution). La Bécasse des bois est présente mais en diminution, provisoirement interdite de tir cette année.

Le Héron cendré est fréquent et observation à l'Ouest de Pélicans !

Vanneaux huppés : il en reste très peu, quelques-uns font escale dans les champs.

Pas de roselières sur la commune.

Commentaires sur autres espèces : très peu de Geais ; moins de Pics verts qu'avant ; moins d'hirondelles. Faisan commun pas tiré à Saclas, seulement Faisan « noir ».

Rapaces : Epervier, Faucon crécerelle, Busard sp.

#### ***2.4.3.2 Mammifères***

Il n'y a plus de piégeurs à Saclas et le Braconnage est inexistant. Il y a « Trop » de renards.

Pas de mention de Putois connue et jamais vu de Rats musqués ni de Ragondins.

Le Lièvre d'Europe est bien présent et en chasse raisonnée : 17 ou 18 lièvres tués cette année.

Le Chevreuil est présent et il y a très peu de passages de Cerfs (aucun tué depuis 2 ans).

Le Sanglier est bien régulé par chassé en battue ; prélèvements anecdotiques lors des tirs d'été depuis les observatoires.

L'Ecureuil roux est connu dans les bois côté Est, en allant vers Méréville.

#### **2.4.4 Activités sportives et touristiques**

La vallée est longée par le GR 111 qui reste tracé sur les routes et ne parcourt pas les fonds de vallée.

### ***2.5 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS***

Ainsi que l'indique en détail le document sur la Juine (La Juine et ses moulins, la rivière et l'homme, 159 p.), la rivière est parsemée d'ouvrages, notamment des moulins, qui témoignent de la forte exploitation qu'a connue le cours d'eau pour des activités diverses : filatures, tanneries, ...

Les informations à venir de la part du Syndicat de rivière (SIARJA) préciseront la situation actuelle en matière d'ouvrage et questions soulevées.

## **3 DIAGNOSTIC PATRIMONIAL**

### **3.1 HISTORIQUE DU SITE**

En France l'histoire récente est marquée par deux périodes clés pour les territoires ruraux :

- la période des années 1950 pour laquelle les pratiques n'avaient pas encore été marquées par le machinisme et les remembrements ;
- la période fin des années 1970 début des années 1980 avant les changements profonds engendrés notamment par la PAC (Politique agricole commune).

#### **3.1.1 Evolution historique des milieux et tendance actuelle**

##### **3.1.1.1 Document de 1946**

La vue aérienne de 1946 fait apparaître une vallée très ouverte où les boisements sont très localisés et dispersés.

L'observation détaillée montre la présence de jeunes plantations le long de la Murette, probablement des peupleraies.

La dynamique de boisement semble dégagée forte au sud entre Fouville et le Moulin des cailles.

##### **3.1.1.2 Document de 1970**

En 1970, on constate un changement fort avec un double processus :

- le développement de l'urbanisation le long de la vallée,
- le développement des boisements dans tous les fonds de vallée, avec des plantations, notamment entre Gravier et St-Denis.

##### **3.1.1.3 Documents de 1987**


La tendance de 1970 est confirmée avec une dichotomie déjà très marquée entre urbanisation et boisements pour l'occupation de la vallée. A noter « l'apparition » d'étangs, étang communal dans le bourg et un étang creusé sur l'emplacement d'une cressonnière (visible sur la photo de 1970) à Fouville.

##### **3.1.1.4 Documents de 2008**

Nous visualisons la situation actuelle avec un accroissement de l'urbanisation.

### Vue aérienne de la commune en 1946 Saclas (91)




 Limite communale



0 400 800 Mètres

### Vue aérienne de la commune en 1970 Saclas (91)




 Limite communale



0 790 1 580 Mètres

### Vue aérienne de la commune en 1987 Saclas (91)



 Limite communale



0 500 1 000 Mètres



## **3.2 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES**

Nous avons effectué une première phase de repérage des lieux, complétée par une première prise de contact avec des acteurs locaux. Ces contacts doivent être poursuivis afin de rencontrer l'ensemble des principaux acteurs.

Parmi les documents relatifs à un territoire plus vastes mais intégrant la commune de Saclas, nous avons examiné les documents fournis par le conseil général :

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE, 2009 – Haute Vallée de la Juine : Diagnostic écologique et orientations de gestion. Biotope, septembre 2009 – Document de synthèse, 153p.

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE, 2009. - Haute Vallée de la Juine et ses affluents : Diagnostic écologique et orientations de gestion. Biotope, – Atlas cartographique, 47 p.

Ces documents ne font ressortir aucune donnée relative aux zones humides sur la commune de Saclas. Toutefois, les données relatives à la présence d'espèces animales sur les communes voisines sont des informations sur la présence potentielle voire probable sur la commune de Saclas. C'est le cas notamment pour les amphibiens, comme précisé ci-après.

### **3.2.1 Flore**

Nous disposons de divers documents pour la connaissance de la flore sur la commune ou un territoire plus large :

- Arnal, G., 1996. – Les plantes protégées d'Ile de France. Parthénope, 349 p.
- Arnal, G., GUITTET, J., 2004. – Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Biotope, Mèze, Collection Parthénope, Muséum National d'histoire naturelle, Paris, 608p.
- JAUZEIN, P., NAWROT, O., 2011. – Flore d'Ile de France. Ed. Quae, 969 p.

Le premier document de 1996, ne fournit qu'une donnée pour Saclas qui porte sur une plante de pelouse sèche.

L'Atlas de 2004 offre des informations détaillées à la commune et nous avons ainsi pour les zones humides, diverses plantes présentes, disparues ou potentielles (compte tenu des milieux présents à Saclas et repérés au cours de nos premiers passages).

L'atlas indique la présence de 6 plantes rares dont une protégée (Fougère des marais) sur la commune de Saclas.

Trois autres espèces rares n'ont pas été revues depuis plus de 30 ans et un peu moins d'une cinquantaine d'espèces rares ont une écologie qui peut conduire à les observer sur la commune de Saclas.

Le troisième document fournit des données relatives aux communes et/ou à l'échelle des vallées, notamment de la Juine.

Données flore de l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Plantes remarquables ou caractéristiques des zones humides présentes sur la commune de Saclas.

Nom latin	Nom français	Statut	Degré de rareté	Milieu	Saclas
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	Ind.	AR	Lisières	P
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville	Berle dressée	Ind.	AR	Rivières et marais	P
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des eaux	Ind.	AR	Marais et rives	P
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw.	Limodore à feuilles avortées	Ind.	AC ; DIDF	Bois clairs	P
<i>Ribes nigrum</i> L.	Cassissier	Nat.	AR	Bois humides	P
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	Ind.	AR, DIDF ; PR	Bois tourbeux, marais	P
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois	Ind.	NR ; DIDF ; PR	Terrain ouvert humides acides	NR
<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	Grassette commune	Ind.	NR, DIDF ; PR	Sols nus tourbeux	NR
<i>Stachys palustris</i> L.	Epière des marais	Ind.	AR	Marais, rives	NR
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-filicule	Nat.	TR	Eaux stagnantes	AR
<i>Carex appropinquata</i> Schumach.	<i>Carex paradoxal</i>	Ind.	R ; DIDF	Marais et rives	AR
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	Gentiane pneumonanthe	Ind.	R ; DIDF	Prairies tourbeuses	AR
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L. f.	Hydrocotyle fausse renoncule	Nat.	R ;	Rivières lentes	AR
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz	Millepertuis maculé	Ind.	AR ;	Marais et rives	AR
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	Jonc à tépales obtus	Ind.	AR ;	Marais alcalin (cressonnières)	AR
<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine	Ind.	TR ; DIDF ; PR	Bois humides	AR
<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse sans feuille	Ind.	AR ;	Prairies, friches	AR
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hirsute	Ind.	AR ;	Lisières	AR
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau	Ind.	TR ;	Marais	AR
<i>Myosotis laxa</i> ssp. <i>cespitosa</i> (Schultz.)Hyl. Ex Nordth.	<i>Myosotis cespiteux</i>	Ind.	AR ;	Rives	AR
<i>Oenanthe crocata</i>	<i>Oenanthe safranée</i>	Ind.	NR ;	Rives	AR
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	<i>Oenanthe fistuleuse</i>	Ind.	TR ; DIDF	Rives, prairies et bois humides	AR
<i>Oenanthe fluviatilis</i> (Bab.) Coleman	<i>Oenanthe des rivières</i>	Ind.	NR ;	Rivières non acides	AR
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmel.	<i>Oenanthe de Lachenal</i>	Ind.	TR ; DIDF	Marais	AR
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	<i>Ophioglosse vulgaire</i>	Ind.	R ; DIDF	Marais et bois humides	AR
<i>Parietaria officinalis</i> L.	<i>Parietaire officinale</i>	Ind.	TR ;	Ripisylves	AR
<i>Parnassia palustris</i>	<i>Parnassie des marais</i>	Ind.	TR ; DIDF ; PR	Marais	AR
<i>Polygonum bistorta</i> L.	<i>Renouée bistorte</i>	Ind.	NR ;	Prairies humides	AR
<i>Potamogeton crispus</i> L.	<i>Potamot à feuilles crépues</i>	Ind.	AR	Rivières et plans d'eau	AR
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	<i>Potamot à feuilles perfoliées</i>	Ind.	NR ; DIDF	Rivières lentes	AR
<i>Potamogeton pusillus</i> L.	<i>Potamot fluet</i>	Ind.	TR	Eaux stagnantes	AR
<i>Prunus padus</i> L.	<i>Cerisier à grappes</i>	Nat.	AR	Bois humides	AR

*Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore*

<i>Pseudognaphalium album</i> (L.) Hilliard & Burt	luteo- Gnaphale jaunâtre	Ind.	NR ; (DIDF)	Rives exondées plans d'eau	AR
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes	Ind.	TR ; DIDF	Bois	AR
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Renoncule grande-douve	Ind.	TR ; DIDIF ; PN	Roselières	AR
<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à nœuds fleuris	Ind.	R ; DIDF ; PN	Mares	AR
<i>Ranunculus tuberosus</i> Lapeyr.	Renoncule des bois	Ind.	NR	Chemins frais	AR
<i>Ribes alpinum</i> L.	Groseillier des Alpes	Nat.	R	lisières	AR
<i>Roegneria canina</i> (L.) Nevski	Chiendent des chiens	Ind.	AR	Bois humides et rives	AR
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe palustre	Ind.	AR	Rives	AR
<i>Rumex thyrsoiflorus</i> Fingerth.	Oseille à oreillettes	Nat.	AR	Berges	AR
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Sagittaire	Ind.	AR	Rives	AR
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	Ind.	AR	Sols nus humides	AR
<i>Schoenus nigricans</i> L.	Choin noirâtre	Ind.	TR ; DIDF	Marais	AR
<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorsonère humble	Ind.	R	Prés humides	AR
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais	Ind.	TR	Roselières tourbeuses	AR
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	Silaüs des prés	Ind.	AR	Prairies	AR
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Lentille d'eau à plusieurs racines	Ind.	AR	Eaux dormantes	AR
<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons	Pissenlit des marais	Ind.	NR	Marais	AR
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	Ind.	AR	Marais	AR
<i>Triglochin palustris</i>	Troscart des marais	Ind.	NR, DIDF	Prés, bois humides	AR
<i>Ulmus laevis</i> Pall.	Orme lisse	Ind.	R ; DIDF	Bois humides	AR
<i>Utricularia minor</i> L.	Petite utriculaire	Ind.	NR ; DIDF ; PR	Mares tourbeuses	AR
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	Utrulaire commune	Ind.	TR	Mares tourbeuses	AR
<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	Ind.	R	Marais	AR
<i>Veronica anagalloides</i> Guss.	Véronique faux-mouron	Ind.	R	Marais, rives	AR
<i>Zannichellia palustris</i> L.	Zannichellie	Ind.	R	Rivières	AR

Tableau 3. Plantes présentes, disparues ou à rechercher dans les zones humides.

Degré de rareté : NR : non revue depuis au moins 30 ans ; DIDF : espèce déterminante en Ile de France ; PR : espèce protégée en Ile de France ; AR : assez rare ; R : rare ; TR : très rare

Statut (en Essonne) : P : espèce présente à Saclas ; NR : non revue depuis au moins 30 ans ; AR : espèce potentielle à rechercher

Nous disposons enfin des données issues de la base de données «FLORA» du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

La base fournit plusieurs centaines d'espèces pour la commune de Saclas, tous milieux confondus.

Des données datées correspondant à des inventaires récents et anciens correspondent plus particulièrement à des secteurs de zones humides pouvant inclure des milieux secs sur leurs marges (ANNEXE).

Un peu plus d'une trentaine d'espèces sont des plantes caractéristiques des zones humides et parmi elles, huit ont un intérêt patrimonial, quatre étant aujourd'hui protégées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut actuel	Auteur et date d'observation	Lieu
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat	D	Guettard, 1838	Bierville
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster à feuilles lancéolées	AR ; Inva.	Guittet, 2003	Jubert
<i>Drosera longifolia</i> L.	Rosolis à feuilles longues	PN ; D	Guettard, 1838	Prés de Saclas
<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire des marais	PR ; D	Guettard, 1838	Bierville
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois	PR ; D	Guettard, 1838	Bierville
<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	Grassette commune	PR ; D	Guettard, 1838	Bierville
<i>Potamogeton compressus</i> L.	Potamot à tiges comprimées ; Potamot comprimé	(Erreur avec <i>P. acutifolius</i> TR) <sup>1</sup>	Guettard, 1838	Bierville
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	AR	Guettard, 1838	Bierville

Tableau 4. Plantes remarquables observées historiquement sur la commune de Saclas (D'après la base FLORA du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien).

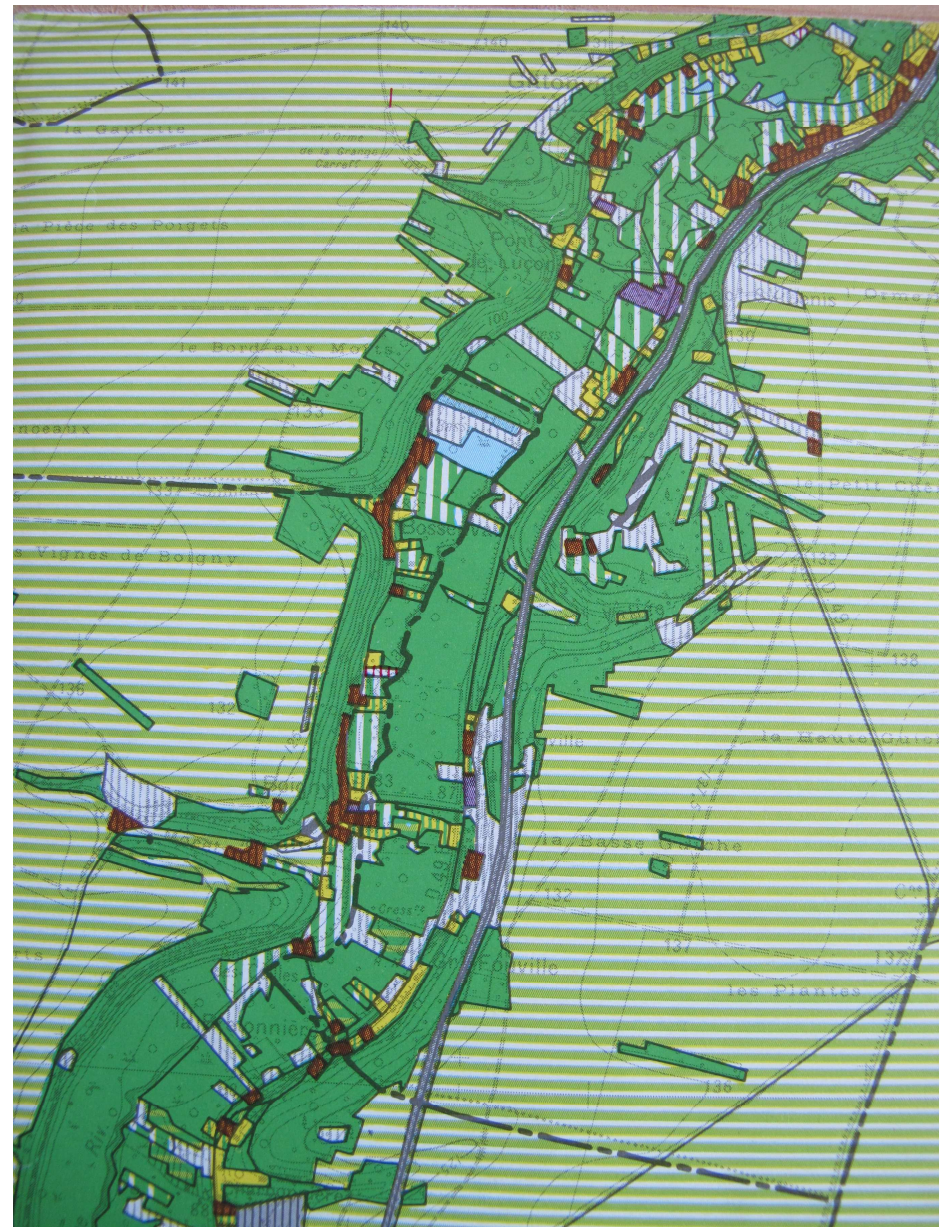
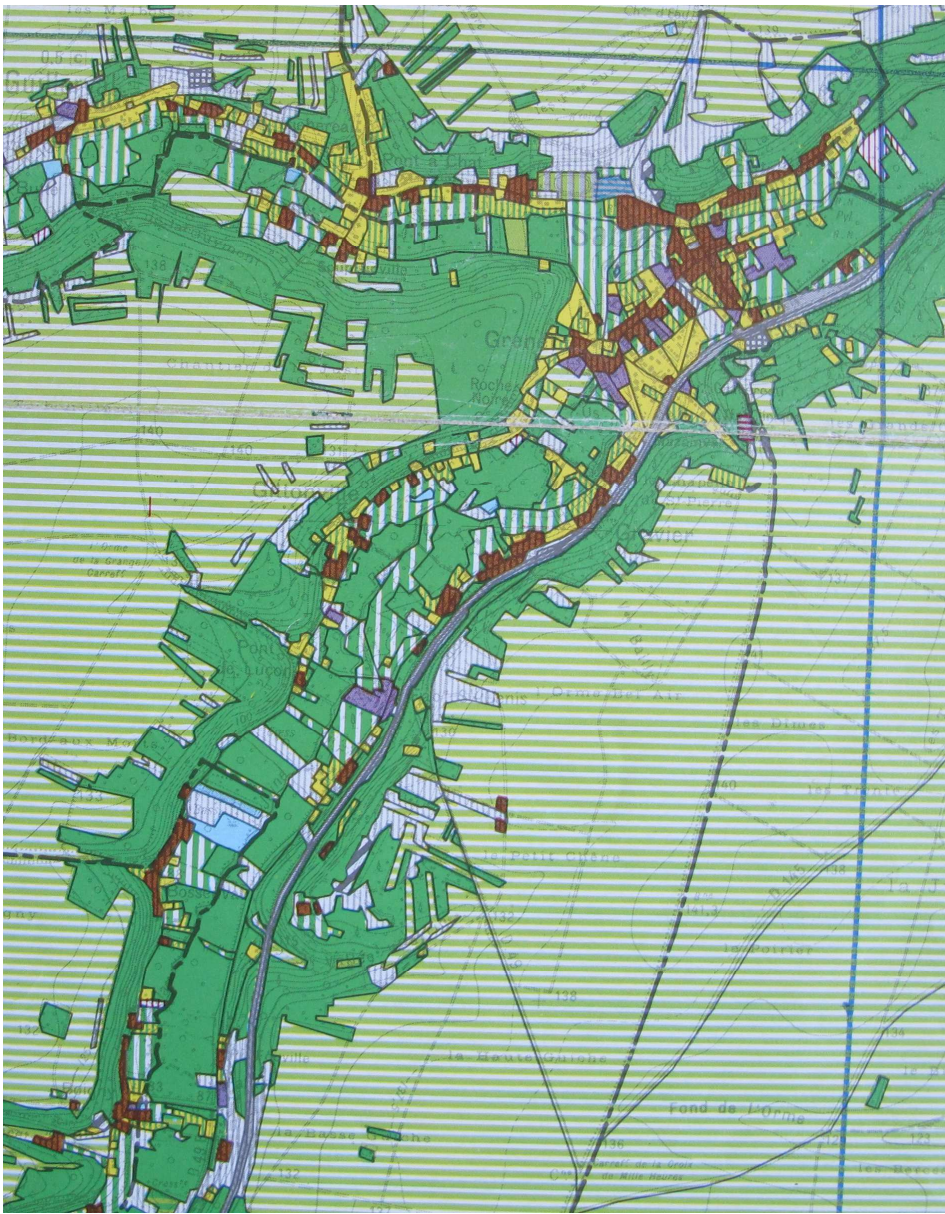
Statut : D91 Espèce déterminante ; PN : espèce protégée en France ; PR : Espèce protégée en Ile de France ; AR : assez rare ; TR : très rare.

### 3.2.2 Végétation et habitats

Nous disposons de la carte de l'inventaire de l'occupation du sol de la région Ile de France pour la commune de Saclas de 1982 réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France (1982) (Atlas de l'inventaire de l'occupation du sol en Ile de France. MOS (Mode d'Occupation du sol). La carte confirme le développement important des boisements, observé sur les photos aériennes. La carte mentionne aussi nombre de terres vacantes.

---

<sup>1</sup> (JAUZEIN, P., NAWROT, O., 2011)



Extrait de la carte de l'occupation du sol à Saclas (secteur centre et ouest) (l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France (1982).

Extrait de la carte de l'occupation du sol à Saclas (secteur sud)

**ESPACE NON BÂTI**

- Bois ou forêt ouvert au public
- Bois ou forêt non ouvert au public
- Peupleraie
- Parc ou jardin ouvert au public
- Parc ou jardin non ouvert au public
- Jardins familiaux
- Terre labourée
- Surface en herbe
- Verger, pépinière
- Culture intensive (serres...)
- Eau (cours d'eau, étang, lac)
- Carrière, sablière
- Décharge
- Terrain vacant ou espace rural autre

**ESPACE BÂTI**

- Habitat**
- Habitat de type rural ou construction isolée
  - Habitat continu bas
  - Habitat individuel
  - Ensemble d'habitat individuel identique
  - Jardins de l'habitat individuel de type rural ou continu bas
  - Habitat collectif continu haut
  - Habitat collectif discontinu
  - Habitat autre
- Activités**
- Industrie, entrepôt, laboratoire
  - Grande entreprise industrielle
  - Lotissement d'industries et d'entrepôts
  - Entreposage à l'air libre
  - Activité de production animale
  - Grande surface commerciale
  - Bureaux

**Équipements de sport**

- Terrain de sport en plein air
- Bâtiment d'équipement sportif
- Camping, caravaning
- Équipement sportif de grande surface

**Équipements autres**

- Établissement d'enseignement
- Établissement de santé
- Équipement local autre
- Cimetière
- Équipement pour l'eau, l'assainissement, l'énergie
- Grande administration et organisme officiel

**Transports**

- Emprise de transports ferrés
- Emprise autoroutière ou autre grande voie
- Parc de stationnement
- Gare routière, dépôt
- Installation aéroportuaire
- Chantier

- Axe de voirie
- Limite de commune
- Limite de département

### **3.2.3 Avifaune**

Les données recueillies pour Saclas se limitent à celles fournies par l'ACCA .

Les inventaires vont semble-t-il constituer une première pour les zones humides de la commune.

### **3.2.4 Amphibiens et reptiles**

Pour ce groupe, quelques références sont disponibles pour l'Essonne et la vallée de la Juine.

ROSSI S., 2004 - Bibliographie des amphibiens et reptiles de l'Ile-de-France (état hiver 2000). Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, volume 80-3, pages 113-130.

DORE R. 1994a - Essai sur les reptiles et les amphibiens du département de l'Essonne. S.E.P.N.E. Bull. Scient., 1 : 3-6.

ANONYME 1996 - Recensement des espèces rares ou menacées en Essonne. CDPAE, 28 p.

LESCURE J., GUILLON G., SAMBUR P. 1995 - Atlas des amphibiens et reptiles de l'Essonne. Rapport intermédiaire. Société herp. Fr. – NaturEssonne. 6 p. + cartes.

ROSSI S., 2004 - Statuts d'abondance des reptiles et amphibiens en Ile-de-France à partir de prospections inédites réalisées de 1997 à 2000. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, volume 80-3, pages 106-112.

Rapports non publiés :

ROSSI S., 2000 - Répartition des amphibiens et reptiles d'Île-de-France. Société herpétologique de France, rapport interne.

Carrés prospectés et nombre d'espèces - mailles 10 x 10 km. Mailles voisines : Salamandre tachetée, Triton alpestre, Triton crêté, Triton palmé, Triton ponctué, Alyte accoucheur, Crapaud commun, Rainette verte, Grenouille agile, Grenouille rousse (erreur de détermination probable). Orvet fragile, Lézard agile, Lézard vert, Coronelle lisse, Vipère péliade. Espèces de la maille concernée : Grenouille verte au sens large, Lézard des murailles, Couleuvre à collier.

BIOTOPE, 2009 - Haute vallée de la Juine et affluents (Eclimont, Murette, Louette et Chalouette) : diagnostic écologique et orientations de gestion. Document de synthèse. Conseil Général de l'Essonne, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles, 153 pages.

« Cinq espèces d'amphibiens ont été observées lors des prospections : le Triton palmé [sites 4 et 23], l'Alyte accoucheur, le Crapaud commun [sites 2, 22, 23 et 17], la Grenouille agile et la Grenouille « verte ». Pour cette dernière, étant donné qu'il est impossible de déterminer avec certitude les grenouilles du genre *Pelophylax* sur le terrain, il a été choisi de les traiter comme une seule et même espèce. En effet, dans la région étudiée, il existe deux espèces de grenouilles « vertes » : la Grenouille de Lessona (*P. lessonae*) et la Grenouille rieuse (*P. ridibundus*), introduite. Ces deux espèces, proches morphologiquement, se croisent pour donner un hybride fertile, la Grenouille verte au sens strict (*P. kl. esculentus*). D'après les observations d'individus et les écoutes de chants, il semble que la majeure partie des individus recensés soient des hybrides (*P. kl. esculentus*), qui est d'ailleurs la forme la plus répandue en France. C'est l'amphibien le plus fréquemment observé lors des prospections. »

« Quatre espèces de reptiles ont été observées lors des prospections : il s'agit du Lézard des murailles [sites 2, 8, 11 et 26], du Lézard vert occidental, de l'Orvet fragile [sites 22, 26 et 27] et de la Coronelle lisse [sites 1, 26, 30]. (...) Les prospections réalisées pour les reptiles ont principalement ciblé les pelouses sèches. »

Données disponibles sur internet :

Liste des amphibiens observés en Essonne (mise à jour du 14/01/10) (source : [www.naturessonne.fr](http://www.naturessonne.fr)) : la Salamandre tachetée, le Triton palmé, le Triton ponctué, le Triton alpestre, le Triton crêté, le Triton marbré, l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué, le Crapaud commun, le Crapaud calamite, la Rainette verte, la Grenouille agile, la Grenouille rousse, la Grenouille rieuse (introduite), la Grenouille de Lessona, la Grenouille verte (de Roesel).

Liste des reptiles observés en Essonne (mise à jour du 14/01/10) (source : [www.naturessonne.fr](http://www.naturessonne.fr)) : la Tortue à tempes rouges (introduite), le Lézard agile, le Lézard vert occidental, le Lézard vivipare, le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, la Coronelle lisse, la Couleuvre d'Esculape, la Couleuvre vipérine, la Couleuvre à collier, la Vipère aspic et la Vipère péliade.

Les contacts pris localement, nous ont apporté des informations :

- présence de nombreux crapauds se reproduisant dans l'étang de M. DIRGASCH,
- présence de crapauds se reproduisant dans les fossés à Gravier (M. GARNERY).

## **3.2.5 Mammifères**

### **3.2.5.1 Grands et micromammifères**

Aucune donnée complémentaire à celles des chasseurs n'a été recueillie. Comme pour les oiseaux, les inventaires constitueront une première pour les zones humides de la commune.

### 3.2.5.2 Chiroptères

Aucune donnée n'a été recueillie pour ce groupe pour les zones humides de la commune.

### 3.2.6 Insectes

Nous disposons d'une série de trois documents (MOTHIRON, 1997 ; MOTHIRON, 2001 et MOTHIRON, 2010) relatifs à l'inventaires des papillons nocturnes d'Ile - de - France. Ces travaux très documentés comportent des données relatives à Saclas, tant pour les coteaux calcaires que les zones humides.

Les listes d'espèces sont reportées en annexe. Nous avons retenu :

- les espèces des boisements et/ou zones humides observées à Saclas (B.Z.H.O.S.),
- les espèces des boisements et/ou zones humides communes en Ile-de-France (B.Z.H.IDF.),
- les espèces présentes partout et communes en Ile-de-France (C.IDF),
- les espèces potentielles : espèces d'Ile-de-France qui pourraient être présentes dans la zone d'étude à Saclas au vu de leur écologie (mais pas encore observées) (POT),
- les espèces des coteaux, landes et pelouses sèches observées à Saclas (pour avoir une vision relative des données, les coteaux de Saclas ayant connu une pression d'observation historique) (C.PEL.O.S.).

Nous avons repris le statut fourni par les auteurs pour chaque espèce :

- éteint : espèce non revue depuis 50 ans,
- menacé : espèce peu observée liée à un milieu en régression,
- vulnérable : espèce ayant connu une régression significative dans un passé récent et qui laisse supposer une évolution vers le statut « menacé »,
- non menacé : rien ne laisse supposer une régression de l'espèce,
- accidentel : ne fait pas partie de la faune d'Ile-de-France mais peut s'y rencontrer (importations involontaires, migration exceptionnelle),
- migrateur : ne se reproduit probablement pas en continu en Ile-de-France.

Statut	B.Z.H.O.S.		B.Z.H.IDF.	C.IDF	POT	C.PEL.O.S.	
	Effectif	%				Effectif	%
Eteint	1	2%			3	6	8%
Menacé	13	24%			9	24	34%
Vulnérable	19	35%	1		19	27	38%
Non menacé	21	38%	57	82	18	13	18%
Accidentel	0	0%					0%
Migrateur	1	2%				1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>82</b>	<b>49</b>	<b>71</b>	<b>1</b>
	<b>113</b>						
	<b>195</b>						
	<b>244</b>						

L'analyse des données montre que pour les zones humides de Saclas, le nombre d'espèces que l'on peut estimer présentes se situe autour de 240 espèces (non inclus les 4 espèces considérées éteintes).

La situation des espèces semble un peu moins critique pour nombre des espèces de zones humides et boisements (moins de 40% non menacé) en comparaison avec les milieux secs. Par contre les espèces menacées et vulnérables sont du même ordre de grandeur, les espèces des pelouses sèches étant dans une situation plus délicate avec un taux d'extinction nettement plus élevé.

Par un contact écrit, M. ESSAYAN nous a précisé qu'il n'y avait pas de donnée concernant Saclas dans l'inventaire des papillons de jour édité en 1978 (ESSAYAN, 1978).

## **4 PROPOSITION DE SITES NATURELS A ETUDIER**

### **4.1 LOCALISATION DES ZONES HUMIDES**

Nous avons effectué un repérage des zones humides :

- en localisant les principaux dénivelés correspondant aux fonds de vallées,
- en repérant les grands ensembles de végétation, ici constitués en grande majorité de boisements d'aulnes.

Nous avons reporté ces observations sur la carte IGN au 1/25000<sup>e</sup> en nous appuyant également sur les courbes de niveau.

Dans les zones urbanisées et souvent non accessibles, le trait est une approximation faite d'observation directe. De plus, beaucoup de maisons et au moins une partie des jardins ont été aménagés après apport de remblai. La courbe de niveau n'a plus guère alors de sens.

Au total nous avons repéré huit secteurs de zones humides :

- Bierville (Nord de la commune) pour 4,05 ha,
- Prés de Romard pour 4,96 ha,
- Jubert (Nord-Est du bourg) pour 1,07 ha,
- Prés du Boulet (étang communal) et Prés de la Cure pour 4,82 ha,
- Prés des Louveries (Marette aval) pour 2,92 ha,
- Prés de Souplainville et du Grand Tribouillard (Marette amont) pour 7,24 ha,
- Basse prés et Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille pour 35,43 ha,
- Prés de la Vallée Parrain jusqu'aux Prés de la Bretonnière pour 26,58 ha.

L'ensemble correspond à un total de 86,07 ha de zones humides repérés sur la commune.

### **4.2 LOCALISATION DES PROPRIETES CLOSES OU SEMI-CLOSES**

Nous avons noté, principalement dans les secteurs les plus favorables pour les zones humides, les propriétés closes, c'est-à-dire fermées et inaccessibles sans présence du propriétaire. Dans la plupart des cas, ces propriétés ont des jardins très aménagés et peu propices à la préservation des zones humides. Dans la plupart des cas, il ne sera donc pas pertinent de les visiter.

Certaines propriétés sont clôturées pour le pâturage et donc accessibles. D'autres sont partiellement fermées et accessibles par un côté. Toutefois, pour ces propriétés dénommées semi-closes, l'accès nécessitera l'autorisation du propriétaire (présence d'animaux ou panneau interdisant l'accès).

### **4.3 BILAN DES PROSPECTIONS ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES A INVENTORIER**

Dans la majorité des cas les propriétés closes ne semblent pas avoir d'intérêt majeur en terme de patrimoine naturel, car les parcs et jardins sont très aménagés ; Les propriétés semi- closes peuvent être conservées en vue des inventaires sous réserve d'accord avec les propriétaires. Cela concerne une demi-douzaine de propriétaires.

En excluant les propriétés closes, les surfaces de zone humides à inventorier, plus réduites, correspondent essentiellement à six secteurs :

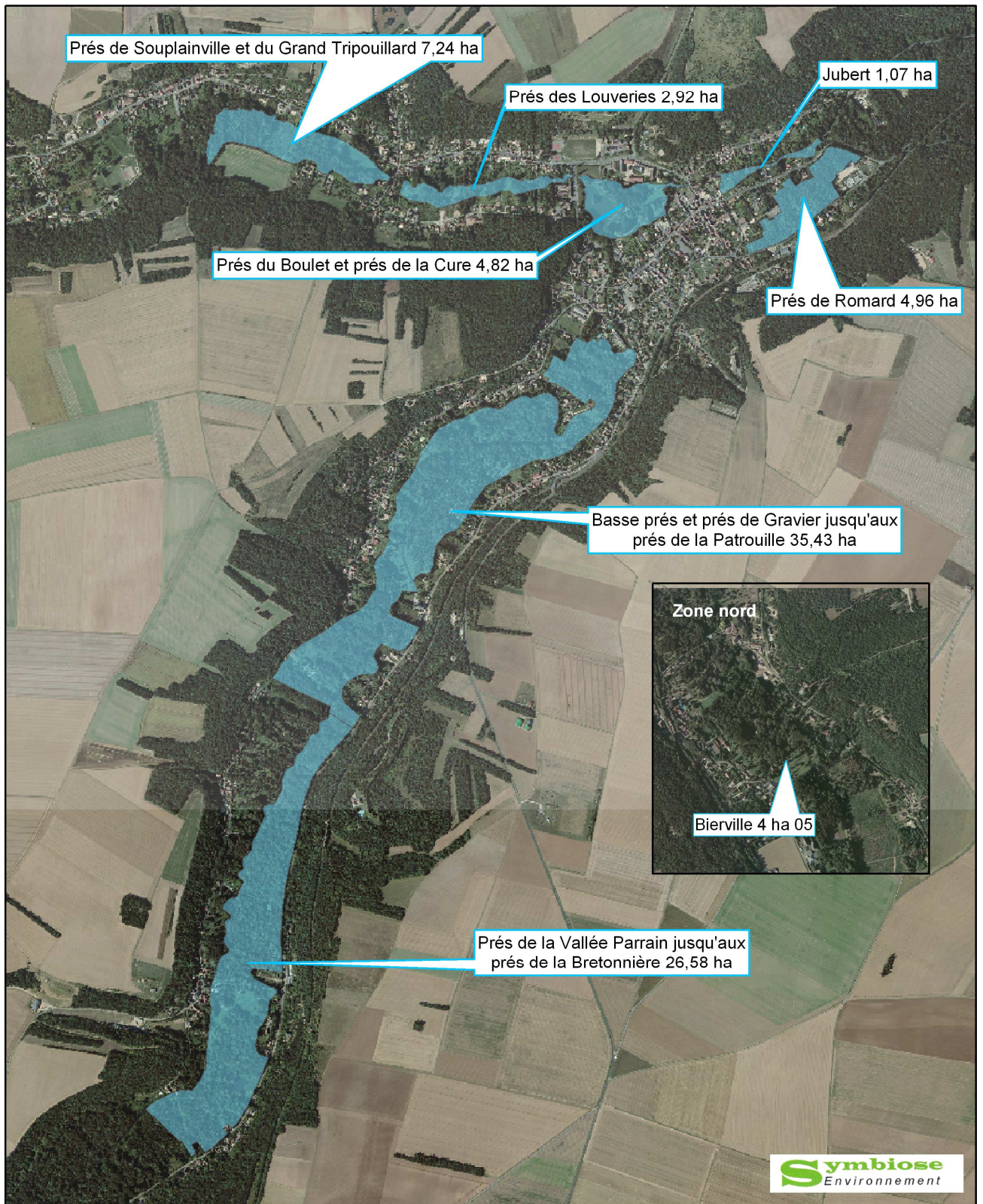
- Prés de Romard pour 5 ha,
- Prés du Boulet (étang communal) et Prés de la Cure pour 3,50 ha,
- Prés de Souplainville et du Grand Tribouillard (Marette amont) pour 3,76 ha,
- Basse prés pour 2,68 ha
- Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille pour 8,36 ha,
- Prés de la Vallée Parrain jusqu'aux Prés de la Bretonnière pour 29,07 ha.

Nous proposons donc d'exclure des inventaires :

- Jubert (Nord-Est du bourg) pour 27 a,

Le total des zones humides pouvant être inventoriées s'élève alors à 52,37 ha

## Localisation des zones humides Saclas (91)







■ Zone humide



0 250 500 Mètres

## Localisation des propriétés closes, semi-closes et des remblais Saclas (91)

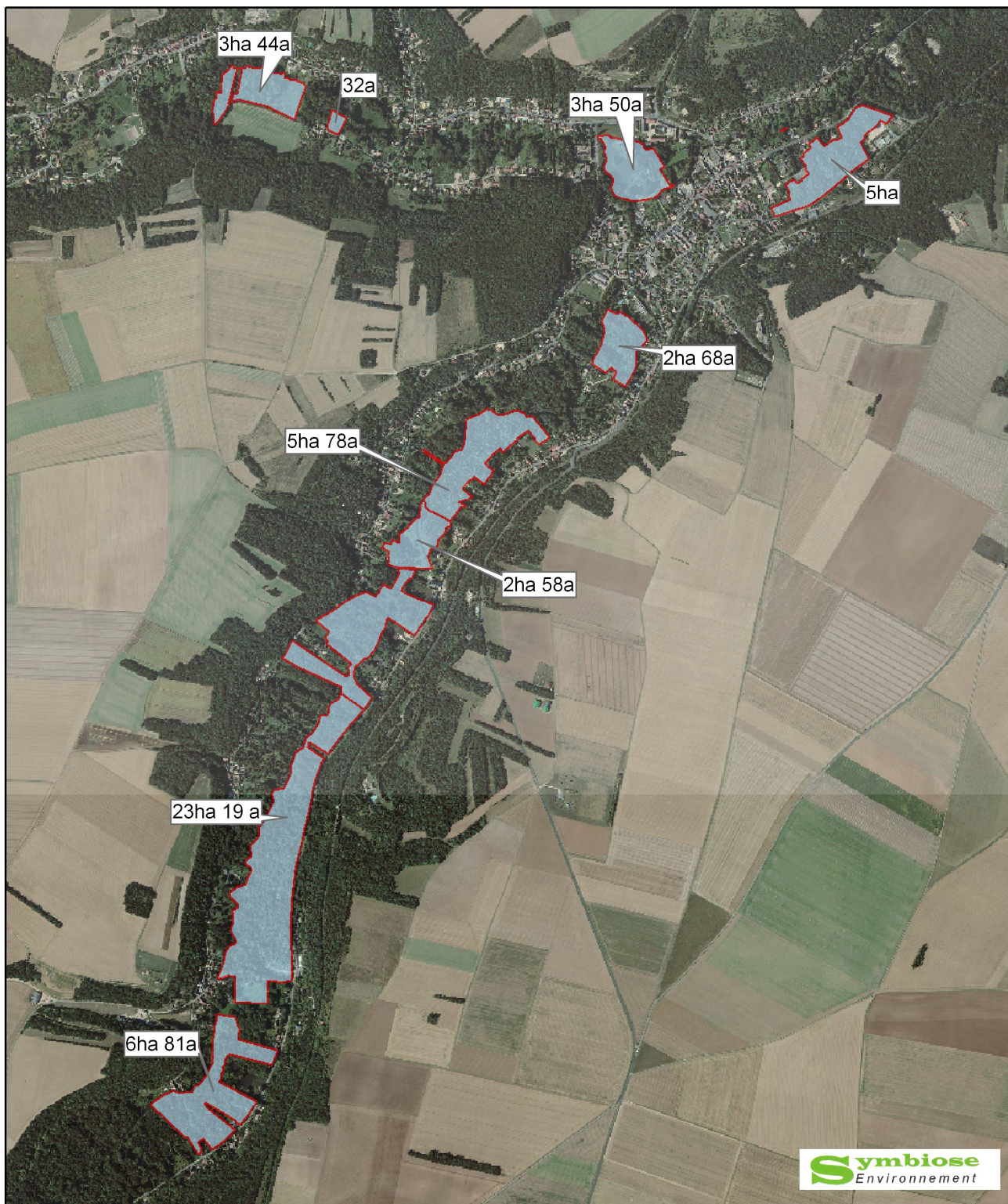


-  Propriété privée semi-close
-  Propriété privée close
-  Remblais
-  Zone humide



0 270 540 Mètres

### Pré-localisation des zones humides Saclas (91)



0 250 500 Mètres



Prés des Crosnes  
Photo : M. PERRINET le 26/01/2012



Grands prés  
Photo : M. PERRINET le 22/02/2012



Prés de la Bretonnière (Juine)  
Photo : M. PERRINET le 26/01/2012



Les Barbes à Crots  
Photo : M. PERRINET le 22/02/2012



Prés des Louveries (Marette)  
Photo : M. PERRINET le 26/01/2012



Prés Boulet (Etang communal)  
Photo : M. PERRINET le 26/01/2012

## **5 CONCLUSION PHASE 1**

Nous avons recueilli diverses données, mais la commune de Saclas est souvent peu citée en ce qui concerne les zones humides, du moins pour les dernières décennies.

Pour la flore, des plantes remarquables aujourd'hui protégées sont citées mais ont disparu, notamment dans le secteur de Bierville.

Nous avons identifié au moins cinq secteurs de zones humides qui pourront faire l'objet des inventaires soit un peu plus de 52 ha.

Les différents inventaires qui vont être menés au cours du printemps et de l'été vont logiquement apporter des données nouvelles, en particulier pour la faune dont certains groupes n'ont semble-t-il pas fait l'objet d'inventaire sur la commune de Saclas.

## 6 INVENTAIRES ET RESULTATS

### 6.1 VEGETATION ET FLORE

#### 6.1.1 Périodes d'intervention

Prospections de terrain		
Date	Groupe	Météorologie
18 avril 2012	Flore – végétation - Insectes	Beau temps
18 mai 2012	Flore – végétation - Insectes	Temps variable
19 mai 2012	Flore – végétation - Insectes	Temps variable
19 juin 2012	Flore – végétation – Insectes	Temps variable
8 août 2012	Flore – végétation - Insectes	Beau temps

#### 6.1.1.1 Outils d'évaluation des enjeux de conservation

##### 6.1.1.1.1 Référentiels réglementaires

Tableau 5 : Outils d'évaluation des enjeux réglementaires

<b>Taxon</b>	<b>Droit européen</b>	<b>Droit français</b>
Flore, Habitats, Insectes, Amphibiens, Reptiles, Mammifères	Directive européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage  Dite <b>Directive Habitats</b>	En France, entrée en vigueur le 5 juin 1994 (J.O. des Communautés Européennes du 22 juillet 1992)
Flore exclusivement	/	Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 31 août 1995 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (JO du 24 septembre 1993).  Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale (JO du 3 mai 1991)

##### 6.1.1.1.2 Référentiels patrimoniaux

##### Listes rouges

Tableau 6 : Listes rouges utilisées pour les habitats et la flore

<b>Taxons</b>	<b>Liste rouge internationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>	<b>Liste rouge régionale</b>
Flore			CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN.), 2011. – Catalogue de la flore vasculaire d'Ile de France, MNHN, 172 p.

### **6.1.1.2 Méthode d'inventaire et d'analyse**

Nous avons parcouru le site afin de noter la flore et la végétation afin d'identifier les plantes présentes dans la zone d'étude, notamment les espèces protégées et/ou remarquables, La nomenclature fournie est celle de KERQUELEN version 1999 mise à jour BDNF (www.Tela-botanica.fr). **Toutes les espèces citées ont été observées dans la zone d'étude.**

Les habitats ont été identifiés selon la nomenclature de CORINE biotopes.

Des **relevés phytosociologiques** ont été effectués pour les différents types de végétation dans les parcelles clés. (A noter que pour une analyse phytosociologique, il faut au minimum 4 relevés par groupement).

Les documents de référence utilisés sont notamment le **Prodrome des végétations de France, le Code CORINE et l'EUR 15.**

Ces passages ont été mis à profit pour **contrôler l'état de conservation des milieux.**

Pour l'analyse, nous croisons la méthode phytosociologiste classique avec la méthode synusiale qui prend mieux en compte les différentes strates au niveau des relevés. Cela permet notamment de prendre en compte la dynamique des milieux qui fait se superposer différents groupements. Ainsi dans un même lieu, peuvent se mélanger des cressonnières, noyées dans un groupement à laïches, lui-même dominé par une aulnaie-frênaie. Pour la référence synusiale, nous intégrons les données de JULVE (1993 et 2012)

### **6.1.1.3 Résultats**

Dans la zone d'étude, nous avons noté la présence de divers groupements végétaux :

- cressonnières,
- végétation aquatique
- végétation flottante des mares
- groupements à grandes laïches (magnocariçaies),
- aulnaies, frênaies et peupleraies,
- frênaies
- saulaies - tremblaies,
- mégaphorbiaies et végétation des lisières (ourlets),
- prairies
- friches,

Nous détaillons chaque groupement ci-après en précisant leur flore, intérêt patrimonial et références (Corine biotope et Directive Habitats).

#### **6.1.1.3.1 Cressonnières**

##### **6.1.1.3.1.1 *Caractérisation***

Tout au long de la vallée, la nappe apparaît en pied de coteau. Des sources, certainement nombreuses y sont encore plus ou moins visibles suivant l'envasement des lieux et le

creusement plus ou moins profond de marelles. Lorsque le débit est encore bien maqué, les premiers mètres sont colonisés par quelques plantes caractéristiques :

<i>Veronica anagallis aquatica</i> L.	Mouron aquatique
<i>Nasturtium officinale</i> R.BR.	Cresson de fontaine
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J. Koch	Ache faux-cresson

On retrouve ces cressonnières au niveau des déversoirs des moulins avec l'accélération du courant.



Cressonnière sous aulnaie (Romard).

Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012



Cressonnière (Prés de Fouville).

Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012

#### 6.1.1.3.1.2 Classification

Nous n'avons que peu de relevés pour caractériser ce groupement. Toutefois, les espèces présentes le rangent clairement dans les Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds, ainsi que des suintements permanents (Bardat et Al., 2004) :

#### □ 30 GLYCERIO FLUITANTIS-NASTURTIETEA OFFICINALIS Géhu & Géhu-Franck 1987

Végétation basse d'hélophytes, en bordure des eaux calmes ou courantes.

##### □ 30.0.1 *Nasturtio officinalis-Glycerietalia fluitantis* Pignatti 1953 [*Nasturtio-Glycerietalia* Pign. 1953 (nom correct)]

##### 30.0.1.0.2 *Apion nodiflori* Segal in Westhoff & den Held 1969

Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds, ainsi que des suintements permanents.

Ces cressonnières sont classées dans les **Bordures à Calamagrostis des Eaux courantes** du Code Corine (53.4).

#### 6.1.1.3.2 Végétation aquatique

##### 6.1.1.3.2.1 Caractérisation

L'étang communal et la rivière hébergent des herbiers de nénuphars avec deux espèces présentes :

<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune

Le nénuphar blanc installé dans l'étang communal ne semble pas spontané ; il en va de même d'une mare dans une propriété où il a été planté.

De même, très ponctuellement ici et là dans les ruisseaux, mais plus particulièrement dans les exutoires de l'étang privé de Fouville creusé sur l'emplacement d'une ancienne gravière, des herbiers de callitriches tapissent le lit. Nous avons noté :

*Callitriche obtusangula* Le gall  
*Callitriche platycarpa* Kützing

Callitriche à angles obtus  
Callitriche des eaux stagnantes

#### 6.1.1.3.2.2 Classification

Les massifs de nénuphars relèvent des Herbiers enracinés, à caractère vivace, des eaux douces :

□ **55 POTAMETEA PECTINATI** Klika in Klika & Novák 1941  
Herbiers enracinés, à caractère vivace, des eaux douces (éventuellement subsaumâtres), mésotrophes à eutrophes, courantes à stagnantes.

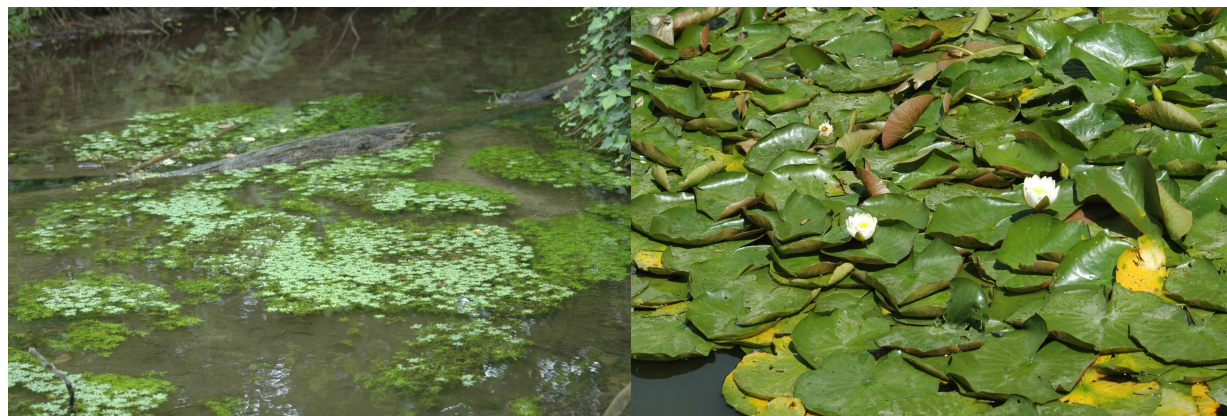
□ **55.0.1 Potametalia pectinati** W. Koch 1926 [*Potametalia* W. Koch 1926

□ **55.0.1.0.1 Nymphaeion albae** Oberd. 1957 [*Nymphaeion* Oberd. 1957

Communautés à structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (1-4 m), mésotrophes à eutrophes.

#### Tapis de Nénuphars

Il est classé dans les Tapis de Nénuphars du Code Corine (22.4311) pour les tapis de nénuphars



Herbiers à Callitriches (Prés de Fouville).  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012

Papis de nénuphars.  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 11/05/2012

Les herbiers de Callitriches relèvent des Communautés submergées des eaux courantes :

□ **55 POTAMETEA PECTINATI** Klika in Klika & Novák 1941 [*Potametea* Klika in Klika & Novák 1941  
Herbiers enracinés, à caractère vivace, des eaux douces (éventuellement subsaumâtres), mésotrophes à eutrophes, courantes à stagnantes.

□ **55.0.1 Potametalia pectinati** W. Koch 1926 [*Potametalia* W. Koch 1926

□ **55.0.1.0.5 Batrachion fluitantis** Neuhäusl 1959

Communautés submergées des eaux courantes, oligotrophes et oligocalciques à eutrophes et calciques.

#### Herbiers à Callitriche

Ils sont classés dans les Végétations immergées des rivières du Code Corine (24.4)

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Mare	<i>Callitriche obtusangula</i> Le gall	Callitriche à angles obtus	R
Mare	<i>Callitriche platycarpa</i> Kützing	Callitriche des eaux stagnantes	RR
Mare	<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc	AR- (Subsp.)

### 6.1.1.3.3 Végétation flottante des mares

#### 6.1.1.3.3.1 Caractérisation

Le chemin qui traverse le site des prés de Romard créé un effet de digue qui empêche la nappe de s'écouler d'où la formation d'une lagune forestière couverte de lentilles. Nous y avons noté :

*Callitriche stagnalis* Scop.

*Callitriche des eaux stagnantes*

*Lemna minor* L.

*Petite Lentille d'eau*

*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.

*Lentille d'eau à plusieurs racines*

#### 6.1.1.3.3.2 Classification

Ces herbiers peu diversifiés peuvent être inscrits dans les Végétation de pleustophytes :

□ **37 LEMNETEA MINORIS** O. Bolòs & Masclans 1955 [*Lemnetea* O. Bolòs & Masclans 1955 Végétation de pleustophytes, à caractère annuel, des eaux douces à subsaumâtres.

□ **37.0.1 Lemnetalia minoris** O. Bolòs & Masclans 1955 [*Lemnetalia* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955

□ **37.0.1.0.1 Lemnion minoris** O. Bolòs & Masclans 1955  
Communautés des eaux eutrophes à hypereutrophes.

Les herbiers de lentilles sont classés dans les Couvertures de Lemnacées du Code Corine (22.411).

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Mare	<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Lentille d'eau à plusieurs racines	DIDF - AR



Mare sous aulnaie (Romard)

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/08/2012

#### 6.1.1.3.4 Groupements à grandes laïches (Magnocaricaies)

##### 6.1.1.3.4.1 *Caractérisation*

Diverses grandes laïches sont présentes essentiellement en ceintures autour des plans d'eau et en massifs au sein des boisements.

Les ceintures à grandes laïches occupent quelques mètres de largeur autour de quelques plans d'eau : étang communal, mare et étang en propriété privée. Quelques espèces dominent :

<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais
<i>Carex elata</i> All. ?	Laïche raide ? (possible)
<i>Carex paniculata</i> L.	Laïche paniculée
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives

Nous n'avons observé la Laïche des rives qu'au pourtour de l'étang communal et n'avons pu identifier la Laïche raide avec certitude.

Au sein des boisements, c'est la laïche de marais qui couvre les plus grandes superficies avec des îlots de Laïche paniculée, cette dernière formant des touradons sur certaines rives de la rivière.

En sous bois, nous avons noté :

<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	<i>Laïche des marais ?</i>
<i>Carex paniculata</i> L.	<i>Laïche paniculée</i>
<i>Iris pseudacorus</i> L.	<i>Iris des marais</i>
<i>Solanum dulcamara</i> L.	<i>Morelle douce-amère</i>
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	<i>Roseau commun</i>
<i>Sparganium erectum</i> L. ?	<i>Rubanier dressé</i>

Suivant la topographie, en sous-bois d'aulnaie, ces cariçaies relèvent soit du Magnocaricion (Aulnaie tourbeuse) avec notamment la Fougère des marais, soit du Caricion gracilis (Aulnaie à grandes herbes).

##### 6.1.1.3.4.2 *Classification*

Les groupements à grandes laïches relèvent des communautés des sols tourbeux (Aulnaie marécageuse) ou des sols argilo-humifères (Aulnaie à grandes herbes) suivant l'organisation (BARDAT et al., 2004) :

□ **51 PHRAGMITI AUSTRALIS-MAGNOCARICETEA ELATAE** Klika in Klika & V. Novák 1941  
[*Phragmiti-Magnocaricetea* Klika in Klika & V. Novák 1941

Végétation des bords d'étangs, lacs, rivières et marais sur sol mésotrophe à eutrophe, parfois tourbeux.

□ **51.0.2 *Magnocaricetalia elatae*** Pignatti 1954 [*Magnocaricetalia* Pignatti 1954  
Communautés des sols riches en matière organique, à éléments fins, mésotrophes à eutrophes, à inondation moins prolongée.

□ **51.0.2.0.1 *Magnocaricion elatae*** W. Koch 1926

Communautés des sols mésotrophes à dystrophes, souvent tourbeux.

### Végétations à grandes laïches des ceintures d'étangs

□ 51.0.2.0.2 *Caricion gracilis* Neuhäusl 1959

Communautés des sols argilo-humifères eutrophes à anmoor.

### Végétations à grandes laïches des boisements tourbeux

Les magnocariçaias sont codifiées au sein du code Corine en Communautés à grandes laïches (53.2).



Rives à grandes Laïches (Prés de Fouville)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012



Magnocariçaias dans une Aulnaie à hautes herbes.  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement  
18/05/2012

#### 6.1.1.3.5 Aulnaie-frênaies

##### 6.1.1.3.5.1 *Caractérisation*

Les boisements humides dominés par l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*) couvrent la majorité des sites étudiés et, suivant la topographie, la présence d'écoulement et la proximité de la rivière, plusieurs groupements peuvent être distingués. Toutefois, les situations intermédiaires sont dominantes car les variations de topographie sont faibles au sein des boisements.

Sur l'ensemble des sites, les boisements se caractérisent par une strate arbustive relativement stable et marquée par la présence du Groseillier (*Ribes rubra*) :

*Ribes rubra*

*Corylus avellana* L.

*Cornus sanguinea* L.

*Crataegus monogyna* Jacet.

*Rubus s-sect. Sylvatici*

*Humulus lupulus* L.

*Sambucus nigra* L.

*Ligustrum vulgare* L.

*Lonicera peryclimenum* L.

*Viburnum lantana* L.

*Daphne laureola* L.

Groseillier

Noisetier

Cornouiller sanguin

Aubépine

Ronce des bois

Houblon

Sureau noir

Troène

Chèvrefeuille

Viorne lantane

Laurier des bois

En position topographique la plus haute, notamment près des bordures des routes et chemins et des rives de la rivière, nous distinguons l'aulnaie-frênaie des bords de petits

ruisseaux. Elle est particulièrement caractérisée par des espèces des *Galio-Urticetea* et des *Anemono-caricetea sylvaticae* :

**Galio-Urticetea**

*Urtica dioica* L.  
*Eupatorium cannabinum* L.  
*Galium aparine* L.  
*Geranium robertianum* L.  
*Carex pendula* Huds.  
*Impatiens parviflora* DC.  
*Brachypodium sylvaticum* (Huds.) P. Beauv.  
*Glechoma hederacea* L.  
*Heracleum sphondylium* L.  
*Stachys sylvatica* L.  
*Lamium album* L.  
*Equisetum telmateia* Ehrh.  
*Circea lutetiana* L.  
*Geum urbanum* L.  
*Alliaria petiolata* (M. Bieb.) Cavara & Grande  
*Chelidonium majus* L.

Ortie  
 Eupatoire chanvrine  
 Gratteron  
 Géranium à Robert  
 Laîche penchée  
 Balsamine à petites fleurs  
 Brachypode des bois  
 Lierre terrestre  
 Grande berce  
 Epiaire des bois  
 Lamier blanc  
 Prêle élevée  
 Circée de Paris  
 Benoîte commune  
 Alliaire  
 Chélidoine

**Anemono-caricetea sylvaticae**

*Hedera helix* L.  
*Listera ovata* (L.) R. Br.  
*Dryopteris filix-mas* (L.) Schott  
*Arum italicum* Mill.  
*Ranunculus auricomus* L.  
*Ranunculus ficaria* L.  
*Phyllitis scolopendrium* (L.) Newman  
*Polystichum setiferum* (Forssk.) T. Moore ex Woyn.  
*Carex sylvatica* Huds.  
*Convallaria majalis* L.  
*Epipactis helleborine* (L.) Crantz subsp. *helleborine*  
*Galium odoratum* (L.) Scop.  
*Hyacinthoides non-scriptus* L.  
*Narcissus* sp.  
*Primula veris* L. subsp. *veris*  
*Primula vulgaris* Hudson  
*Vinca minor* L.

Lierre  
 Listère à feuilles ovales  
 Fougère mâle  
 Gouet d'Italie  
 Renoncule à tête d'or  
 Ficaire  
 Scolopendre  
 Polystic à soies  
 Laîche des bois  
 Muguet  
 Helléborine à larges feuilles  
 Aspérule odorante  
 Jacinthe des bois  
 Narcisse  
 Primevère officinale ?  
 Primevère acaule (Horticole ?)  
 Petite pervenche

En position topographique intermédiaire, nous distinguons l'aulnaie à hautes herbes. Elle est particulièrement caractérisée par des espèces des *Phragmiti-Caricetea* et des *Filipendulo-Calystegietae* :

**Phragmiti-Caricetea**

*Carex acutiformis* Ehrh.  
*Iris pseudacorus* L.

Laîche des marais  
 Iris des marais

<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère
<i>Sparganium erectum</i> L.?	Rubanier dressé
<b><u>Filipendulo-Calystegietea</u></b>	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais

En position basse, dans les dépressions et secteurs le plus longuement inondés, l'aulnaie marécageuse méso-eutrophe est une aulnaie à Laîche, caractéristique des vallons dont le sol est alimenté par une eau riche en calcium sur des alluvions neutro-alcalines ou des tourbes basiques (TERRISSE, 2012).

Elle est caractérisée par des espèces des *Phragmiti-Caricetea* des niveaux bas :

<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laîche des marais
<i>Carex paniculata</i> L.	Laîche paniculée
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais

Régulièrement, ces boisements ont fait l'objet de plantations de peupliers dont les plus anciennes ont déjà été exploitées. Suivant l'âge et la densité des peupliers, il y a une superposition plus ou moins marquée, entre ces peupleraies et les groupements d'aulnaies-frênaies et les groupements herbacées qui les caractérisent, notamment magnocariçaies et mégaphorbiaies. Ces peupleraies présentent des strates arbustives et herbacées identiques aux aulnaies-frênaies dont elles sont un faciès anthropique.

#### 6.1.1.3.5.2 Classification

Ces différentes aulnaies ont été intégrées dans différentes associations suivant le classement (BARDAT et al., 2004) :

□ **57 QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE** Braun-Blanq. & Vlieger in Vlieger 1937 [*Quercus-Fagetea* Braun-Blanq. & Vlieger in Vlieger 1937

Forêts tempérées caducifoliées ou mixtes, collinéennes et montagnardes (plus rarement subalpines), ainsi que supraméditerranéennes.

□ **57.0.4 Populetalia albae** Braun-Blanq. ex Tchou 1948

Communautés riveraines non marécageuses.

□ **57.0.4.2 Alno glutinosae- Ulmenalia minoris** Rameau 1981

Communautés de l'Europe tempérée.

□ **57.0.4.2.1 Alnion incanae** Pawł. in Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

□ **57.0.4.2.1.1 Alnenion glutinoso- incanae** Oberd. 1953 [*Alnenion glutinoso- incanae* Oberd. 1953

Communautés des bords de ruisseaux et torrents, jusqu'à ceux des rivières à eaux lentes.

**Filipendulo ulmariae- Alnetum glutinosae**

Aulnaie à hautes herbes

**Carici remotae- Alnetum glutinosae**

Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux

- **4 ALNETEA GLUTINOSAE** Braun- Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk & Passchier 1946  
Forêts d'aulnes, parfois de bouleaux ou de saules des dépressions marécageuses, sur sol engorgé une grande partie de l'année ; Europe tempérée, aux étages planitiaire, collinéen et montagnard.
  - **4.0.2 Alnetalia glutinosae** Tüxen 1937  
Communautés dominées par l'Aulne glutineux, parfois par le bouleau pubescent.
    - **4.0.2.0.1 Alnion glutinosae** Malcuit 1929  
Communautés méso-eutrophes.

Ces aulnaies sont classées dans différentes unités du Code Corine, pour les aulnaies non marécageuses :

- 44.31 Aulnaie-frênaies des ruisselets et des sources,
- 44.32 Aulnaies-frênaies des rivières à débit rapide,
- 44.332 Bois de Frêne et d'Aulne à hautes herbes,

et pour l'aulnaie marécageuse :

- 44.91 Aulnaies marécageuses
  - 44.911 Bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes

Les peupleraies bénéficient d'une codification spécifique dans le Code Corine avec :

- Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies) (Code 83.3211) « pour les Vieilles plantations de Peupliers avec une strate inférieure riche en grande herbes, habitat de substitution » soit sur les aulnaies-frênaies à hautes herbes, pour les espèces de plantes et d'animaux de quelques forêts riveraines.
- Autres plantations de Peupliers (Code 83.3212) pour les peupleraies à caractère intensif

L'aulnaie non marécageuse est d'intérêt communautaire et inscrite à l'annexe I de la Directive habitats suivant les codes (Directive Habitats 1992 et Cahiers d'habitats) :

- 91E0 - 8 Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux
- 91E0 - 11 Aulnaie à hautes herbes

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Aulnaie	<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A. Gray	Dryoptéris à crêtes	PN1, DIDF
Aulnaie	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn.	Polystic à soies ?	R, DIDF
Aulnaie	<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	PR - DIDF - AR
Aulnaie	<i>Thalictrella thalictroides</i> (L.) E. Nardi	Isopyre faux-pigamon	PR - DIDF - R
Aulnaie	<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	AR
Aulnaie	<i>Cardamine flexuosa</i> With	Cardamine des bois	AR
Aulnaie	<i>Daphne laureola</i> L.	Laurier des bois	AR
Aulnaie	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante	R
Aulnaie	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Prêle élevée	AR
Aulnaie	<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes	R ?
Aulnaie	<i>Primula vulgaris</i> Hudson	Primevère acaule (Horticole ?)	R ? (Subsp.)
Aulnaie	<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs	R-Inv
Aulnaie	<i>Acer negundo</i> L.	Érable negundo	AR - Inv



Dépression inondée sous Aulnaie (Souplainville).  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 26/01/2012



Aulnaie-frênaie avec Perce neige (Basse prés).  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 26/01/2012



Aulnaie.  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012



Aulnaie des bords de ruisseau à Groseillier.(Petit Fouville)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012

### 6.1.1.3.6 Frênaies

#### 6.1.1.3.6.1 *Caractérisation*

Quelques secteurs sont dominés par le Frêne alors que l’aulne est absent. Ces secteurs correspondent essentiellement à des coupes d’anciennes peupleraies et à des parcelles remblayées. Dans les deux cas, le Frêne s’est rapidement installé grâce à ses fortes capacités de colonisation. Ponctuellement, le frêne a aussi été favorisé par l’exploitation de l’aulne dans des parcs de propriété privée.

Les espèces de la strate arbustive montrent néanmoins une très forte similarité avec l’aulnaie-frênaie, ce qui nous laisse penser qu’il s’agit d’un faciès de dégradation des aulnaies-frênaies. Nous avons ainsi noté :

<i>Ribes rubrum L.</i>	Groseillier
<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier
<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine
<i>Rubus gp fruticosus</i>	Ronce
<i>Humulus lupulus L.</i>	Houblon

<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène

#### 6.1.1.3.6.2 Classification

Nous intégrons les frênaies comme des faciès de dégradation des aulnaies-frênaies en reprenant les mêmes niveaux de classification.

Dans le Code Corine, les frênaies font l'objet d'une codification spécifique en Frênaies (41.3).

#### 6.1.1.3.7 Saulaies-tremblaies

##### 6.1.1.3.7.1 Caractérisation

Quelques bordures de fossés et de remblais, sont dominées par des saules. En position de transition, ces saulaies accueillent des espèces colonisatrices telles le Robinier et le tremble. Nous avons noté pour les strates arborescentes et arbustive (Tableau , Relevés :

<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	Saule roux
<i>Salix capraea</i> L.	Saule marsault

##### 6.1.1.3.7.2 Classification

En bordure de fossé, la Saulaie relève des végétations forestières et arbustives riveraines à bois tendre (BARDAT et al. ; 2004) :

□ **4 ALNETEA GLUTINOSAE** Braun- Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk & Passchier 1946  
Forêts d'aulnes, parfois de bouleaux ou de saules des dépressions marécageuses, sur sol engorgé une grande partie de l'année ; Europe tempérée, aux étages planitiaire, collinéen et montagnard.

□ **4.0.1 Salicetalia auritae** Doing ex V. Westh. in V. Westh. & den Held 1969  
Communautés dominées par des Saules, pionnières ou permanentes sur les sols les plus engorgés.

□ **4.0.1.0.1 Salicion cinereae** Th.Müll. et Görs 1958

#### **Saulaie de bord de ruisseau**

Elle est codifiée dans le Code Corine dans les saussaies marécageuses (Code Corine 44.92).

En bordure de remblai, la saulaie relève des Végétation forestière et arbustive riveraine à bois tendre, suivant la classification :

□ **62 SALICETEA PURPUREAE** Moor 1958

Végétation forestière et arbustive riveraine à bois tendre.

□ **62.0.2 Salicetalia albae** Th.Müll. & Görs ex Rameau ord. nov. hoc loco  
Communautés arborescentes.

□ **62.0.2.0.1 Salicion albae** Soó 1930

Communautés pionnières ou matures.

#### **Saulaie à Saule Marsault**

Elle est codifiée dans le Code Corine dans les Clairières à couvert arbustif (31.872).

Saulaie.

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 03/06/2011

e.

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 03/06/2011

La Vergerette annuelle et la Potentielle de Norvège, sont deux plantes qui ont colonisé la France depuis des décennies, la Vergerette annuelle ayant un comportement invasif très caractérisé.

#### 6.1.1.3.8 Mégaphorbiaies et végétation des lisières (ourlets) et sous-bois

##### 6.1.1.3.8.1 *Caractérisation*

Quelques bordures de ruisseaux sont occupées par une végétation à hautes herbes dénommées mégaphorbiaies. On les retrouve en strate herbacée des aulnaies-frênaies à hautes herbes (évoquées ci-dessus). Pour rappel, les espèces relevant des Filipendulo-Calystegietea notées en sous-bois sont :

<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais
<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais

En rive de ruisseau, on note :

<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais
<i>Lysimachia vulgaris</i> L. subsp. vulgaris	Lysimaque vulgaire
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais
<i>Scrophularia auriculata</i> Loefl. ex L.	Scrofulaire aquatique

En bordure de boisements et dans les clairières, la végétation à hautes herbes proche de la mégaphorbiaie a aussi été analysée au sein des aulnaies-frênaies.

Ce groupe comprend des espèces des *Galio-Urticetea* et des *Anemono-caricetea sylvaticae* :

#### **Galio-Urticetea**

*Urtica dioica* L.

Ortie

<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine
<i>Galium aparine</i> L.	Gratteron
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium à Robert
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche penchée
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P. Beauv.	Brachypode des bois
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Grande berce
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Prêle élevée
<i>Circea lutetiana</i> L.	Circée de Paris
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine
<i>Lamium album</i> L.	Ortie blanche
<i>Fragaria indica</i>	Fraisier d'Inde
<i>Atropa belladonna</i> L.	Belladone

### **Anemono-caricetea sylvaticae**

<i>Hedera helix</i> L.	Lierre
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales
<i>Dryopteris filix –mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle
<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire
<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn.	Polystic à soies
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laîche des bois
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	Helléborine à larges feuilles
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante
<i>Hyacinthoides non-scriptus</i> L.	Jacinthe des bois
<i>Narcissus</i> sp.	Narcisse
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Primevère officinale ?
<i>Primula vulgaris</i> Hudson	Primevère acaule (Horticole ?)
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche

Un autre niveau inférieur comprend des espèces des *Anemono-caricetea sylvaticae* (JULVE, 2004) :

### **Anemono-caricetea sylvaticae**

<i>Hedera helix</i> L.	Lierre
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales
<i>Dryopteris filix –mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle
<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire

<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn.	Polystic à soies
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laîche des bois
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	Helléborine à larges feuilles
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante
<i>Hyacinthoides non-scriptus</i> L.	Jacinthe des bois
<i>Narcissus</i> sp.	Narcisse
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Primevère officinale ?
<i>Primula vulgaris</i> Hudson	Primevère acaule (Horticole ?)
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de- Salomon commun

#### 6.1.1.3.8.2 Classification

Les mégaphorbiaies caractérisées par la Reine des prés, relèvent de la classification suivante (BARDAT et al., 2004) :

#### **28 FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM** Géhu & Géhu-Franck 1987

Mégaphorbiaies planitiaies à montagnardes, méso-eutrophes, des stations plus ou moins inondables à humides.

##### **28.0.3 Filipenduletalia ulmariae** B. Foucault & Géhu ex B. Foucault 1984 *nom. inval.*

Communautés mésotrophes des dépressions sujettes à inondation phréatique, sur sol riche en matière organique.

##### **28.0.3.0.1 Thalicstro flavi-Filipendulion ulmariae** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés planitiaies.

#### **Mégaphorbiaie à Reine des prés**

Cette végétation est codifiée au code Corine en Communautés à Reine des prés et communautés associées (Code 37.1)

La végétation à hautes herbes d'ourlet relève de la classification suivante (BARDAT et al., 2004) :

#### **29 GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE** H. Passarge ex Kopecký 1969

Végétation d'ourlets nitrophiles des sols plus ou moins humides.

##### **29.0.1 Galio aparines-Alliarietalia petiolatae** Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969

Communautés des sols bien alimentés en eau.

##### **29.0.1.0.1 Aegopodion podagrariae** Tüxen 1967 *nom. cons. propos.*

Communautés hygroclines, hémihéliophiles.

##### **29.0.1.0.2 Geo urbani-Alliarion petiolatae** W. Lohmeyer & Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969

Communautés plus ou moins hygroclines, nitrophiles et sciaphiles.

#### **Ourlet**

##### **29.0.2 Impatienti noli-tangere-Stachyetalia sylvaticae** Boulet, Géhu & Rameau *ord. nov. hoc loco*

Communautés de lisières et laies forestières, des sols frais à humides.

##### **29.0.2.0.1 Impatienti noli-tangere-Stachyon sylvaticae** Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993

#### **Ourlet**

Pour les relevés intégrant notamment la Belladone et le Groseillier, une classification différente peut être proposée (BARDAT et al., 2004) :

**23 EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII** Tüxen & Preising ex von Rochow 1951

Végétation herbacée pionnière des chablis et des coupes forestières, nitrophile et héliophile.

**23.0.1 Atropetalia belladonnae** Vlieger 1937

**23.0.1.0.1 Atropion belladonnae** Aichinger 1933

Communautés des sols enrichis en azote, souvent sur substrat calcaire.

**Rubo idaei-Atropetum belladonnae (Br.Bl. 30) Tx. 50 em. Julve prov 1993.**

Le « Rubo idaei-Atropetum belladonnae (Br.Bl. 30) Tx. 50 em. Julve prov 1993. » proposé par Julve peut ici être envisagé.

Ces végétations d'ourlets sont codifiées au code Corine en Franges des bords boisés ombragés (Code 37.72) et Ourlets riverains mixtes (Code 37.715)

Ces ourlets sont inscrits à la Directive Habitats (Code 6430).

Le niveau inférieur de sous-bois est défini par JULVE (2004, 2012) :

**ANEMONO NEMOROSAE-CARICETEA SILVATICAE** Gillet 86 em. Julve nov. 1993

Associations hémicryptophytiques et géophytiques, plus ou moins hémisciaphiles, souvent vernaies, intraforestières.

**MERCURIALIETALIA PERENNIS** Gillet 86

Associations neutrophiles.

**Ranunculion ficariae** Julve 89

Associations planitiaies, mésohygrophiles.

Ce groupement n'est pas référencé par BARDAT et al. (2004) ni dans le Code Corine.

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Lisière	<i>Atropa belladonna</i> L.	Belladone	R



Ourlet (Vallée parrain).

Mégaphorbiaie (Prés de la Cure).

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 11/05/2012

6.1.1.3.9 Prairies

6.1.1.3.9.1 *Caractérisation*

Les prairies sont rares dans les fonds de vallée. Quelques parcelles sont néanmoins pâturées par des moutons, poney et chevaux. Nous avons effectué un relevé dans le secteur pâturé par des poneys, d'où nous avons retenu pour la prairie (une partie en sous-bois de frênaie est aussi pâturée avec une prairie similaire) (Tableau , R25) :

**Agrostietea****Eleocharetalia***Mentha arvensis* L.

Menthe des champs

**Agrostietalia***Ranunculus repens* L.

Renoncule rampante

*Carex hirta* L.

Laîche hérissée

*Dactylorhiza praetermissa* (druce) Soo

Orchis négligé

*Poa trivialis* L.

Pâturin commun

*Prunella vulgaris* L.

Brunelle commune

*Stellaria graminea* L.

Stellaire graminée

*Trifolium repens* L.

Trèfle blanc

*Festuca gp. Rubra* L.

Fétuque rouge

*Potentilla reptans* L.

Potentille rampante

*Agrostis capillaris* L.

Agrostis ténu

*Bellis perennis* L.

Pâquerette

*Holcus lanatus* L.

Houlque laineuse

*Trifolium pratense* L.

Trifolium des champs

*Cerastium glomeratum* Thuill.

Céaiste aggloméré

*Cirsium palustre* (L.) Scop.

Cirse des marais

*Hypericum pulchrum* L.

Millepertuis élégant

*Juncus acutiflorus* Ehrh. ex Hoffm.

Jonc à fleurs aigues

*Leucanthemum vulgare* Lam. subsp. *vulgare*

Grande Marguerite

Cette végétation relève des prairies hygrophiles eurosibériennes.

6.1.1.3.9.2 *Classification*

Le niveau le plus haut des prairies relève des Prairies eurosibériennes subissant des inondations de courte durée, alors que les dépressions et anciens bras se rangent au sein des Prairies eurosibériennes longuement inondables :

**3 AGROSTIETEA STOLONIFERAE** Th. Müll. & Görs 1969

Végétation prairiale des sols engorgés ou inondables, essentiellement minéraux, mésotrophes à eutrophes.

**3.0.1 Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis** Tüxen 1947

Prairies eurosibériennes subissant des inondations de courte durée.

**3.0.1.0.5 Mentho longifoliae-Juncion inflexi** Th.Müll. & Görs ex B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés pâturées neutroclines.

**Prairie peu inondable pâturée**

**3.0.2 Eleocharitetalia palustris** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Prairies eurosibériennes longuement inondables.

**3.0.2.0.1 Oenanthion fistulosae** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés atlantiques à subcontinentales.

**Prairie inondable pâturée**

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Prairie	<i>Dactylorhiza praetermissa (druce) Soo</i>	Orchis négligé	PR-DIDF - AR



Orchis négligé (*Orchis praetermissa*) Fontaine des saules.  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012



Prairie pâturée. Fontaine des saules  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 11/05/2012

**6.1.1.3.10 Friches**

**6.1.1.3.10.1 Caractérisation**

Quelques parcelles ont été au moins en partie comblées par des déblais. La colonisation par les ligneux (arbustes) y est souvent avancée, mais il reste néanmoins, une végétation herbacée caractérisant des milieux perturbés en friche (Tableau , R20 et R32). On y note une flore relevant notamment des Onopordetalia :

<i>Tussilago farfara</i> L.	<i>Pas d'âne</i>
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	<i>Cirse des champs</i>
<i>Melilotus albus</i> Medik.	<i>Mélicot blanc</i>
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	<i>Tanaisie</i>
<i>Daucus carota</i> L.	<i>Carotte</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	<i>Euphorbe petit cyprès</i>
<i>Picris hieracioides</i> L. subsp. <i>hieracioides</i>	<i>Picris fausse-épervière</i>
<i>Verbascum thapsus</i> L. subsp. <i>thapsus</i>	<i>Molène bouillon blanc</i>

Ainsi que :

<i>Myosotis arvensis</i> Hill subsp. <i>arvensis</i>	<i>Myosotis des champs</i>
<i>Holcus lanatus</i> L.	<i>Houque laineuse</i>
<i>Achillea millefolium</i> L.	<i>Achillée millefeuille</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl	<i>Fromental</i>
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	<i>Armoise commune</i>
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	<i>Erigeron annuel</i>
<i>Dactylis glomerata</i> L.	<i>Dactyle</i>
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	<i>Fétuque des prés</i>
<i>Potentilla reptans</i> L.	<i>Potentille rampante</i>
<i>Senecio jacobaea</i> L. subsp. <i>jacobaea</i>	<i>Séneçon jacobée</i>
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	<i>Compagnon blanc</i>
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	<i>Salsifis des prés</i>
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	<i>Trèfle des champs</i>
<i>Trifolium pratense</i> L.	<i>Trèfle des prés</i>
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	<i>Vesce cultivée</i>
<i>Vicia orobus</i> DC.	<i>Vesce orobe</i>

Ce sont des lieux propices à l'installation de plantes exogènes (originaires d'autres continents) à caractère invasif (Mélilot, Erigéron annuel et une première observation de Vesce orobe fortement invasive dans le sud-ouest de la France).

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 05/07/2012

Friche.

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 14/03/2012

#### 6.1.1.3.10.2 Classification

La flore instable de ces milieux perturbés permet d'envisager la présence de plusieurs associations suivant la classification (BARDAT et Al., 2004) :

**7 ARTEMISIETEA VULGARIS** W. Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951

Végétation rudérale, anthropogène, nitrophile à dominance d'espèces vivaces, eurosibérienne et méditerranéenne.

**7.0.1 Artemisietalia vulgaris** Tüxen 1947 *nom. nud.*

Communautés vivaces mésohygrophiles à mésoxérophiles.

**7.0.1.0.1 Arction lappae** Tüxen 1937

Communautés planitiaires à montagnardes.

**7.0.1.0.1.1 Arctienion lappae** Rivas Mart., Báscones, T.E. Díaz, Fern. Gonz. & Loidi 1991

Communautés mésophiles à mésohygrophiles.

Arctio lappae-Artemisietum vulgaris Oberd. ex Seybold & Müller 72

**7.0.2 Onopordetalia acanthii** Braun-Blanquet & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944

Communautés thermophiles à dominance de vivaces et de bisannuelles, eurosibériennes à subméditerranéennes.

**7.0.2.0.2 Dauco carotae-Melilotion albi** Görs 1966

Communautés subouvertes de hautes herbes, moins thermophiles, des substrats grossiers et souvent rapportés.

Les friches sont codifiées en terrains en friche dans le Code Corine (87.1).

#### 6.1.1.3.11 Synthèse des groupements observés

Nous reportons ici la nomenclature suivant BARDAT et Al.(2004).

### **3 AGROSTIETEA STOLONIFERAE** Th. Müll. & Görs 1969

Végétation prairiale des sols engorgés ou inondables, essentiellement minéraux, mésotrophes à eutrophes.

#### **3.0.1 *Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis*** Tüxen 1947

Prairies eurosibériennes subissant des inondations de courte durée.

##### **3.0.1.0.5 *Mentho longifoliae-Juncion inflexi*** Th.Müll. & Görs ex B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés pâturées neutroclines.

#### **Prairie peu inondable pâturée**

#### **3.0.2 *Eleocharitetalia palustris*** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Prairies eurosibériennes longuement inondables.

##### **3.0.2.0.1 *Oenanthion fistulosae*** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés atlantiques à subcontinentales.

#### **Prairie inondable pâturée**

### **4 ALNETEA GLUTINOSAE** Braun-Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk & Passchier 1946

Forêts d'aulnes, parfois de bouleaux ou de saules des dépressions marécageuses, sur sol engorgé une grande partie de l'année ; Europe tempérée, aux étages planitiaire, collinéen et montagnard.

#### **4.0.1 *Salicetalia auritae*** Doing ex V. Westh. in V. Westh. & den Held 1969

Communautés dominées par des Saules, pionnières ou permanentes sur les sols les plus engorgés.

##### **4.0.1.0.1 *Salicion cinereae*** Th.Müll. et Görs 1958

#### **Saulaie de bord de ruisseau**

#### **4.0.2 *Alnetalia glutinosae*** Tüxen 1937

Communautés dominées par l'Aulne glutineux, parfois par le bouleau pubescent.

##### **4.0.2.0.1 *Alnion glutinosae*** Malcuit 1929

Communautés méso-eutrophes.

#### **Aulnaie marécageuse**

### **7 ARTEMISIETEA VULGARIS** W. Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951

Végétation rudérale, anthropogène, nitrophile à dominance d'espèces vivaces, eurosibérienne et méditerranéenne.

#### **7.0.1 *Artemisietalia vulgaris*** Tüxen 1947 *nom. nud.*

Communautés vivaces mésohygrophiles à mésoxérophiles.

##### **7.0.1.0.1 *Arction lappae*** Tüxen 1937

Communautés planitiales à montagnardes.

##### **7.0.1.0.1.1 *Arctienion lappae*** Rivas Mart., Báscones, T.E. Díaz, Fern. Gonz. & Loidi 1991

Communautés mésophiles à mésohygrophiles.

#### **Arctio lappae-Artemisietum vulgaris Oberd. ex Seybold & Müller 72 (Friche)**

#### **7.0.2 *Onopordetalia acanthii*** Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944

Communautés thermophiles à dominance de vivaces et de bisannuelles, eurosibériennes à subméditerranéennes.

##### **7.0.2.0.2 *Dauco carotae-Melilotion albi*** Görs 1966

Communautés subouvertes de hautes herbes, moins thermophiles, des substrats grossiers et souvent rapportés.

#### **(Friche)**

### **23 EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII** Tüxen & Preising ex von Rochow 1951

Végétation herbacée pionnière des chablis et des coupes forestières, nitrophile et héliophile.

**23.0.1 *Atropetalia belladonnae*** Vlieger 1937

**23.0.1.0.1 *Atropion belladonnae*** Aichinger 1933

Communautés des sols enrichis en azote, souvent sur substrat calcaire.

**Rubo idaei-Atropetum belladonnae (Br.BI. 30) Tx. 50 em. Julve prov 1993. (Ourlets des aulnaies-frênaies à hautes herbes)**

**28 *FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM*** Géhu & Géhu-Franck 1987

Mégaphorbiaies planitiaies à montagnardes, méso-eutrophes, des stations plus ou moins inondables à humides.

**28.0.3 *Filipenduletalia ulmariae*** B. Foucault & Géhu ex B. Foucault 1984 *nom. inval.*

Communautés mésotrophes des dépressions sujettes à inondation phréatique, sur sol riche en matière organique.

**28.0.3.0.1 *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*** B. Foucault 1984 *nom. ined.*

Communautés planitiaies.

**Mégaphorbiaie à reine des prés**

**29 *GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE*** H. Passarge ex Kopecký 1969

Végétation d'ourlets nitrophiles des sols plus ou moins humides.

**29.0.1 *Galio aparines-Alliarietalia petiolatae*** Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969

Communautés des sols bien alimentés en eau.

**29.0.1.0.1 *Aegopodion podagrariae*** Tüxen 1967 *nom. cons. propos.*

Communautés hygrocines, hémihéliophiles.

**Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux**

**29.0.1.0.2 *Geo urbani-Alliarion petiolatae*** W. Lohmeyer & Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969

Communautés plus ou moins hygrocines, nitrophiles et sciaphiles.

**Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux**

**29.0.2 *Impatienti noli-tangere-Stachyretalia sylvaticae*** Boulet, Géhu & Rameau *ord. nov. hoc loco*

Communautés de lisières et laies forestières, des sols frais à humides.

**29.0.2.0.1 *Impatienti noli-tangere-Stachyion sylvaticae*** Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993

**Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux**

**30 *GLYCERIO FLUITANTIS-NASTURTIETEA OFFICINALIS*** Géhu & Géhu-Franck 1987 Végétation basse d'hélophytes, en bordure des eaux calmes ou courantes.

**30.0.1 *Nasturtio officinalis-Glycerietalia fluitantis*** Pignatti 1953 [*Nasturtio-Glycerietalia* Pign. 1953 (nom correct)]

**30.0.1.0.2 *Apion nodiflori*** Segal in Westhoff & den Held 1969

Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds, ainsi que des suintements permanents.

**Cressonnières**

**37 *LEMNETEA MINORIS*** O. Bolòs & Masclans 1955 [*Lemnetea* O. Bolòs & Masclans 1955

Végétation de pleustophytes, à caractère annuel, des eaux douces à subsaumâtres.

**37.0.1 *Lemnetalia minoris*** O. Bolòs & Masclans 1955 [*Lemnetalia* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955

**37.0.1.0.1 *Lemnion minoris*** O. Bolòs & Masclans 1955

Communautés des eaux eutrophes à hypereutrophes.

**Wolffio arrhizae - Lemnetum gibbae Bennema in Bennema, Sissingh & Westhoff 1943 (Végétation flottante des mares)**

**51 *PHRAGMITI AUSTRALIS-MAGNOCARICETEA ELATAE*** Klika in Klika & V. Novák 1941

[*Phragmiti-Magnocaricetea* Klika in Klika & V. Novák 1941

Végétation des bords d'étangs, lacs, rivières et marais sur sol mésotrophe à eutrophe, parfois tourbeux.

**51.0.2 *Magnocaricetalia elatae*** Pignatti 1954 [*Magnocaricetalia* Pignatti 1954  
Communautés des sols riches en matière organique, à éléments fins, mésotrophes à eutrophes, à inondation moins prolongée.

**51.0.2.0.1 *Magnocaricion elatae*** W. Koch 1926

Communautés des sols mésotrophes à dystrophes, souvent tourbeux.

**Végétations à grandes laïches des ceintures d'étangs**

**51.0.2.0.2 *Caricion gracilis*** Neuhäusl 1959

Communautés des sols argilo-humifères eutrophes à anmoor.

**Végétations à grandes laïches des boisements tourbeux**

**55 POTAMETEA PECTINATI** Klika in Klika & Novák 1941

Herbiers enracinés, à caractère vivace, des eaux douces (éventuellement subsaumâtres), mésotrophes à eutrophes, courantes à stagnantes.

**55.0.1 *Potametalia pectinati*** W. Koch 1926 [*Potametalia* W. Koch 1926

**55.0.1.0.1 *Nymphaeion albae*** Oberd. 1957 [*Nymphaeion* Oberd. 1957

Communautés à structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (1-4 m), mésotrophes à eutrophes.

**Végétation aquatique à Nénuphars**

**55.0.1.0.5 *Batrachion fluitantis*** Neuhäusl 1959

Communautés submergées des eaux courantes, oligotrophes et oligocalciques à eutrophes et calciques.

**Végétation aquatique à Callitriches**

**57 QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE** Braun-Blanq. & Vlieger in Vlieger 1937 [*Quercus-Fagetea* Braun-Blanq. & Vlieger in Vlieger 1937

Forêts tempérées caducifoliées ou mixtes, collinéennes et montagnardes (plus rarement subalpines), ainsi que supraméditerranéennes.

**57.0.4 *Populetalia albae*** Braun-Blanq. ex Tchou 1948

Communautés riveraines non marécageuses.

**57.0.4.2 *Alno glutinosae-Ulmenalia minoris*** Rameau 1981

Communautés de l'Europe tempérée.

**57.0.4.2.1 *Alnion incanae*** Pawł. in Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

**57.0.4.2.1.1 *Alnenion glutinoso-incanae*** Oberd. 1953 [*Alnenion glutinoso-incanae* Oberd. 1953

Communautés des bords de ruisseaux et torrents, jusqu'à ceux des rivières à eaux lentes.

**Filipendulo ulmariae- Alnetum glutinosae (Aulnaie à hautes herbes)**

**Carici remotae- Alnetum glutinosae (Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux)**

**62 SALICETEA PURPUREAE** Moor 1958

Végétation forestière et arbustive riveraine à bois tendre.

**62.0.2 *Salicetalia albae*** Th.Müll. & Görs ex Rameau ord. nov. hoc loco

Communautés arborescentes.

**62.0.2.0.1 *Salicion albae*** Soó 1930

Communautés pionnières ou matures.

**Saulaie à Saule Marsault**

### 6.1.1.4 Synthèse de la flore et habitats

Nous avons noté sur le site d'étude, une flore variée de 200 espèces, ce qui est remarquable pour une surface réduite dont une grande partie est en boisement. La liste détaillée de la flore est donnée en annexe.

Il y a quatre espèces protégées sur la zone d'étude :

- *Dactylorhiza praetermissa (druce) Soo* (Orchis négligé) PR-DIDF – AR,
- *Dryopteris cristata (L.) A. Gray* (Dryoptéris à crêtes) PN1, DIDF,
- *Thelypteris palustris Schott* (Fougère des marais) PR - DIDF – AR,
- *Thalictrella thalictroides (L.) E. Nardi* (Isopyre faux-pigamon) PR - DIDF – R,

et deux référencées comme déterminantes<sup>2</sup> :

- *Polystichum setiferum (Forssk.) T. Moore ex Woyn.* (Polystic à soies) R, DIDF
- *Spirodela polyrhiza (L.) Schleid.* (Lentille d'eau à plusieurs racines) DIDF - AR

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Prairie	<i>Dactylorhiza praetermissa (druce) Soo</i>	Orchis négligé	PR-DIDF - AR
Aulnaie	<i>Dryopteris cristata (L.) A. Gray</i>	Dryoptéris à crêtes	PN1, DIDF
Aulnaie	<i>Polystichum setiferum (Forssk.) T. Moore ex Woyn.</i>	Polystic à soies ?	R, DIDF
Mare	<i>Spirodela polyrhiza (L.) Schleid.</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	DIDF - AR
Aulnaie	<i>Thelypteris palustris Schott</i>	Fougère des marais	PR - DIDF - AR
Aulnaie	<i>Thalictrella thalictroides (L.) E. Nardi</i>	Isopyre faux-pigamon	PR - DIDF - R
Mare	<i>Callitriche obtusangula Le gall</i>	Callitriche à angles obtus	R
Mare	<i>Callitriche platycarpa Kützing</i>	Callitriche des eaux stagnantes	RR
Aulnaie	<i>Caltha palustris L.</i>	Populage des marais	AR
Aulnaie	<i>Cardamine flexuosa With</i>	Cardamine des bois	AR
Aulnaie	<i>Daphne laureola L.</i>	Laurier des bois	AR
Aulnaie	<i>Galium odoratum (L.) Scop.</i>	Aspérule odorante	R
Lisière	<i>Atropa belladonna L.</i>	Belladone	R
Aulnaie	<i>Equisetum telmateia Ehrh.</i>	Prêle élevée	AR
Aulnaie	<i>Prunus padus L.</i>	Cerisier à grappes	R ?
Lisière	<i>Sonchus palustris L.</i>	Laiteron des marais	R
Mare	<i>Nymphaea alba L.</i>	Nénuphar blanc	AR- (Subsp.)
Aulnaie	<i>Primula vulgaris Hudson</i>	Primevère acaule (Horticole ?)	R ? (Subsp.)
Aulnaie	<i>Impatiens parviflora DC.</i>	Balsamine à petites fleurs	R-Inv
Aulnaie	<i>Acer negundo L.</i>	Érable negundo	AR - Inv
Lisière	<i>Reynoutria japonica Hoult.</i>	Renouée du Japon	Inv
Lisière	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Robinier faux-acacia	Inv

Tableau 7 : Plantes protégées et/ou remarquables observées dans la zone d'étude

Statut IDF (Ile de France) : PN1 : protection nationale (annexe 1) ; PR : Protection régionale ; DIDF : espèce déterminante de ZNIEFF en Ile de France.

Rareté (CBNBP, 2011) : AR : assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ;

Subsp. : subspontané (issu de jardins)

<sup>2</sup> Déterminante : Espèce référente pour l'inventaire des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique)

Dix autres espèces sont assez rares à très rares dans la région Ile de France et deux autres espèces rares sont probablement issues de jardins voisins et donc non spontanées :

- *Nymphaea alba* L. (Nénuphar blanc) AR- (Orn)
- *Primula vulgaris* Hudson (Primevère acaule (Horticole ?) R ? (subsp.).

Quatre espèces à caractère invasif sont présentes, certaines à craindre particulièrement en ce qui concerne les plans d'eau et ruisseaux : la Renouée du Japon,



Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/08/2012



Helléborine à larges feuilles (*Epipactis helleborine*)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/08/2012



Laurier des bois (*Daphne laureola*) (Prés de la Patrouille)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012



Populage des marais (*Caltha palustris*)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012



Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*).

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 11/05/2012

() ()

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012



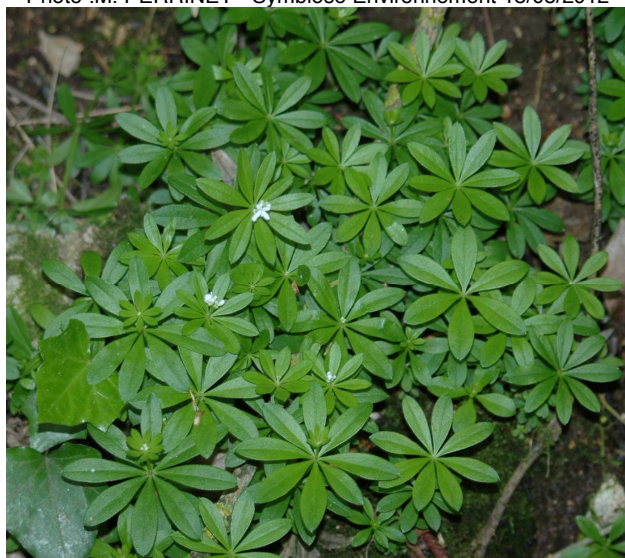
Belladone (*Atropa belladonna*) Près des Poitoux.

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012



Isopyre faux-Pigamon (*Thalictrum thalictroides*).

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012



Aspérule odorante (*Galium odoratum*) (La Bretonnière).

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012



Dryopteris cristata (*Dryopteris à crêtes*). Vallée parrain

Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012



Impatiens à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) St. Denis.  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012



Fougère des marais (*Thelypteris palustris*).  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012

Nous avons identifié vingt groupements végétaux (Tableau 8) sur la zone d'étude.

Six sont d'intérêt communautaire :

- Ourlets des aulnaies-frênaies à hautes herbes,
- Ourlet des Aulnaies-frênaies
- Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux
- Végétation aquatique à Callitriches,
- Aulnaies non marécageuses : Aulnaie à hautes herbes et Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux)

Indépendamment du référencement en habitat d'intérêt communautaire, la plupart des groupements végétaux ont un intérêt patrimonial car ils hébergent de espèces remarquables et/ou protégées tant au niveau de la flore que de la faune, notamment les aulnaies marécageuses et prairies.

Dans l'ensemble, la dominance des boisements limite cependant régulièrement l'expression de milieux à faible emprise, en particulier les cressonnières liées aux sources et les lisières à grandes herbes.

L'ensemble des milieux humides est dépendant des apports en eau des sources qui jalonnent les fonds de vallées. Par contre, il n'y a guère de lien fonctionnel entre les zones humides et la rivière dont le niveau varie peu. Elle bénéficie néanmoins des apports en eau qui baigne les milieux humides avant de l'atteindre. De ce point de vue, les zones humides constituent un filtre vis-à-vis des éléments potentiellement apportés par la nappe, notamment nitrates, phosphates et autres intrants.

Classification Prodrome des végétations de France (BARDAT et al., 2004)	Code Corine (RAMEAU et al., )	Code EUR27 Directive habitats	Code Catminat (JULVE, 2012)
3 AGROSTIETEA STOLONIFERA Th. Müll. & Görs 1969			
3.0.1 <i>Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis</i> Tüxen 1947			
3.0.1.0.5 <i>Mentha longifoliae-Juncion inflexi</i> Th. Müll. & Görs ex B. Foucault 1984 <i>nom. ined.</i> Communautés pâturées neutroclines.	37.211 - Prairies humides à cirse des maraîchers	-	12/1.2.1.1.3/2
<b>Prairie peu inondable pâturée</b>			
3.0.2 <i>Eleocharitetalia palustris</i> B. Foucault 1984 <i>nom. ined.</i>			
3.0.2.0.1 <i>Oenanthion fistulosae</i> B. Foucault 1984 <i>nom. ined.</i> Communautés atlantiques à subcontinentales.	37.22 - Prairies à Jonc acutiflore	-	12/1.2.1.1.1/2
<b>Prairie inondable pâturée</b>			
4 ALNETEA GLUTINOSAE Braun-Blanq. & Tüxen ex V.Westh., Dijk & Passchier 1946			
4.0.1 <i>Salicetalia auritae</i> Doing ex V.Westh. in V.Westh. & den Held 1969	44.92 - Saussaies marécageuses	-	15/3.0.1.0.1/02
4.0.1.0.1 <i>Salicion cinereae</i> Th.Müll. et Görs 1958			
<b>Saulaie de bord de ruisseau</b>			
4.0.2 <i>Alnetalia glutinosae</i> Tüxen 1937			
4.0.2.0.1 <i>Alnion glutinosae</i> Malcuit 1929 Communautés méso-eutrophes.	44.911 - Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes	-	
<b>Aulnaie marécageuse</b>			
7 ARTEMISIETEA VULGARIS W.Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951			
7.0.1 <i>Artemisietalia vulgaris</i> Tüxen 1947 <i>nom. nud.</i>			
7.0.1.0.1 <i>Arction lappae</i> Tüxen 1937			
7.0.1.0.1.1 <i>Arctienion lappae</i> Rivas Mart., Báscones, T.E.Diáz, Fern.Gonz. & Loidi 1991 Communautés mésophiles à mésohygrophiles.	87.1 – Terrains en friche	-	13/2.0.1.0.3/3
<b>Arctio lappae-Artemisietum vulgaris Oberd. ex Seybold &amp; Müller 72</b>			
<b>(Friche)</b>			
7.0.2 <i>Onopordetalia acanthii</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944			
7.0.2.0.2 <i>Dauco carotae-Melilotion albi</i> Görs 1966 Communautés subouvertes de hautes herbes, moins thermophiles, des substrats grossiers et souvent rapportés.	87.1 – Terrains en friche	-	13/1.0.2.0.2/3
<b>(Friche)</b>			

23 <i>EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII</i> Tüxen & Preising ex von Rochow 1951		6430 –	
23.0.1 <i>Atropetalia belladonnae</i> Vlieger 1937		Mégaphorbiaie	
23.0.1.0.1 <i>Atropion belladonnae</i> Aichinger 1933		s hydrophiles	
Communautés des sols enrichis en azote, souvent sur substrat calcaire.	37.715 - <i>Ourlets riverains mixtes</i>	d'ourlets	13/2.0.1.0.3/3
<b>Rubo idaei-Atropetum belladonnae (Br.Bl. 30) Tx. 50 em. Julve prov 1993.</b>		planitaires et	
<b>(Ourlets des aulnaies-frênaies à hautes herbes)</b>		des étages	
28 <i>FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM</i> Géhu & Géhu-Franck 1987		montagnards à	
28.0.3 <i>Filipenduletalia ulmariae</i> B.Foucault & Géhu ex B.Foucault 1984 <i>nom. inval.</i>	37.1 - <i>Communautés à Reine des prés et communautés associées</i>	alpins	
28.0.3.0.1 <i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i> B.Foucault 1984 <i>nom. ined.</i>			5/2.0.1.0.2.1/1
Communautés planitiales.			
<b>Mégaphorbiaie à reine des prés</b>			
29 <i>GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE</i> H.Passarge ex Kopecký 1969		6430 –	
29.0.1 <i>Galio aparines-Alliarietalia petiolatae</i> Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969		Mégaphorbiaie	
29.0.1.0.1 <i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 1967 <i>nom. cons. propos.</i>	37.72 - <i>Fringes des bords boisés ombragés</i>	s hydrophiles	
Communautés hygroclines, hémihéliophiles.		d'ourlets	13/2.0.1.0.1/12
<b>Ourlet des Aulnaies-frênaies</b>		planitaires et	
29.0.1.0.2 <i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i> W.Lohmeyer & Oberd. ex Görs & Th.Müll. 1969		des étages	
Communautés plus ou moins hygroclines, nitrophiles et sciaphiles.		montagnards à	
Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux		alpins	
29.0.2 <i>Impatienti noli-tangere-Stachyretalia sylvaticae</i> Boulet, Géhu & Rameau <i>ord. nov.</i>	37.715 - <i>Ourlets riverains mixtes</i>	6430 –	
29.0.2.0.1 <i>Impatienti noli-tangere-Stachyion sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993		Mégaphorbiaie	
<b>Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux</b>		s hydrophiles	
30 <i>GLYCERIO FLUITANTIS-NASTURTIETEA OFFICINALIS</i> Géhu & Géhu-Franck 1987		d'ourlets	05/2.0.1.0.2.1/01
30.0.1 <i>Nasturtio officinalis-Glycerietalia fluitantis</i> Pignatti 1953		planitaires et	
[ <i>Nasturtio-Glycerietalia</i>		des étages	
30.0.1.0.2 <i>Apion nodiflori</i> Segal in Westhoff & den Held 1969	53.4 – <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>	montagnards à	
Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds, ainsi que des suintements permanents.		alpins	
<b>Cressonières</b>			04/1.0.1.0.1/01 et 04/2.0.2.0.2/04

37 <i>LEMNETEA MINORIS</i> O.Bolòs & Masclans 1955 [ <i>Lemnetea</i> O.Bolòs & Masclans 1955			
37.0.1 <i>Lemnetalia minoris</i> O.Bolòs & Masclans 1955 [ <i>Lemnetalia</i> Tüxen ex O.Bolòs & Masclans 1955	22.411 - Couvertures de Lemnacées		03/1.0.1.0.0/01
37.0.1.0.1 <i>Lemnion minoris</i> O.Bolòs & Masclans 1955			
Communautés des eaux eutrophes à hypertrophes.			
<b>Wolffio arrhizae - Lemnetum gibbae</b> Bennema in Bennema, Sissingh & Westhoff 1943 ( <b>Végétation flottante des mares</b> )			
51 <i>PHRAGMITI AUSTRALIS-MAGNOCARICETEA ELATAE</i> Klika in Klika & V.Novák 1941	53.212 - <i>Cariçaias</i> à laïche aigüe et communautés s'y rapportant		05/3.0.2.0.1/07 ;11 ;15
51.0.2 <i>Magnocaricetalia elatae</i> Pignatti 1954 [ <i>Magnocaricetalia</i> Pignatti 1954	x 53.216 <i>Cariçaias</i> à <i>Carex paniculata</i>		
51.0.2.0.1 <i>Magnocaricion elatae</i> W.Koch 1926			
Communautés des sols mésotrophes à dystrophes, souvent tourbeux.			
<b>Végétations à grandes laïches des ceintures d'étangs</b>			
51.0.2.0.2 <i>Caricion gracilis</i> Neuhäusl 1959	53.2122 - <i>Cariçaias</i> à laïche des marais		05/3.0.2.0.2/01
Communautés des sols argilo-humifères eutrophes à anmoor.	x 53.216 <i>Cariçaias</i> à <i>Carex paniculata</i>		
<b>Végétations à grandes laïches des boisements tourbeux</b>			
55 <i>POTAMETEA PECTINATI</i> Klika in Klika & Novák 1941			
55.0.1 <i>Potametalia pectinati</i> W.Koch 1926 [ <i>Potametalia</i> W.Koch 1926			
55.0.1.0.1 <i>Nymphaeion albae</i> Oberd. 1957 [ <i>Nymphaeion</i> Oberd. 1957	22.4311 - Tapis de Nénuphars		3/2.0.1.0.1/5
Communautés à structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (1-4 m), mésotrophes à eutrophes.			
<b>Végétation aquatique à Nénuphars</b>			
		3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec	
55.0.1.0.5 <i>Batrachion fluitantis</i> Neuhäusl 1959	24.4 - Végétation immergée des rivières	végétation du ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3/2.0.1.0.4/5
Communautés submergées des eaux courantes, oligotrophes et oligocalciques à eutrophes et calciques.			
<b>Végétation aquatique à Callitriches</b>			

57 QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE Braun-Blanq. & Vlieger in Vlieger 1937

57.0.4 *Populetalia albae* Braun-Blanq. ex Tchou 1948

57.0.4.2 *Alno glutinosae-Ulmenalia minoris* Rameau 1981

□ 57.0.4.2.1 *Alnion incanae* Pawł. in Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

57.0.4.2.1.1 *Alnenion glutinoso-incanae* Oberd. 1953 [*Alnenion glutinoso-incanae* Oberd. 1953

Communautés des bords de ruisseaux et torrents, jusqu'à ceux des rivières à eaux lentes.

**A. Filipendulo ulmariae- Alnetum glutinosae (Aulnaie à hautes herbes)**

**B. Carici remotae- Alnetum glutinosae (Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux)**

**C. Faciès dégradé à frêne**

62 SALICETEA PURPUREAE Moor 1958

62.0.2 *Salicetalia albae* Th.Müll. & Görs ex Rameau ord. nov. hoc loco

62.0.2.0.1 *Salicion albae* Soó 1930

Communautés pionnières ou matures.

**Saulaie à Saule Marsault**

A. 44.332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes

B. 44.311 Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laîches

x 44.313 - Forêts de Frênes et d'Aulnes à Cirse des maraîchers

x 44.314 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des bords de sources à groseillers

x 44.315 - Forêts de Frênes et d'Aulnes à grande Prêle

C. 41.3 - Frênaies

91E0 – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

16/1.0.5.0.1/03

31.872 - Clairières à couvert arbustif

15/5.0.1.0.1/2

Tableau 8 : Groupements végétaux identifiés dans les zones humides de Saclas

Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore

03/1.	CLA	Lemnetea minoris Tüxen 1953 ex de Bolòs & Masclans 1955	voiles de lentilles aquatiques, annuelles, libres, flottantes en surface, holarctiques
03/1.0.1	ORD	Lemnetalia minoris Tüxen 1955 ex de Bolòs & Masclans 1955	voiles de lentilles aquatiques, annuelles, libres, flottantes en surface, européennes
03/1.0.1.0.1	ALL	Lemnion gibbae Tüxen & Schwabe in Tüxen 1974	voiles de lentilles aquatiques, annuelles, libres, flottantes en surface, européennes, eutrophiles
03/1.0.1.0.1/01	ASS	Wolffio arrhizae - Lemnetum gibbae Bennema in Bennema, Sissingh & Westhoff 1943	voile annuel flottant librement, des eaux stagnantes peu profondes, eutrophiles
3/2.	CLA	Potamogetonetea pectinati Klika 41	herbiers dulcaquicoles européens
3/2.0.1	ORD	Potamogetonetalia pectinati Koch 26	herbiers dulcaquicoles européens
3/2.0.1.0.1	ALL	Nymphaeion albae Oberdorfer 57	herbiers dulcaquicoles, eutrophiles
3/2.0.1.0.1/5	ASS	Potamogetonetum perfoliato - lucentis Jonas 33	
3/2.0.1.0.4	ALL	Ranunculion aquatilis Passarge 64	herbiers dulcaquicoles, des eaux stagnantes peu profondes
3/2.0.1.0.4/5	ASS	?	
3/2.0.1.0.4/5	syn compl	Callitricho palustris - Ranunculetum trichophylli Soo 49	
04/1.	CLA	Nasturtietea officinalis Zohary 1973	cressonnières flottantes amphibes, holarctiques
04/1.0.1	ORD	Nasturtio officinalis - Glycerietalia fluitantis Pignatti 1953 Sparganio erecti subsp. neglecti - Glycerion fluitantis Braun-Blanquet & Sissingh in Boer 1942 nom. inv.	cressonnières flottantes amphibes, européennes
04/1.0.1.0.1	ALL		cressonnières flottantes amphibes, mésothermes
04/1.0.1.0.1/01	ASS	Helosciadietum nodiflori Maire 1924	cressonnière amphibie eutrophile des fossés
04/2.	CLA	Montio fontanae - Cardaminetea amarae Braun-Blanquet & Tüxen 1943 Montio fontanae - Cardaminetalia amarae Pawłowski in Pawłowski, Sokołowski & Wallisch 1928 em. Maas 1959	sources laurasiennes
04/2.0.1	ORD	Cardaminion amarae Maas 1959	sources laurasiennes acidophiles
04/2.0.2.0.2	ALL	Cardaminetum flexuosae Oberdorfer 1957	sources neutrophiles, planitiales-collinéennes
04/2.0.2.0.2/04	ASS	Cardaminetum flexuosae Oberdorfer 1957 Filipendulo ulmariae - Calystegietea sepium subsp. sepium (Preising apud Hülbusch 73) Géhu & Géhu-Franck 87	suintements ombragés neutrophiles, planitiales à collinéens, septentrionaux
5/2.	CLA		mégaphorbiaies planitiales-collinéennes
5/2.0.1	ORD	Lythro salicariae - Filipenduletalia ulmariae (Passarge 88) Julve & Gillet 94	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, mésotrophiles
5/2.0.1.0.2	ALL	Stachyo palustris - Cirsion oleracei Julve & Gillet 94	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, mésotrophiles, neutrophiles
5/2.0.1.0.2.1	SUBALL	Angelico sylvestris - Filipendulenion ulmariae Passarge 77	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, mésotrophiles, neutrophiles, atlantiques
5/2.0.1.0.2.1/1	ASS	Filipendulo ulmariae - Cirsietum oleracei Chouard 26	
05/3.	CLA	Phragmito australis - Caricetea elatae Klika in Klika & Novák 1941	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques, amphibes à hydrophiles
05/3.0.2	ORD	Caricetalia elatae Pignatti 1953	magnocariçaies européennes
05/3.0.2.0.1	ALL	Caricion elatae Koch 1926 Thelypterido palustris - Phragmitetum australis Kuiper 1957 em. Segal & Westhoff in Westhoff & den Held 1969	magnocariçaies et roselières tourbeuses mésotrophiles, des eaux stagnantes ou à battement vertical
05/3.0.2.0.1/05	ASS		magnoroselière tourbeuse basophile, sciatolérante
05/3.0.2.0.1/07	ASS	Thelypterido palustris - Caricetum elongatae Julve & Gillet 1994 prov.	parvocariçaie tourbeuse basophile, sciaphile, des bases de dendromottes
05/3.0.2.0.1/10	ASS	Cicuto virosae - Caricetum paniculatae Succow 1974 ex Jeschke & Mütther 1978	magnocariçaie cespiteuse de bord d'étang à circulation d'eau horizontale, sur sol tourbeux
05/3.0.2.0.1/11	ASS	Caricetum ripario - acutiformis Kobenzda 1930	magnocariçaie tourbeuse basophile, sciatolérante

*Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore*

05/3.0.2.0.1/15	ASS	Phragmito australis - Caricetum paniculatae Lavagne 2006	
05/3.0.2.0.2	ALL	Caricion acutae (J. Duvigneaud 1958) Balátová-Tulačková 1963	magnocariçaises sur sols minéraux, eutrophiles, des zones inondables à nappe mobile horizontalement
05/3.0.2.0.2/01	ASS	Caricetum acutae (Graebner & Hueck 1931) Tüxen 1937	magnocariçaise de zone alluviale à circulation d'eau horizontale, centroeuropéenne
12/1.	CLA	Agrostio stoloniferae - Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris (Tüxen 37 em. 70) de Foucault 84	prairies européennes
12/1.2	SUBCLA	Agrostienea stoloniferae var. stoloniferae (Oberdorfer & Müller ex Görs 66) de Foucault 84	prairies européennes, hygrophiles
12/1.2.1	ORD	Agrostietalia stoloniferae var. stoloniferae Oberdorfer & al. 67 em. de Foucault 84	prairies européennes, hygrophiles, de niveau topographique moyen, courtement inondables
12/1.2.1.1	SUBORD	Loto pedunculati - Cardaminentalia pratensis subsp. pratensis Julve 93	prairies médioeuropéennes, hygrophiles de niveau topographique moyen, psychrophiles
12/1.2.1.1.3	ALL	Mentho aquaticae - Juncion inflexi subsp. inflexi (de Foucault 84) Julve 93	prairies médioeuropéennes, hygrophiles de niveau topographique moyen, psychrophiles, pâturées, basophiles
12/1.2.1.1.3/2	ASS	Junco inflexi - Menthetum longifoliae Lohmeyer 53	
12/1.2.2	ORD	Eleocharitetalia palustris subsp. palustris de Foucault 84	prairies européennes, hygrophiles longuement inondables
12/1.2.2.1	SUBORD	Carici vulpinae - Eleocharitenalia palustris subsp. palustris Julve 93	prairies médioeuropéennes, hygrophiles longuement inondables, psychrophiles
12/1.2.2.1.1	ALL	Carici distichae - Oenanthion fistulosae (de Foucault 84) Julve 93 prov.	prairies médioeuropéennes, hygrophiles longuement inondables, psychrophiles, atlantiques
12/1.2.2.1.1/2	ASS	Glycerio fluitantis - Menthetum arvensis de Foucault 86	
13/1.	CLA	Onopordetea acanthii subsp. acanthii Braun-Blanquet 64 em. Julve 93	friches vivaces xérophiles européennes
13/1.0.2	ORD	Onopordetalia acanthii subsp. acanthii Braun-Blanquet & Tüxen 43 em. Görs 66	friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes
13/1.0.2.0.2	ALL	Dauco carotae subsp. carotae - Melilotion albi Görs 66	friches vivaces mésoxérophiles, médioeuropéennes
13/1.0.2.0.2/1	ASS	Dauco carotae subsp. carotae - Picridetum hieracioidis Görs 66	
13/1.0.2.0.2/3	ASS	Echio vulgaris - Melilotetum albi Tüxen 47	
13/2.	CLA	Glechomo hederaceae - Urticetea dioicae (Passarge 1967) Julve 2003 class. nov. hoc loco	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles
13/2.0.1	ORD	Lamio albi - Chenopodietalia boni-henrici Kopecký 1969	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques, neutrophiles
13/2.0.3.0.1	ALL	Atropion bellae-donnae Braun-Blanquet 30 ex Tüxen 37 em. 50	
13/2.0.3.0.1/2	ASS	Rubo idaei - Atropetum bellae-donnae (Braun-Blanquet 30) Tüxen 50 em. Julve 93 prov.	friches vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques, héliophiles
13/2.0.1.0.3	ALL	Arction lappae Tüxen 37 em. 50	
13/2.0.1.0.3/3	ASS	Arctietum lappae Felföldy 42	fourrés d'arbrisseaux médioeuropéens, planitiaux-collinéens, hydrophiles, des sols tourbeux
15/3.	CLA	Franguletea dodonei Doing 1962	fourrés d'arbrisseaux médioeuropéens, planitiaux-collinéens, hydrophiles, des sols tourbeux
15/3.0.1	ORD	Salicetalia auritae Doing 1962	fourrés d'arbrisseaux centroeuropéens, planitiaux-collinéens, hydrophiles, des sols tourbeux
15/3.0.1.0.1	ALL	Ribeso nigri - Salicion cinereae (de Foucault 1991) Julve 1993	fourrés d'arbrisseaux médioeuropéens, planitiaux-collinéens, hydrophiles, des sols tourbeux
15/3.0.1.0.1/02	ASS	Frangulo dodonei - Salicetum cinereae Oberdorfer 1964	fourré à arbrisseaux, subatlantique, des zones tourbeuses basophiles
15/5.	CLA	Salicetea purpureae subsp. purpureae Moor 58	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiaux-montagnards, hydrophiles, des sols minéraux
15/5.0.1	ORD	Myricarietalia germanicae Aichinger 33	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiaux-montagnards, hydrophiles, des

*Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore*

15/5.0.1.0.1	ALL	Salicion triandrae subsp. triandrae Müller & Görs 58	sols minéraux
15/5.0.1.0.1/2	ASS	Salicetum purpureae Wendelberger-Zelinka 52	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitiaires, hydrophiles, des sols minéraux
16/1.	CLA	Fraxino excelsioris - Quercetea roboris Gillet 1986 ex Julve 1993	bois caducifoliés médioeuropéens
16/1.0.5	ORD	Fraxino excelsioris - Alnetalia glutinosae Julve 1993	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibiés
16/1.0.5.0.1	ALL	Fraxino excelsioris - Alnion glutinosae Julve 1993	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibiés, médioeuropéens
16/1.0.5.0.1/01	ASS	Alnetum glutinosae (Julve & Gillet 1994) Julve 2012 ass. nov. hoc loco Fraxino excelsioris - Alnetum glutinosae (Matuszkiewicz 1952) Julve 1993 ex de Foucault	
16/1.0.5.0.1/03	ASS	1994	bois hygrophile climacique sur anmoor, des petites vallées

Tableau 8b : Groupements végétaux identifiés dans les zones humides de Saclas. Correspondances Catminat (JULVE, 2012)



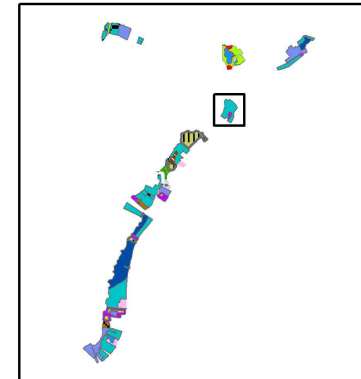
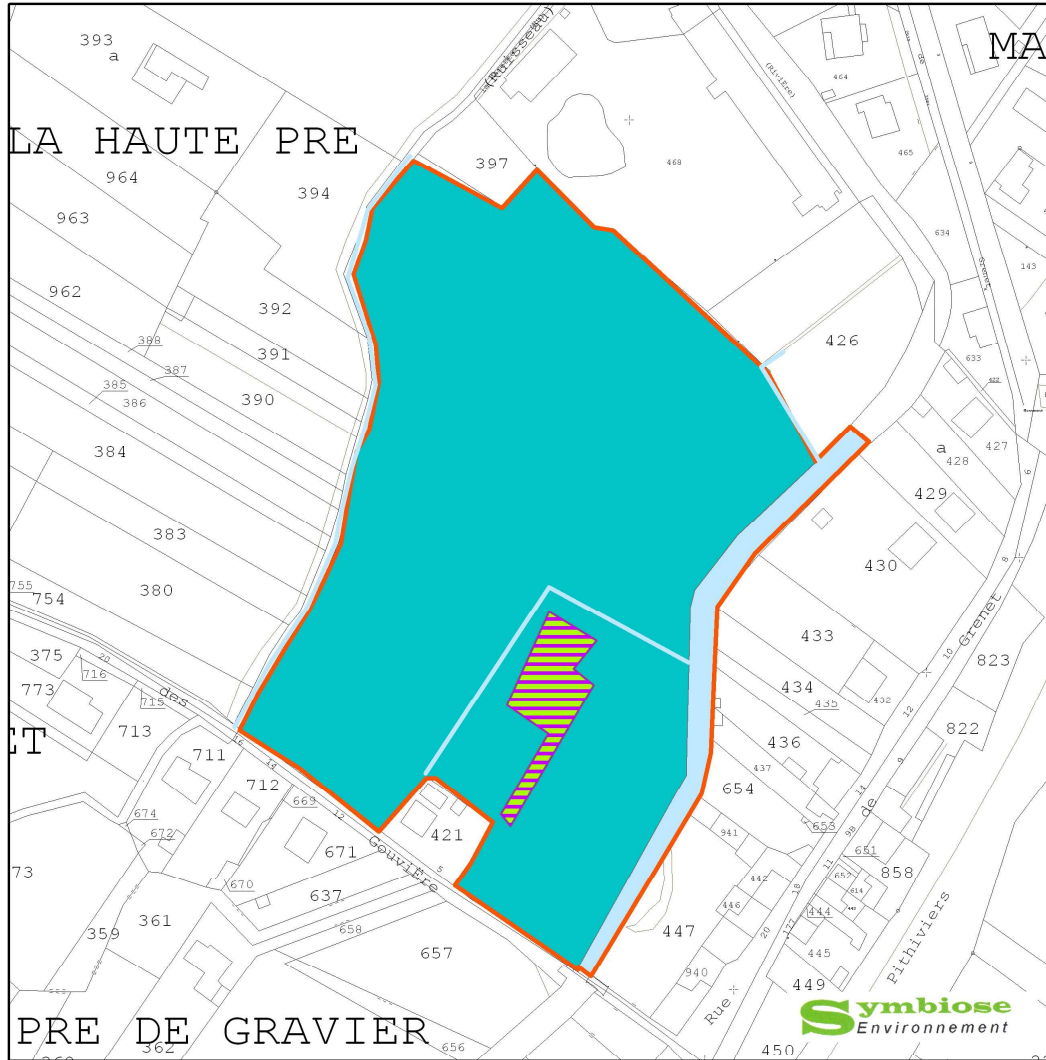












### Carte de la végétation - La Basse Pré Saclas (91)



-  Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux
-  Cours d'eau et canaux
-  Jardin
-  Périmètre d'étude

0 50 100 mètres











## 6.2 OISEAUX

### 6.2.1 Méthodologie

#### 6.2.1.1 Nicheurs

Nous avons mené nos prospections sur deux périodes afin de contacter à la fois les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs. Compte tenu de l'étendue du site, deux jours ont été consacrés aux écoutes et aux observations directes à chaque passage.

1er passage : 19 et 25 avril 2012

2ème passage : 14 et 19 juin 2012

Nous avons utilisé deux méthodes pour étudier les nicheurs.

##### 6.2.1.1.1 Les IPA

Cette méthode dite des points d'écoute nous a permis de localiser et de quantifier de façon standardisée les nicheurs. Les points d'écoute ont duré 20 minutes chacun et ont été espacés de plusieurs centaines de mètres. Les IPA ont été réalisés le matin lors des pics de chant des oiseaux. A chaque fois ont été notées les espèces contactées ainsi que le type de contact (chant, transport de matériaux ...).

Comme le montre la carte de localisation des points IPA ci-après, onze points d'écoute IPA ont été réalisés.

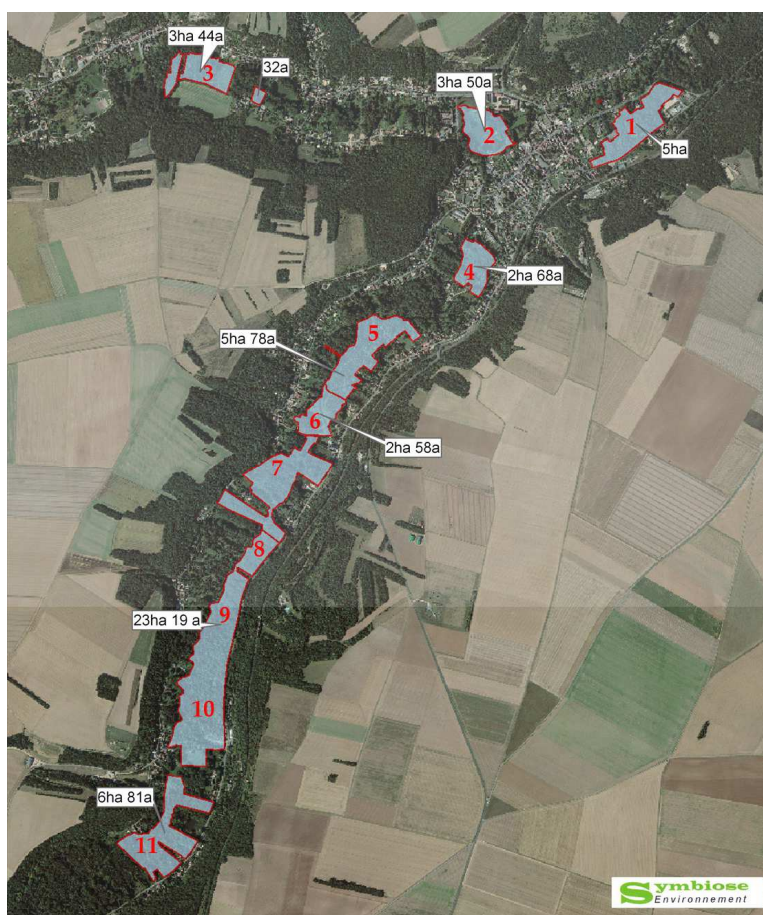


Fig.4 Localisation des IPA

#### 6.2.1.1.2 Observations de « visu »

Un certain nombre d'espèces se prêtent mal de par leur éthologie à la méthode des IPA (rapaces ...). Aussi avons-nous complété cette première approche par des observations réalisées en journée à la jumelle sur et autour du site d'étude. Nous avons ainsi prospecté de façon plus approfondie les milieux susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales (jachères, friches, boisements...).

Ces observations ont été couplées aux données des IPA.

Quelques prospections nocturnes ont également été menées, afin de répertorier les espèces se manifestant la nuit (rapaces nocturnes, rossignol philomèle...).

#### 6.2.1.1.3 Hivernants et migrateurs

Quelques observations hivernales ont été réalisées, afin d'identifier les espèces présentes et de localiser les éventuels éléments d'intérêts (dortoir, zones de rassemblement). De la même façon, les investigations du site au printemps et à l'automne ont permis d'identifier quelques espèces faisant halte sur le site.

#### 6.2.1.1.4 Consultations

Les associations naturalistes locales ont été contactées, mais cela n'a donné aucun résultat à ce jour.

En revanche, Monsieur Marc Hadrot, de l'Association locale de Chasse, a eu l'amabilité de nous recevoir (nous l'en remercions vivement), et de répondre à nos questions relatives aux oiseaux et aux mammifères, nous fournissant ainsi quelques informations intéressantes complémentaires.

#### 6.2.1.1.5 Bioévaluation

Nous avons analysé le peuplement nicheur en termes qualitatifs, puis identifié les espèces à enjeux de conservation sur le site ainsi que les éléments du site importants pour ces espèces.

### **6.2.1.2 Résultats**

#### **Présentation complète des espèces**

Le tableau 9 ci-dessous présente la totalité des espèces que nous avons contactées sur les zones humides de la commune de Saclas en 2012, à savoir 63 espèces.

Nom français	Nom scientifique	Dir. europ. "Oiseaux" (annexe 1)	Liste rouge des espèces menacées en France	Liste rouge région. - oiseaux nicheurs d'Île-de-France	Espèces déterm. ZNIEFF en Île-de-France	Statut des oiseaux observés en Essonne (NaturEssonne)	Localisation dans la commune (points IPA, voir carte)
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	3
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>			<b>Quasi-menacée</b>	<b>X</b>	Nicheur et Hivernant - Très rare	11
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>				X (à partir de 5 couples)	Nicheur et Hivernant - Rare	2
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	2,6
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>					Nicheur et Hivernant - Rare	2
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>			<b>Vulnérable</b>	<b>X</b>	Nicheur - Rare	4
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>					Nicheur et Hivernant - Peu commun	1
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	1,2,3,5,6,7,8,10,11
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	2,3
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>					Migrateur peu commun - Hivernant très rare	7
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>					Nicheur - Commun	3 6 7 8 9 10 11
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	<b>X</b>				Migrateur occasionnel - Très rare	1,6
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,3,4,5,6,10,11
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>					Nicheur et Migrateur - Commun	1,3,5,6,7,8,10,11
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>					Nicheur rare - Hivernant peu commun	3
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>					Nicheur - Rare	7
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,4,5,6,7,10,11
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>					Nicheur - Commun	3 5 6 8 10 11
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	3 7
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>					Nicheur et Migrateur - Très commun	1,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>					Nicheur et Migrateur - Commun	1,3,6,10,11
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	2 8
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	1,2,6,8,10,11
Geai des chênes	<i>Garrulus gladius</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,8,10
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			<b>Quasi-menacé</b>		Nicheur et Hivernant - Rare	6
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>					Nicheur et Hivernant - Commun	10
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,4,5,6,7,8,9,10,11

Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore

Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					Nicheur rare - Hivernant peu commun	8 10
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>					Nicheur et Migrateur - Très commun	2 3
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>					Nicheur et Migrateur - Très commun	2 3
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>			<b>En danger critique</b>	<b>X</b>	Nicheur et Migrateur - Très rare	1 2
Linotte mélodieuse	<i>Acanthis canabina</i>		<b>Vulnérable</b>	<b>Quasi-menacé</b>		Nicheur commun - Hivernant peu commun	3 6
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>					Nicheur et Migrateur - Peu commun	4,5,7
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	<b>X</b>			X (à partir de 5 couples)	Nicheur et Hivernant - Rare	2,5
Martinet noir	<i>Apus apus</i>					Nicheur et Migrateur - Très commun	4
Merle noir	<i>Turdus merula</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>					Nicheur - Très commun	3,4,8
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>					Nicheur - Très commun	1,3,6,7,8,10,11
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>					Nicheur - Très commun	1,2,3,4,6,7,8,9,10,11
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>					Nicheur - Très commun	8,10
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,3,10
Paon bleu	<i>Pavo cristatus</i>					Echappé de captivité	10
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>				<b>X</b>	Migrateur - Occasionnel	10
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>					Nicheur - Commun	4,5,6,7,8,9,10,11
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	<b>X</b>			X (à partir de 10 couples)	Nicheur - Rare	10
Pic vert	<i>Picus viridis</i>					Nicheur - Commun	1,2,3,5,6,7,9,11
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	5
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>					Nicheur et Hivernant - Peu commun	3 7
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Pinson des arbres	<i>Fringila coelebs</i>					Nicheur et Hivernant - Très commun	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		<b>Quasi-menacé</b>	<b>Quasi-menacé</b>		Nicheur et Migrateur - Très commun	3
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>					Nicheur et Migrateur - Très commun	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>					Nicheur et Hivernant - Peu commun	1,3,4,6,7,8,10,11
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>					Nicheur et Migrateur - Commun	3

Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>				Nicheur et Hivernant - Très commun	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>				Nicheur commun - Hivernant très rare	1 2
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>				Nicheur commun - Hivernant rare	1, 2,3
Sittelle torchepot	<i>Sitta europea</i>				Nicheur - Très commun	3,4,5,6,7,8,9,10,11
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>				Nicheur occasionnel	2
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			<b>Quasi-menacée</b>	Nicheur et Migrateur - Commun	2,9
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>				Nicheur - Commun	1,5
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>				Nicheur et Hivernant - Très commun	1,3,4,5,6,7,8,9,10,11
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>				Nicheur et Hivernant - Très commun	2,3,4,6,7,8,10

Colonne 3 : Espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive européenne "Oiseaux".

Colonne 4 : Espèces figurant sur la Liste rouge des espèces menacées en France.

Colonne 5 : Espèces figurant sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France.

Colonne 6 : Espèces considérées comme déterminantes ZNIEFF en Île-de-France.

Colonne 7 : Statut des oiseaux observés en Essonne. Ces statuts ont été déterminés par l'association NaturEssonne ([www.naturessonne.fr](http://www.naturessonne.fr)).

La dernière colonne précise le ou les endroits où ont été contactées ces espèces, en prenant comme référence les 11 points d'écoute IPA (voir carte de localisation des points IPA).

Tableau 9. Espèces contactées sur les zones humides de la commune de Saclas en 2012



Faucon crécerelle (Photo Sylvain MAHUZIER)

Pour mémoire, les milieux naturels correspondant aux 11 points IPA sont les suivants :

Point 1 : Entrée Est de Saclas. Boisement le long de la rue de la Gare. Sentier traversant le bois d'est en ouest, et bordé de marécages.

Point 2 : Plan d'eau bordé par un boisement et la Juine à l'est, et par les habitations à l'ouest. Îles boisées. La Marette coule au nord.

Point 3 : Nord-ouest de Saclas (au bout de la rue de Souplainville). Boisements et friches bordant un milieu ouvert (culture).

Point 4 : Boisements et ruisseau bordant le passage des Moulins.

Point 5 : Sentier de l'Etourneau et ripisylve de la Juine.

Point 6 : Prairies, jardins et boisements au nord de la rue Johannes Guerbois, le long de la Juine.

Point 7 : Boisement au sud de la rue Johannes Guerbois.

Point 8 : Boisements entre la D491 et la Juine, non loin des habitations.

Point 9 : Idem. Boisements fournis.

Point 10 : Rue du Pont de Boigny, cressonnière au sud, boisement au nord, Juine toute proche.

Point 11 : Après Fouville, allée privée bordée de boisements, et menant à une propriété au bord de la Juine.

Très logiquement, les cortèges les mieux représentés sont celui des espèces forestières, et dans une moindre mesure celui des espèces inféodées aux zones humides, sans oublier le cortège des espèces ubiquistes qui fréquentent aussi bien les jardins que les boisements et les milieux de transition.

#### 6.2.1.2.1 Evaluation patrimoniale et enjeux

Nous avons considéré que toutes les espèces ayant un statut particulier répertorié dans l'une ou plusieurs des colonnes du tableau X revêtaient une valeur patrimoniale.

Finalement, 12 espèces sont dans ce cas, et nous commenterons leur statut et les éventuels enjeux en commençant par celles ayant un statut européen, puis national et enfin régional et départemental :

**Cigogne blanche** : Espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Plusieurs Cigognes blanches ont été observées sur la commune par les habitants, plus particulièrement une quarantaine il y a deux ans (communication personnelle M. Le Maire). Il n'en reste pas moins que cette espèce est un migrateur occasionnel rare en Essonne, et que les stationnements de cigognes n'ont pas vraiment été observés au sein des zones humides, mais plutôt en marge. Il n'y a donc pas d'enjeu particulier pour cette espèce sur la commune.

### **Martin-pêcheur d'Europe**

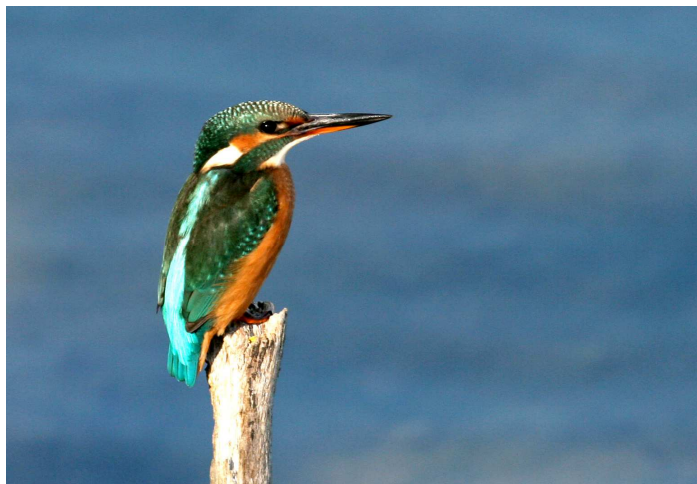


Photo Sylvain MAHUZIER

Espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. L'espèce a été observée une fois sur l'Etang (point 2), et de temps en temps survolant la Juine (communications personnelles de riverains). Considéré comme nicheur rare en Essonne, le Martin-pêcheur ne niche vraisemblablement pas à Saclas-même, étant donné que les berges que nous avons parcourues ne se prêtent pas vraiment au creusement de son terrier. Toutefois, il fréquente apparemment la Juine et l'Etang de la Marette pour se nourrir, et son statut d'espèce dont on doit protéger l'habitat au niveau européen (Directive Oiseaux) suffit à conférer à ces sites une importance particulière. Le Martin-pêcheur est en outre une espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France, mais à partir de 5 couples nicheurs, ce qui est loin d'être le cas.

**Pic noir** : Espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Installé en Île-de-France depuis le début des années 60, le Pic noir est en expansion dans la Région. Il utilise pour creuser sa loge des arbres d'un diamètre minimum de 50 centimètres, et sa préférence va aux hêtres, mais aussi aux peupliers, platanes et parfois chênes. Nous ne l'avons entendu qu'une seule fois, volant au-dessus des boisements du point 10 (sud du site). Il est considéré comme nicheur rare en Essonne, et ne fréquente vraisemblablement le site que comme étape alimentaire. Les arbres de diamètre important sur les boisements du site représentent un enjeu non négligeable, et pas seulement pour le Pic noir. Enfin, l'espèce est déterminante ZNIEFF en Île-de-France, mais à partir de 10 couple nicheurs, nous en sommes loin.

**Linotte mélodieuse** : Espèce classée "vulnérable" sur la liste rouge des espèces menacées en France, et "quasi-menacée" sur la liste rouge régionale. Sur les zones humides de Saclas, elle n'a été observée que 2 fois (points 3 et 6) sur les secteurs comportant des milieux de transition (haies, bosquets et fourrés en milieu ouvert), ce qui correspond tout à fait à son habitat préférentiel. Compte tenu de ces exigences écologiques, elle a une distribution irrégulière en France, ce qui explique son statut "vulnérable". Quant à l'Île-de-France, son statut d'espèce quasi-menacée s'explique par une réduction importante des effectifs régionaux ces dernières années. Ce qui n'empêche pas la Linotte mélodieuse d'être qualifiée de nicheur commun dans le département de l'Essonne. Les milieux de transition favorables à ce type d'espèce comme les prairies au nord de la rue Johannes Guerbois (point 6) ou les milieux semi-ouverts du nord-ouest de Saclas (point 3) méritent donc d'être préservés.

**Pouillot fitis** : Espèce "quasi-menacée" (ce qui représente un statut moins alarmant que "vulnérable"), aussi bien sur la liste rouge nationale que sur la liste rouge régionale, car les effectifs sont à la baisse. Peu présent sur le site, il n'a été observé qu'une fois, non loin de l'Essonne (point 3), dans un secteur qui là encore correspond bien à son habitat de prédilection : abords des lieux humides avec grands arbres. Pourtant, c'est un nicheur assez commun en Essonne. Pas d'enjeu particulier pour cette espèce.

**Bécasse des bois** : Espèce qualifiée de "quasi-menacée" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, elle ne montre pas néanmoins de tendance négative dans ses effectifs. Adeptes des marais forestiers, la Bécasse des bois est considérée comme un nicheur peu commun en Île-de-France, et très rare en Essonne. Elle a été observée (comm. pers. Michel Perrinet) près du point IPA n°11, dans le Chemin du Moulin des Cailles. La FICEVY (Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) ainsi que le Préfet de l'Essonne ont limité les prélèvements de cette espèce en 2012, suspendant même la chasse de la bécasse en février. Signalons enfin que l'espèce est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

**Bouscarle de Cetti** : Espèce "vulnérable" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, et nicheur sédentaire rare en Île-de-France et rare en Essonne. Nous ne l'avons contactée qu'une fois, dans les zones marécageuses bordant le Passage des Moulins (point 4). La Bouscarle de Cetti affectionne effectivement les fourrés denses sur les rives des cours d'eau ou dans les marais boisés, ce qui confère à ce type de milieu sur la commune un enjeu particulier. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

**Grèbe castagneux** : Espèce qualifiée de "quasi-menacée" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Nous n'avons observé ce grèbe qu'une fois, sur la Juine au niveau du point 6. Cette espèce peut fréquenter les rivières au cours lent bordées par la végétation, ce qui est le cas de la Juine. Bien que nous n'ayons pas obtenu d'indice de nidification certaine, le statut de nicheur rare en Essonne du Grèbe castagneux fait de l'aspect sauvage des berges de la Juine un enjeu particulier.

**Huppe fasciée** : Espèce "en danger critique" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, ce qui implique une menace de disparition de la région. La Huppe fasciée avait déjà failli disparaître lors des années fortes du remembrement, qui avait vu ses habitats de prédilection (haies, arbres creux, vergers...) s'amenuiser sérieusement. Elle est revenue progressivement en Île-de-France, mais sa situation est encore très précaire. Néanmoins, ce sont le sud de la Seine-et-Marne et le sud-est de l'Essonne qui sont les plus favorables, bien qu'elle soit signalée "nicheur très rare" en Essonne. Connue pour occuper les vieux nids de pics dans la vallée de l'Essonne, elle ne craint pas la proximité de l'homme; c'est d'ailleurs dans les zones les plus urbanisées de la commune (points IPA 1 et 2) que nous l'avons entendue. Compte tenu de l'écologie de cette espèce, la conservation des vieux arbres, haies et vergers représente un enjeu important. La Huppe fasciée est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

### **Tourterelle des bois**

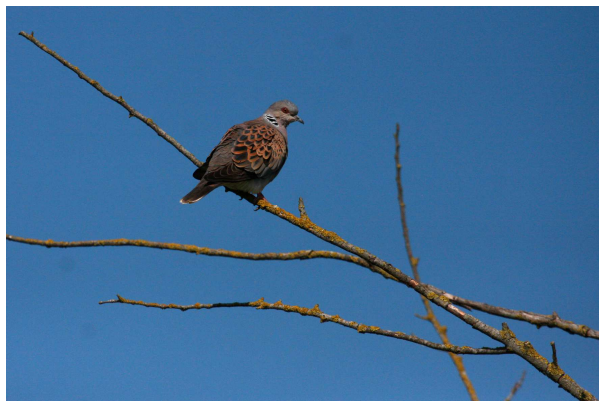


Photo Sylvain MAHUZIER

Espèce qualifiée de "quasi-menacée" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. En légère régression régionale en tant que nicheur, la Tourterelle des bois est néanmoins considérée comme nicheur et migrateur commun en Essonne. L'espèce affectionne les friches arbustives, les zones bocagères et les petits bois. Il est difficile de déterminer si les quelques contacts enregistrés (points 2 et 9) correspondent à des individus nicheurs ou en migration. Pas d'enjeu particulier à Saclas pour cette espèce.

**Bergeronnette des ruisseaux** : L'espèce est déterminante ZNIEFF en Île-de-France, et considérée comme un nicheur rare en Essonne. La Bergeronnette des ruisseaux préfère les ruisseaux rapides aux rivières calmes, toutefois son attrait pour les rochers et les grosses pierres peut localement la pousser à s'installer dans des milieux artificiels. Le seul endroit où nous avons contacté l'espèce est d'ailleurs le plan d'eau communal (point 2). L'observation d'une parade nuptiale laisse à penser qu'un couple se reproduit peut-être sur place. Le nid est généralement situé non loin de l'eau, dans une crevasse ou une cavité de la rive, dans un bâtiment (trou, anfractuosité) ou sous un toit, autant d'options disponibles autour du plan d'eau. Pas d'enjeu communal particulier pour cette espèce.

**Petit-duc scops** : Nicheur exceptionnel en Île-de-France (et à ce titre déterminant ZNIEFF), ce petit hibou ne niche pas en Essonne, il n'y est considéré que comme migrateur très occasionnel. Il a été entendu (Rémi Duguet, comm. pers.) dans le boisement qui fait face à la Cressionnière, près de la rue du Pont de Boigny (point 10). Pas d'enjeu particulier sur la commune, si ce n'est la conservation d'une continuité forestière le long de la Juine.

#### **6.2.1.3 Bilan pour les oiseaux**

Les zones humides de Saclas hébergent plus d'une soixantaine d'espèces d'oiseaux, la plupart étant protégées en France. Parmi ces espèces, douze ont un intérêt patrimonial en lien avec les boisements et les milieux ouverts des zones humides.



## 6.3 MAMMIFERES

### 6.3.1 Méthodologie

Monsieur Marc Hadrot, de l'Association locale de Chasse, a eu l'amabilité de nous communiquer un certain nombre d'informations relatives aux mammifères présents sur la commune. Nous l'en remercions vivement. Lors des réunions en mairie, nous avons également interrogé les participants qui nous ont fourni quelques informations. Un grand merci également à eux.

Par ailleurs, lors des prospections de terrain des autres groupes, nous avons noté les indices de présence tels que les empreintes, les crottes ou les restes de repas, notamment pour les mustélidés.

### 6.3.2 Résultats

Nous avons noté 11 espèces sur la commune, dont une espèce protégée, l'Écureuil roux :

Milieu	espèces	noms français	Statut
Boisements	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	
Boisements	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	
Boisements	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril	
Boisements ; prés	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	B3
Boisements	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	
Boisements	<i>Martes foina</i>	Fouine	B3
Boisements	<i>Mustela nivalis</i>	Belette	B3
Boisements	<i>Sciurus vulgaris</i>	L'Écureuil roux	PN ; B3
Boisements ; prés	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	B3
Boisements ; prés	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	
Cours d'eau	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	

Statut : PN : protection nationale ; PR : Protection régionale ; B3 : Convention de Berne Annexe 3.

Le Sanglier est Présent sur la commune et régulé par battues.

Le Cerf élaphe est très peu présent : Aucun individu n'a été abattu depuis 2 ans.

Le Chevreuril est présent sur la commune et nous avons observé un individu.

Le Lièvre d'Europe est bien présent sur la commune, mais pas dans les zones humides.

Le Renard roux est bien présent sur la commune et nous avons trouvé un individu mort.

La Fouine est aperçue en ville ou aux abords de temps à autre.

La Belette aurait déjà été observée, mais est plutôt rare.

L'Écureuil roux est relativement abondant et nous l'avons observé aux alentours des points IPA 1, 7, 8 et 11.

Le Hérisson d'Europe est bien présent sur la commune et observé près du point 8.

La Taupe d'Europe est présente en milieu ouvert.

Le Rat musqué a été observé près du plan d'eau (point 2) et au bord de la Juine (point 6).



Eureuil roux. Photo Sylvain MAHUZIER

### **6.3.3 Bilan pour les mammifères**

Les zones humides de Saclas hebergent une dizaine de grands et petits mammifères parmi lesquelles l'Eureuil roux est une espèce emblématique des bois et lisières.

## **6.4 CHIROPTERES**

### **6.4.1 Méthodologie**

#### **6.4.1.1 *Mise en place du dispositif d'observation***

Nous remercions vivement les habitants de Saclas qui se sont manifestés à la suite de l'appel que nous avons lancé dans la Vie Saclasiennne. Nous n'avons pas pu tous les rencontrer mais les informations qu'ils nous ont données ainsi que leur adresse au sein de la commune nous ont permis d'affiner notre recherche.

Une session a été réalisée au cours de l'été 2012, période de mise bas et d'élevage des jeunes, plus exactement le 06 août 2012. Le but de ces prospections est de caractériser l'utilisation des habitats pour les espèces supposées se reproduire dans les environs immédiats. Il s'agit donc de caractériser les habitats de chasse pour les espèces présentes et, si l'opportunité se présente, la localisation de colonies de mise bas.

Une autre session de prospection a été effectuée le 13 septembre 2012 afin de détecter l'activité des chiroptères en période de transit, c'est-à-dire lors de l'émancipation des jeunes, des déplacements liés à l'activité de rut ou de mouvements migratoires.

#### **6.4.1.2 *Mode opératoire et matériel utilisé :***

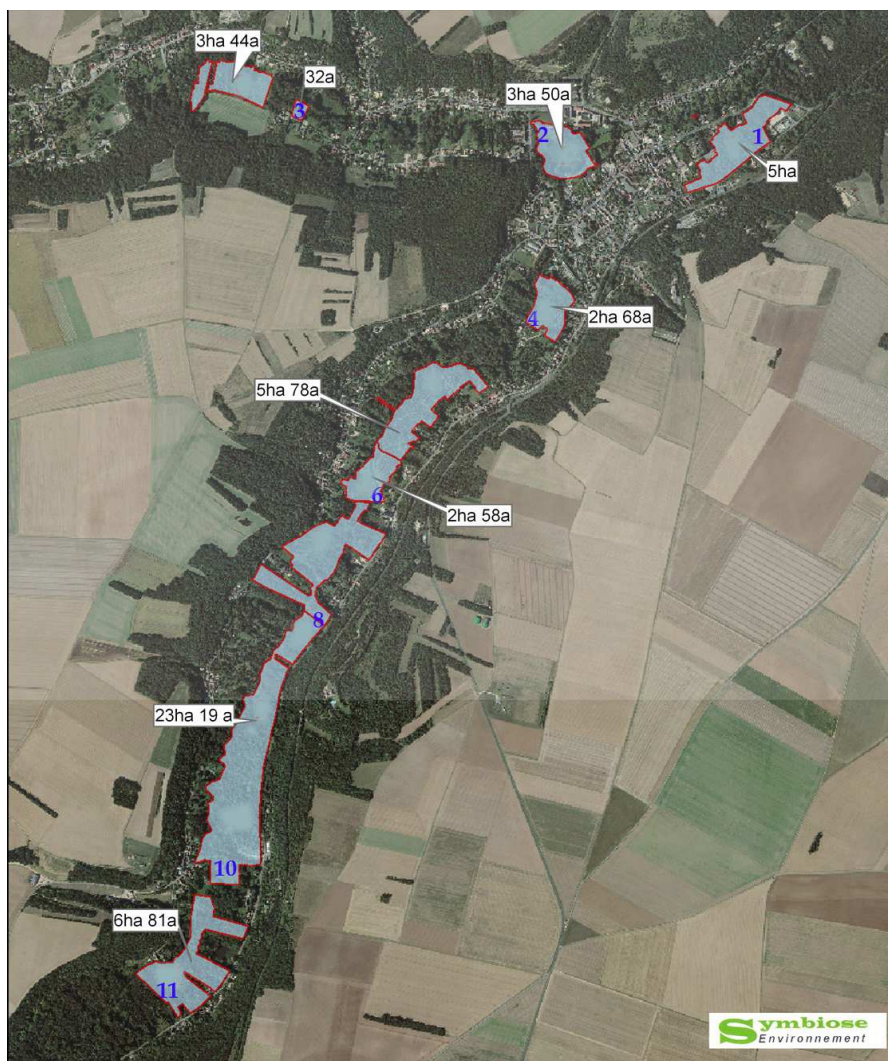
Avant tout début de séance, les informations sommaires relatives aux conditions météorologiques (direction et force du vent, température, couverture du ciel, nébulosité etc.) sont notées car elles servent à l'analyse des données recueillies.



Des séances d'écoute actives ont été effectuées à l'aide d'un détecteur d'ultrasons BatCorder II de EcoObs. Les signaux sont enregistrés en expansion de temps, directement sur carte mémoire, ce qui permet une analyse ultérieure et l'identification plus précise des espèces.

Au total, 8 points d'écoute ont été positionnés sur le site, à partir de l'examen des photographies aériennes, de la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>, et d'une première visite de terrain (Fig. 5). Le temps d'écoute à chaque point est de 15 minutes. L'activité enregistrée durant ce temps d'écoute standard est rapportée à une heure, afin de calculer un indice d'abondance relatif « chiroptères » ou par espèce.

Fig. 5. Localisation des 8 points d'enregistrement des chiroptères



Les milieux naturels dans lesquels sont positionnés les points d'écoutes peuvent être caractérisés à partir d'une typologie simplifiée, adaptée pour les chiroptères :

- **Les champs, openfields et zones de bocage très dégradés**, dans lesquels les chauves-souris ne trouvent généralement pas de possibilités de gîtes, et qui offrent peu de ressources alimentaires, en dehors de pullulations très ponctuelles d'insectes.
- **Les bois, lisières, réseaux de haies, et zones de bocage dense et bien conservé**, qui offrent à la fois des possibilités de gîtes et d'alimentation pour les chiroptères.

- **Les zones humides, vallées, étangs, mares ou ruisseaux**, qui constituent des zones d'alimentation privilégiées pour les chauves-souris (forte biomasse d'insectes).
- **Les zones urbanisées, et en particulier le bâti ancien et les grands édifices**, susceptibles d'abriter des colonies de chiroptères.

Le tableau 10 donne les caractéristiques des quinze points d'écoute disposés sur le site, sur la base de cette typologie simplifiée :

Typologie simplifiée des habitats	01	02	03	04	06	08	10	11
Champs, bocage dégradé, openfield					x			
Bois, lisières, bocage dense, haies	X		X	X		X	X	X
Zones humides	x	X		x	X		X	x
Zones urbanisées		X	X		X		x	

X=Habitat dominant ; x=habitat secondaire

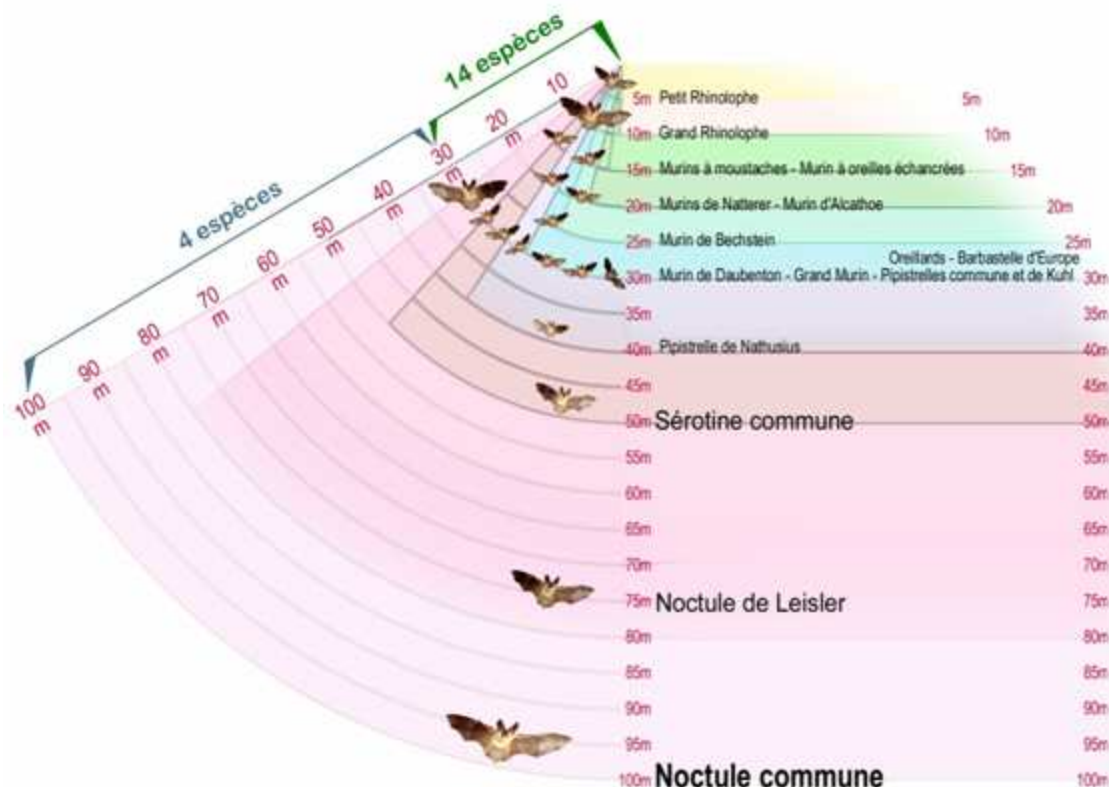
Tableau 10 : Typologie simplifiée des habitats autour des 8 points d'écoute

Ce dispositif permet de prendre en compte la diversité des habitats présents sur la zone d'étude, tout en optimisant la recherche de chiroptères dans les endroits favorables (lisières, haies, matrices boisées, bâtis anciens, chemins, zones humides...), et en assurant une couverture homogène de la zone d'étude.

#### **6.4.1.3 Limites du matériel d'enregistrement:**

Bien qu'il s'agisse de matériel de précision, la pénétration dans l'air des ultrasons émis par les chiroptères varie d'une espèce à l'autre. Ainsi s'il est possible de détecter une Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) à 40 mètres on ne peut espérer détecter un Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) à plus d'une dizaine de mètres. Les indices d'abondances sont donc à pondérer en fonction de la détectabilité des espèces, et bien que complet, aucun inventaire ne peut prétendre à l'exhaustivité.

L'identification des enregistrements est réalisée manuellement (contrôle des enregistrements un par un). L'identification des espèces, notamment des Murins, demande cependant des conditions d'enregistrement optimales, c'est-à-dire l'absence de parasites (vent, pluie, chant d'insectes). La qualité des enregistrements et donc des identifications sera donc corrélée négativement à l'intensité des bruits parasites.



#### 6.4.1.4 Analyse et traitement des données :

La méthode d'enregistrement utilisée ne permet pas d'évaluer le nombre d'individus fréquentant le milieu étudié. Elle permet en revanche d'évaluer le niveau d'activité des espèces (ou groupe d'espèce) et d'en déduire la qualité et la fonction de l'habitat pour les chiroptères (nature et nombre de contacts).

L'activité de chasse est décelée par la présence de phases d'accélération dans le rythme des impulsions, caractéristique d'une phase d'approche de proie. La quantification de cette activité est essentielle dans la détermination de la qualité d'un habitat de chasse (disponibilités alimentaire).

La notion de transit recouvre ici un déplacement rapide dans une direction donnée d'un vol linéaire, mais sur une distance inconnue. Quelle qu'en soit la signification, le transit peut indiquer que le milieu traversé n'offre pas les conditions trophiques éventuellement recherchées par l'animal à cet instant précis.

Les enregistrements de cris sociaux, en plus d'apporter des compléments d'identification pour certaines espèces, renseignent aussi sur la présence potentielle de gîte à proximité.

L'identification des chiroptères repose sur la méthode mise au point par BARATAUD (BARTAUD, 1994, 1996, 2002, 2006, 2008, 2012), basée sur l'analyse des ultras sons en mode hétérodyne et expansion de temps. Plusieurs critères de détermination sont pris en compte, au sein d'une séquence :

- le type de signal (fréquence constante, fréquence modulée, fréquence abrupte),
- la fréquence terminale,

- la largeur de la bande de fréquence,
- le rythme, la présence de pic d'énergie,
- l'évolution de la structure des signaux à l'approche d'obstacles...

#### 6.4.1.5 Quantification de l'activité :

La notion de contact, telle qu'elle est utilisée ici, se reporte à une séquence d'enregistrement de 5 secondes au maximum. L'indice d'activité correspond au nombre de séquences de 5 secondes par heure d'enregistrement.

Les différentes espèces ont des types de signaux et des intensités différentes, ce qui fait varier fortement leurs possibilités de détection. Il est donc nécessaire de les placer dans différentes classes (Tableau 11) et de leur appliquer un coefficient de détectabilité (Barataud 2012).

Intensité d'émission	Espèces	Distance de détection (m)	Coefficient de détectabilité
Faible	Petit rhinolophe	5	5
	Grand rhinolophe / euryale	10	2.5
	Murin à oreilles échancrées	10	2.5
	Murin d'alcatheo	10	2.5
	Murin à moustaches / brandt	10	2.5
	Murin de Daubenton	15	1.7
	Murin de Natterer	15	1.7
	Murin de Bechstein	15	1.7
	Barbastelle d'Europe	15	1.7
Moyenne	Grand / petit Murin	20	1.2
	Pipistrelle pygmée	25	1
	Pipistrelle commune	30	0.83
	Pipistrelle de Kuhl	30	0.83
	Pipistrelle de Nathusius	30	0.83
	Minioptère de Schreibers	30	0.83
Forte	Vespère de Savi	40	0.71
	Sérotine commune	40	0.71
	Oreillard sp	40	0.71
Très forte	Sérotine de Nilsson	50	0.5
	Sérotine bicolore	50	0.5
	Noctule de Leisler	80	0.31
	Noctule commune	100	0.25
	Molosse de Cestoni	150	0.17
	Grande noctule	150	0.17

Tableau 11 : Tableau de classement des espèces en fonction de leurs intensités d'émission et application d'un coefficient de détectabilité (d'après Barataud, 2012)

Ces coefficients multiplicateurs sont appliqués aux nombres de contacts obtenus pour chaque espèce par tranche horaire, afin de corriger leur indice d'activité rendant ainsi possible la comparaison de l'activité entre les espèces (important dans le rendu cartographique).

*Barataud 2012 « Le coefficient multiplicateur étalon de valeur 1 a été attribué à une espèce de pipistrelle car ce genre présente un double avantage : il est dans une gamme d'intensité*

*d'émission intermédiaire et son ubiquité et son abondance d'activité en font une excellente référence comparative. »*

Les données issues des points d'écoute sont traitées de manière à évaluer la fréquentation des différents habitats pour chaque espèce ou groupe d'espèce (représentation graphique). Une analyse comparative des milieux et des périodes d'échantillonnage est donc possible compte tenu de la standardisation des relevés.

Évaluation des niveaux d'activité :

	Activité faible	Activité modérée	Activité soutenue	Activité forte
Nombre de contacts par heure	<20	20 à 70	70 à 200	>200

Ces valeurs d'activité sont applicables pour toutes les espèces confondues après l'application du coefficient de détectabilité propres à chacune d'elle.

#### 6.4.1.6 Dates des prospections de terrain

Prospections de terrain réalisées dans le cadre de cette étude		
Date	Météorologie	Commentaires
Chiroptère		
06 août 2012	Température : Max 17°C, Min 15°C Temps : clair Vents : Nul	Temps de saison mais les conditions climatiques restent raisonnables pour l'inventaire des chauves-souris
13 septembre 2012	Température : 10°C Temps : clair Vents : Nul	Temps froid pour la saison mais les conditions climatiques restent raisonnables pour l'inventaire des chauves-souris

## 6.4.2 Résultats

### 6.4.2.1 Conditions des prospections de terrain

Il convient de noter que les prospections de terrain de l'année 2012 ont été largement perturbées par une météo particulièrement défavorable pour les chiroptères. Ce temps froid et perturbé a eu pour effet de causer une forte mortalité dans les colonies, les mauvaises conditions météorologiques (froid et précipitations) n'ayant pas permis le développement normal des insectes d'où des disponibilités alimentaires très limitées.

Ainsi pour réaliser des prospections dans des conditions raisonnables celles-ci ont été largement décalées dans le temps.

### 6.4.2.2 CARACTERISTIQUES DU PEUPEMENT et de l'activité DES CHIROPTERES

Activité estivale : Août 2012 (Nombre de contacts par heure pondéré par le coefficient de détectabilité) :

En moyenne, sur les points d'écoute effectués sur la commune de Saclas, l'activité de chasse des chiroptères est très importante avec une moyenne de 225,02 contacts par heure. Cette activité n'est pas égale sur l'ensemble du site. Les points 1, 6, 11 et 2 sont très appréciés des chauves-souris alors que les points 3 et 10 sont faiblement fréquentés. Sur l'ensemble de la commune, 5 espèces ont été inventoriées :

- La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- La Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Le complexe Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius (*P. kuhlii*, *P. nathusii*) : Au vu du contexte urbain et des points d'écoutes et de la saison, il est plus probable que les contacts soient liés à la première espèce. Mais la Pipistrelle de Nathusius reste toujours possible.

On peut voir que les contacts sont très fortement liés à la Pipistrelle commune et que les autres espèces ne sont présentes que ponctuellement. La présence de la Juine, des plans d'eau et des boisements proches des zones humides semblent bien apprécier des chauves-souris. Ce qui correspond bien aux habitats généralement utilisés par ces espèces.

	Aout								Somme
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 6	Point 8	Point 10	Point 11	
<i>Eptesicus serotinus</i>	2,84	0	0	0	0	2,84	2,84	0	8,52
<i>Myotis daubentonii</i>	0	6,8	0	0	0	0	0	0	6,8
<i>Myotis sp.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Nyctalus noctula</i>	0	0	0	0	1	0	0	1	2
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	776,88	209,16	16,6	169,32	212,48	156,04	13,28	205,84	1759,6
<i>Pipistrellus sp. (kuhlii nathusii)</i>	3,32	0	0	0	16,6	0	0	3,32	23,24
Somme	783,04	215,96	16,6	169,32	230,08	158,88	16,12	210,16	Moyenne du site
Nombre d'espèces certaines	2	2	1	1	2	2	2	2	225,02
Nombre d'espèces possibles	3	2	1	1	3	2	2	3	

Légende couleur : intensité des contacts	Nul	Faible	Modéré	Soutenu	Fort
--	-----	--------	--------	---------	------

Tableau 12 : Résultats des prospections estivales en nombre de contacts/heure

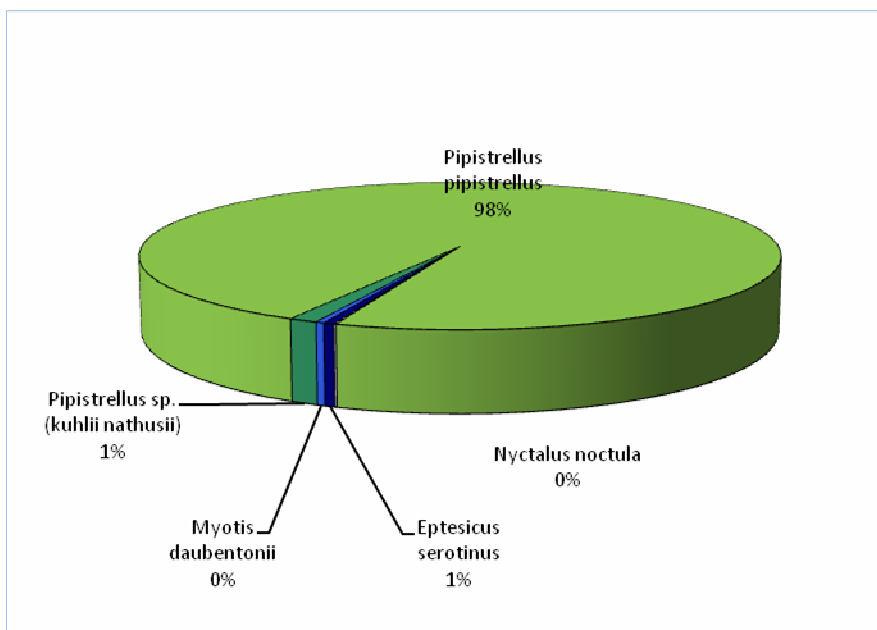


Figure 1 : Répartition estivale des contacts par espèce

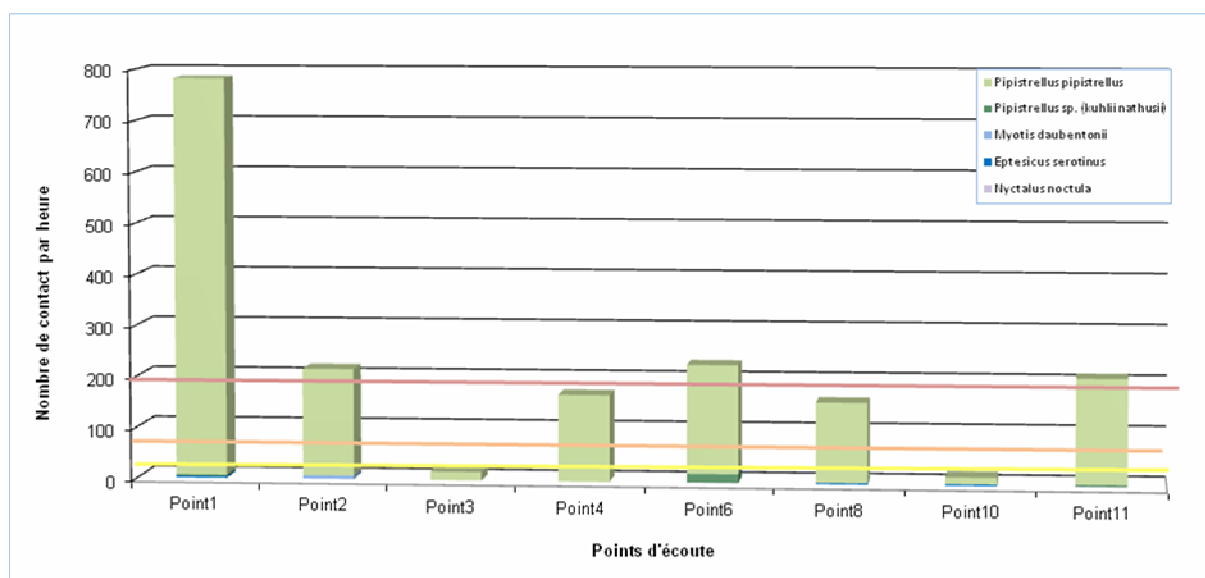


Figure 2 : Activité estivale des chauves-souris par points d'écoutes

#### 6.4.2.3 **Activité automnale en septembre (Nombre de contacts par heure pondéré par le coefficient de détectabilité) :**

Avec des températures en baisse par rapport à celle du mois d'août l'activité des chauves-souris sur la commune s'en fait grande ressentir. Il n'y a plus que 8,07 contacts par heures par rapport au 225,02 de la période estivale. L'activité des chauves-souris est devenue faible. Il n'y a plus que 2 espèces présentes sur le site : le Murin de Daubenton et la Pipistrelle commune. Plusieurs contacts sur le Point n°6 peuvent être de plusieurs espèces de « petits » Murins et sont donc mis en *Myotis sp.* Mais au vu des habitats présents et des comportements des individus, il semblerait que se soit tout de même du Murin de Daubenton.

Seul sur les points 6 et 11 des chauves-souris ont été contacté. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont la température de la nuit, fraîche et les chauves-souris ont préféré aller chasser dans des lieux plus chauds, soit cela est lié à la saison et aux émergences saisonnières d'insectes.

Le point n°6, au dessus du cours d'eau de la Juine, est très attractif pour le Murin de Daubenton. En plus d'être son habitat de chasse préférentiel, la présence d'un tunnel passant sous un bâtiment enjambant la rivière, peut offrir à cette espèce un site d'accouplement où appeler plus généralement un site de « swarming ».

Septembre									
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 6	Point 8	Point 10	Point 11	Somme
<i>Eptesicus serotinus</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Myotis daubentonii</i>	0	0	0	0	40,8	0	0	0	40,8
<i>Myotis sp.</i>	0	0	0	0	20,4	0	0	0	20,4
<i>Nyctalus noctula</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	0	0	0	0	0	0	0	3,32	3,32
<i>Pipistrellus sp. (kuhlii nathusii)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Somme	0	0	0	0	61,2	0	0	3,32	Moyenne du site
Nombre d'espèces certaines	0	0	0	0	1	0	0	1	8,065
Nombre d'espèces possibles	0	0	0	0	2	0	0	1	

Tableau 13 : Résultats des prospections automnales en nombre de contacts/heure

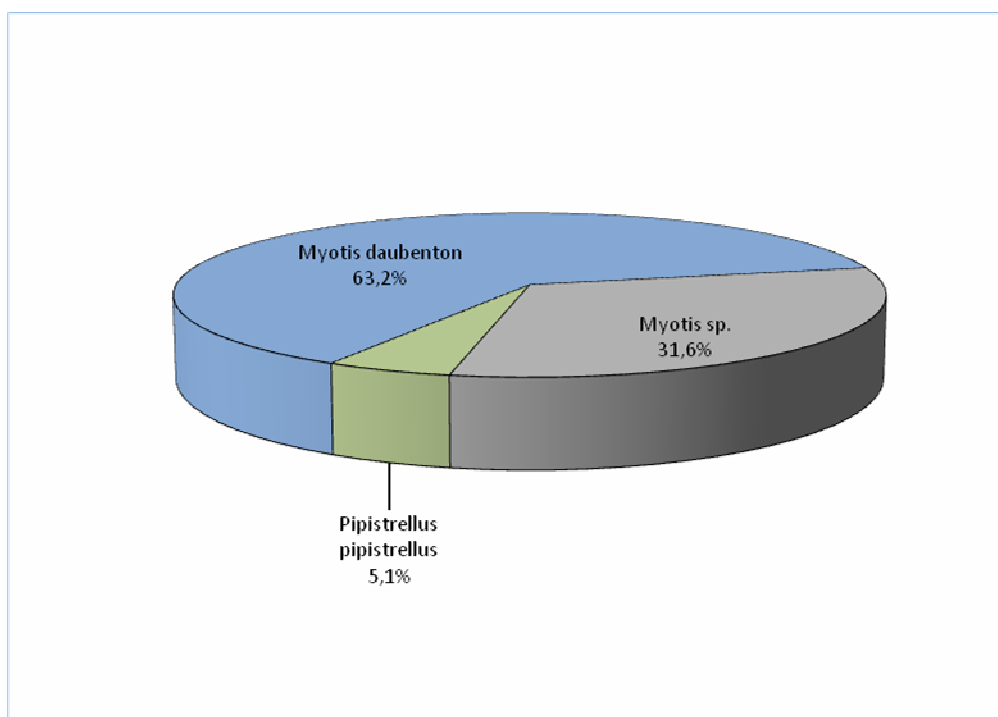


Figure 5 : Répartition automnale des contacts par espèce

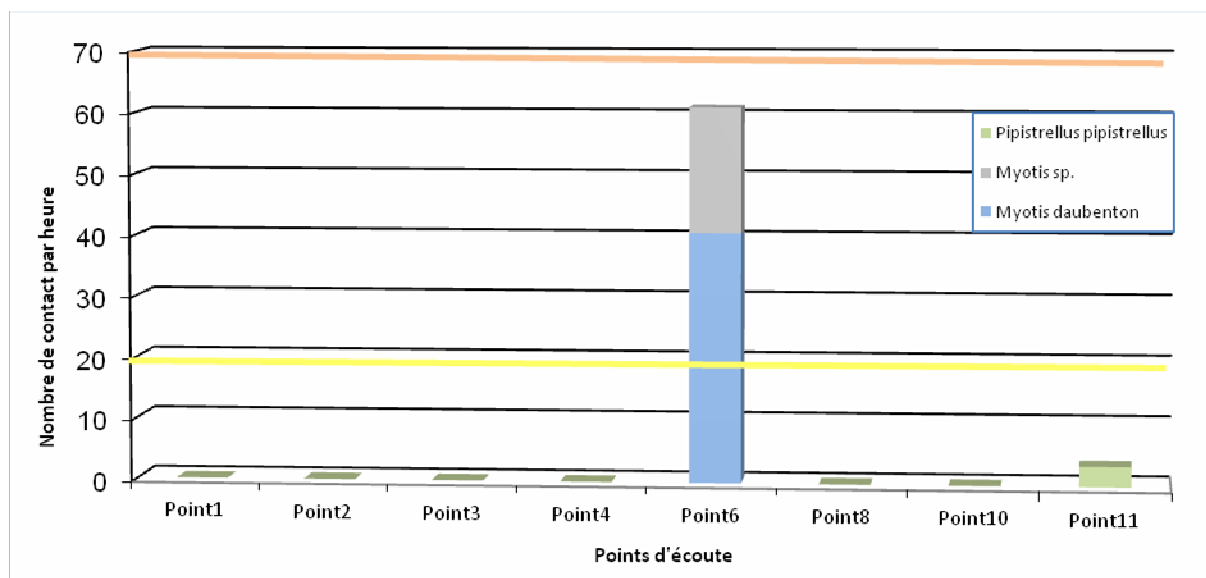


Figure 6 : Activité de chasse automnale des chauves-souris par point

#### 6.4.2.4 Répartition des espèces sur le site

Le nombre d'espèce par site reste globalement assez faible, aux alentours de 2 espèces. Seul le point n°6 atteint les 3 espèces certaines. L'espèce la plus répandue est la Pipistrelle commune qui est présente sur l'ensemble des points. Le Murin de Daubenton, 2<sup>e</sup> espèce en termes d'activité, n'est présent que sur 2 points d'écoute, le n°2 et le n°6. Les autres espèces, les plus répandues sont la Sérotine commune et la Pipistrelle non déterminée (Pipistrelle de Kuhl suspectée) qui sont présents seulement sur 3 points en période estivale.

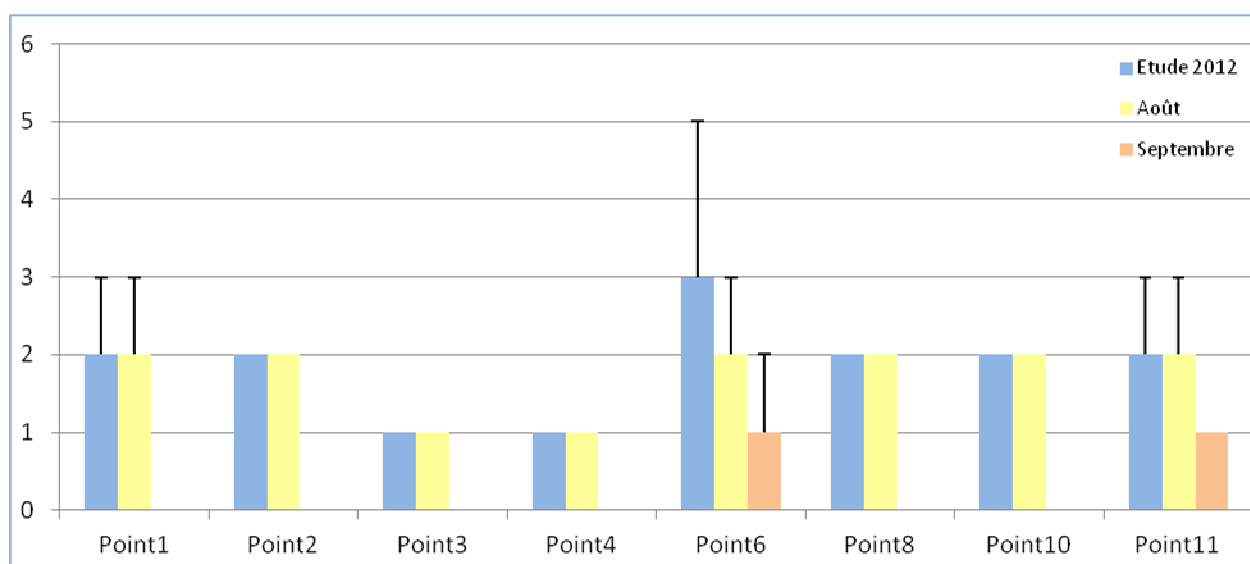


Figure 7 : nombre d'espèce par points d'écoute

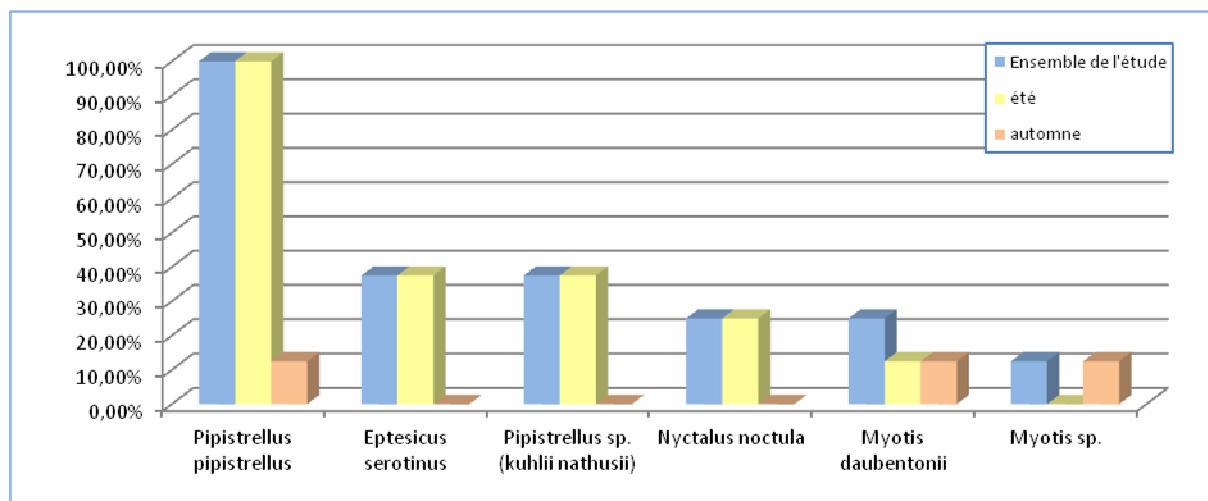


Figure 8 : Fréquence des espèces de chauves-souris par point d'écoute

### 6.4.3 Synthèse pour les chiroptères

Sur l'ensemble de l'étude, 4 espèces de chauves-souris ont été détectées et une 5<sup>e</sup> est fortement suspectée (la Pipistrelle de Kuhl). Cela est un peu faible, mais au vue des conditions climatiques de l'année 2012 cela reste dans la moyenne. Aucune espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore » n'a été inventoriée ni d'autre espèce à enjeu patrimoniale. A part la Noctule commune, moins fréquente, toutes les espèces sont des espèces communes.

L'activité au mois d'août est tout de même très importante avec plus de 225 contacts par heure en moyenne. En septembre, l'activité est beaucoup plus faible, mais cela est peut-être lié aux mauvaises conditions climatiques de la période. Le bâtiment enjambant la rivière de la Juine au niveau du point d'écoute n°6, peut peut-être abriter un site d'accouplement des Murins de Daubenton.

A la vue des paysages présents dans la vallée de la Juine et de la commune de Saclas (Rivières, étangs, ripisylves, coteaux boisés...), le milieu reste tout de même favorable aux chauves-souris. L'activité des chauves-souris et la diversité des espèces peuvent y être plus importantes dans d'autres conditions climatiques plus chaudes.

Les espèces rencontrées sont également toutes protégées en France (Tableau 13) :

Espèce	Nom scientifique	Monde	Dir. habitats	France	Déterminante
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	Annexe 4	LC	Non
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	Annexe 4	LC	Oui
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	LC	Annexe 4	NT	Oui
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	Annexe 4	LC	Non

Tableau 14. Espèces de chauves-souris contactées sur les zones humides de Saclas.

## **6.5 BATRACIENS ET REPTILES**

### **6.5.1 Méthodologie**

Nous avons recherché les espèces d'Amphibiens et de Reptiles présentes et potentielles (taxons/espèces réputées vues ou connues dans la zone d'étude et d'inventaire) à l'intérieur des limites communales de Saclas.

Le diagnostic a porté sur l'ensemble des taxons concernés et prioritairement :

- les espèces rares, menacées et/ou protégées au niveau européen ;
- les espèces rares, menacées et/ou protégées au niveau national ;
- les espèces rares et/ou intéressantes et/ou inscrites au niveau régional ;
- les espèces en limite d'aire ou autres.

Pour les amphibiens, l'ensemble des zones humides concernées a été inventorié, avec une attention particulière sur les habitats potentiels les plus accueillants : pièces d'eau de faibles dimensions et/ou dépourvues de poissons : mares, marais, zones de sources et de suintements, ruisseaux sans poissons ni écrevisses, ornières et flaques sur chemins, ceintures d'étangs ....

La période d'investigation a inclus trois passages par habitat potentiel d'Amphibiens, conformément au programme national MARE (« Milieux où les Amphibiens se Reproduisent Effectivement ») de l'Observatoire national de la Batrachofaune française :

- fin mars pour détecter des espèces dites précoces : Grenouille agile et Crapaud commun principalement ;
- mi-mai pour détecter des espèces rares assez tardives, tels le Triton crêté, l'Alyte accoucheur, la Rainette arboricole...
- fin juin pour identifier les espèces du complexe des grenouilles vertes, dont la rare Grenouille verte de Lessona.

Les investigations de Reptiles sont basées sur trois visites, afin d'augmenter les chances de détection des espèces les plus discrètes (en particulier l'Orvet et les Serpents).

La période optimale pour observer les Reptiles se situe au printemps, généralement entre avril et juin, cette période correspondant à une activité notable (reproduction) et à des besoins énergétiques notables (thermorégulation, souvent à découvert, et recherche alimentaire).

Noter que les investigations nocturnes portant sur les Amphibiens permettent assez souvent de contacter certains Serpents tels la Couleuvre à collier, d'où l'intérêt de mutualiser les visites de sites.

## 6.5.2 Résultats

### 6.5.2.1 Amphibiens

L'inventaire de la batrachofaune met en évidence 3 espèces d'Amphibiens se reproduisant avec certitude sur le territoire de la commune : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille rieuse (ou Grenouille verte de Pallas, *Pelophylax ridibundus*).

Des espèces non détectées sont potentiellement présentes, car elles peuvent passer facilement inaperçues si leurs effectifs sont minimes : le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Crapaud commun (*Bufo bufo*), ce dernier ayant été signalé comme se reproduisant aux abords des zones de prospection. Ces 5 espèces sont communes dans le département de l'Essonne. Le Crapaud commun est une espèce déterminante « TVB » dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France.

Sur 11 secteurs d'étude (inventoriés par 44 relevés partiels entre mars et juin 2012), 0,27 espèces (écart-type 0,47) et 0,45 sites de reproduction (écart-type 0,93) sont recensés en moyenne. A proximité, 5 sites de reproduction de la Grenouille rieuse sont présents.

L'inventaire de la batrachofaune montre donc que le peuplement d'Amphibiens des secteurs étudiés (et plus généralement du territoire communal) est pauvre en espèces, peu abondant et très localisé. Ces résultats sont plutôt habituels dans des secteurs alluviaux où l'un des principaux facteurs limitant est la forte occurrence des poissons (source de prédation des larves). Des facteurs limitant supplémentaires, mais moindres, sont d'une part le faible rayonnement solaire à la surface de pièces d'eau forestières du fait d'une canopée assez dense (qui défavorise l'oxygénation ou le réchauffement du milieu aquatique), et d'autre part la lame d'eau ou l'hydropériode insuffisantes des zones humides. L'ensemble de ces facteurs écologiques est « naturel » dans des écosystèmes alluviaux. De surcroît, l'urbanisation et le trafic routier associé limitent la fonctionnalité du réseau écologique local.

Espèce	Directive Habitat	Arrêté de Protection	Listes rouges		Liste ZNIEFF Ile de France	Liste SCAP	TVB Ile de France
			Europe	France			
Alyte accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )	Annexe IV	Article 2	LC	LC	-	-	-
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	Annexe IV	Article 3	LC	LC	-	-	-
Grenouille rieuse ( <i>Pelophylax ridibundus</i> )	Annexe V	Article 3	LC	LC	-	-	-

Directive Habitat :

Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Arrêté 2007 : Arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos.

Article 3 : protection intégrale des individus.

...

Liste rouge :

CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable

NT = quasi menacée, LC = préoccupation mineure

SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) :

1 = réseau insuffisant

2 = réseau à renforcer

3 = réseau d'aires protégées satisfaisant

Tableau 15 : Enjeux réglementaires et patrimoniaux de la batrachofaune présente sur le territoire communal

Espèce	Directive Habitat	Arrêté de Protection	Listes rouges		Liste ZNIEFF Ile de France	Liste SCAP	TVB Ile de France
			Europe	France			
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )		Article 3	LC	LC	-	-	-
Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )		Article 3	LC	LC	-	-	x

Légende : voir tableau12

Tableau 16 : Enjeux réglementaires et patrimoniaux de la batrachofaune potentiellement présente sur le territoire communal mais non détectée.

Espèce	N° de secteur											Moyenne	Ecart-type	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
Alyte accoucheur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,09	0,30
Grenouille agile	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0,27	0,90
Grenouille rieuse	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0,09	0,30
Nombre d'espèces	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0,27	0,47
Nombre de sites de reproduction	0	1	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0,45	0,93

Tableau 17 : Matrice des relevés d'Amphibiens sur des sites de reproduction

Zone humide du secteur 7 (des Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille) utilisé comme site de reproduction pour la Grenouille agile : 6 pontes le 31/03/2012 (au premier plan).

Source : R. Duguet (31/03/2012).



Zone humide du secteur 7 (des Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille) utilisé comme site de reproduction pour la Grenouille agile : 8 pontes le 31/03/2012 (au second plan).

Source : R. Duguet (31/03/2012).



Ancienne peupleraie rouverte suite à la tempête de 1999 et partiellement surcreusée du secteur 2 (Prés de Souplainville et du Grand Tribouillard) accueillant l'Alyte accoucheur : 4 mâles chanteurs le 09/05/2012 de nuit.

Source : R. Duguet (20/06/2012).



Zone de sources du secteur 2 (Prés de Souplainville et du Grand Tribouillard) impropre à la reproduction d'Amphibiens du fait de la présence de truites et, dans une moindre mesure, d'un ombrage important. Source : R. Duguet (20/06/2012).



Zone humide du secteur 7 (des Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille) présentant des capacités d'accueil pour des Amphibiens probablement limitées à cause d'une hydropériode printanière insuffisante. Source : R. Duguet (31/03/2012).



Zone humide du secteur 11 (Prés de la Vallée Parrain jusqu'aux Prés de la Bretonnière et Moulin des Cailles) impropre à la reproduction des Amphibiens à cause d'une lame d'eau libre insuffisante. Source : R. Duguet (20/06/2012).



### 6.5.2.2 Reptiles

L'inventaire de l'herpétofaune met en évidence 2 espèces, dont une est détectée, la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et l'autre est signalée par des riverains, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*). Ces espèces sont communes à assez communes dans le département de l'Essonne.

Des espèces potentiellement présentes sur le territoire de la commune, le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), le Léopard vert occidental (*Lacerta bilineata*) et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), fréquentent habituellement un milieu thermophile semi-ouvert localisé sur le plateau et des versants. Il est donc logique qu'elles n'aient pas été inventoriées dans des secteurs d'étude occupés principalement par des boisements alluviaux.

Sur un total de 11 secteurs d'étude (visités au cours de 44 relevés partiels entre mars et juin 2012), le nombre moyen d'espèces et le nombre moyen de spécimens observés est de 0,18 (écart-type 0,40). Une couleuvre a été trouvée écrasée sur route à proximité.

L'herpétofaune est donc pauvre en espèces, peu abondante et en apparence assez localisée. Cette faible diversité a pour causes principales d'une part une canopée forestière assez dense, qui limite le rayonnement solaire au niveau du sol et les surfaces d'écotone (lisières) propices à la thermorégulation des Reptiles, d'autre part des ressources alimentaires relativement limitées pour la Couleuvre à collier (Poissons et Amphibiens). Noter en effet que le principal site de ponte de la Grenouille agile accueille la Couleuvre à collier. De tels facteurs écologiques sont « naturels » dans des écosystèmes alluviaux.

L'urbanisation et le trafic routier associé limitent la fonctionnalité du réseau écologique local, tandis que des chats domestiques réduisent les effectifs des Reptiles. Cependant, l'herpétofaune locale bénéficie de conditions de tranquillité, les cheminements ou les accès pédestres étant peu nombreux dans la plupart des secteurs d'étude. De plus, la Couleuvre à collier dispose localement d'une ressource alimentaire « d'appoint », la Grenouille rieuse, une espèce exotique envahissante établie dans des bassins d'ornement et dans la Juine.

Espèce	Directive Habitat	Arrêté de Protection	Listes rouges		Liste ZNIEFF Ile de France	Liste SCAP	TVB Ile de France
			Europe	France			
Orvet fragile ( <i>Anguis fargilis</i> )	Annexe IV	Article 3	LC	LC	-	-	-
Couleuvre à collier ( <i>Natrix natrix</i> )	Annexe IV	Article 2	LC	LC	-	-	-

Directive Habitat :

Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Arrêté 2007 : Arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos.

Article 3 : protection intégrale des individus.

Liste rouge :

CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable

NT = quasi menacée, LC = préoccupation mineure

SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) :

1 = réseau insuffisant

2 = réseau à renforcer

3 = réseau d'aires protégées satisfaisant

Tableau 18 : Enjeux réglementaires et patrimoniaux de l'herpétofaune présente dans les secteurs d'étude

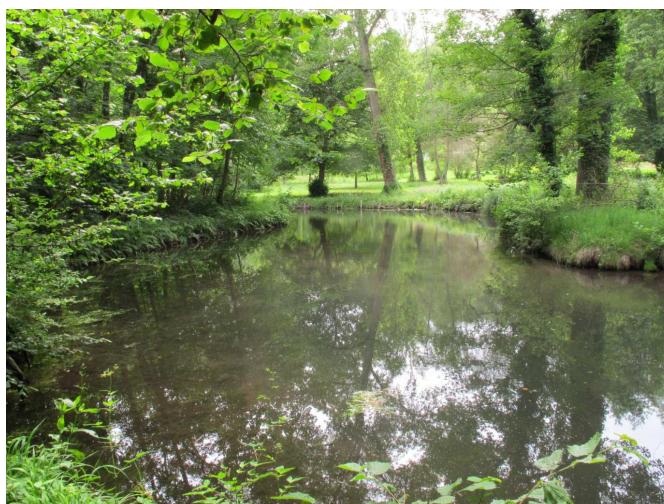
Espèce	N° de secteur											Moyenne	Ecart-type
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Couleuvre à collier	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0,18	0,40
Nombre d'espèces	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0,18	0,40
Nombre d'individus	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0,18	0,40

Tableau 19 : Matrice des relevés de Reptiles



**Couleuvre à collier en thermorégulation sur une berge de la Juine (rive droite) le 19/06/2012, en limite du secteur 9 (Prés de Gravier jusqu'aux Prés de la Patrouille) et du secteur 10 (Prés de la Vallée Parrain jusqu'aux Prés de la Bretonnière et Moulin des Cailles).**

Source : R. Duguet.



**Habitat de la Couleuvre à collier, sur le secteur 10 (Prés de la Vallée Parrain jusqu'aux Prés de la Bretonnière et Moulin des Cailles). Source : R. Duguet (19/06/2012).**

L'objectif prioritaire était de **visiter les habitats favorables** : ceintures d'étang, prairies naturelles, lisières, mares, etc.

## **6.6 INSECTES**

### **6.6.1 Méthodologie**

#### **6.6.1.1 Lépidoptères**

La présence de **papillons diurnes** est décelée par observation visuelle, les individus étant éventuellement capturés au filet pour identification sur place. Un complément de données est apporté par la recherche des chenilles par battage des feuillages des lisières avec réception dans un parapluie japonais.

La présence de **papillons nocturnes** est décelée par observation visuelle lorsqu'ils se déplacent de jour et par battage des feuillages des lisières avec réception dans un parapluie japonais. Les individus sont observés soit à l'état adulte, soit au stade larvaire (chenille).

La plupart des espèces est photographiée (macrophoto) pour vérification éventuelle ultérieure pour les papillons de jour et systématique pour les papillons de nuit.

### 6.6.1.2 Odonates

Pour l'inventaire des **odonates**, les adultes ont été identifiés à vue, voire par photos macro pour les petites espèces où en les attrapant au filet pour les plus grandes espèces. Les observations portent sur les milieux favorables.

L'objectif prioritaire était de **visiter les habitats favorables** : ceintures d'étang, lisières, mares, etc.

### 6.6.1.3 Coléoptères

Pour les **Carabidés remarquables** (Lucane cerf-volant, Grand capricorne...), nous avons examiné les arbres morts dans les secteurs boisés favorables et prospection des débris ligneux dans les cavités des arbres creux.

### 6.6.1.4 Orthoptères (orthoptéroïdes)

**Les criquets, sauterelles, etc.** ont été recherchés en priorité dans les habitats favorables (prairies, lisières).

L'objectif prioritaire était de **visiter les habitats favorables** : ceintures d'étang, prairies naturelles, lisières, etc.

### 6.6.1.5 Référentiels réglementaires

Tableau 20 : Outils d'évaluation des enjeux réglementaires

<i><b>Taxon</b></i>	<i><b>Droit européen</b></i>	<i><b>Droit français</b></i>
Insectes		Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

## 6.6.2 Résultats

### 6.6.2.1 Lépidoptères

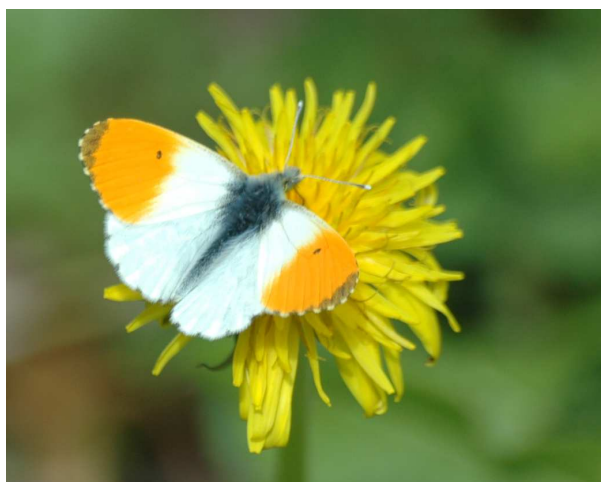
Nous avons noté neuf espèces au cours de nos différents passages. Il s'agit d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu patrimonial.

Par ailleurs, M. MORIZOT nous a communiqué des observations effectuées ces dernières années avec 6 espèces complémentaires dont une espèce protégée en Ile de France.

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Lisières	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-
Lisières ; prairies	<i>Anthocaris cardamines</i>	Aurore	-
Lisières	<i>Everes argiades</i>	Azuré du trèfle	-
Prairies	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-
Lisières	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-
Lisières	<i>Inachis io</i>	Paon du jour	-
Prairies	<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	-
Lisières	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-
Lisières	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-
(MORIZOT)	<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	rem
(MORIZOT)	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-
(MORIZOT)	<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	-
(MORIZOT)	<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	-
(MORIZOT)	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-
(MORIZOT)	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	PR

Les conditions climatiques de l'année 2012 ont été particulièrement défavorables pour les insectes. Par ailleurs les conditions climatiques en fond de vallée encaissée sont particulièrement rudes avec un sol trempé et longtemps gelé en fin d'hiver. Le couvert forestier limite de plus l'ensoleillement et donc les émergences non seulement des papillons mais en général des insectes.

Il est probable que les espèces de grands voiliers, notamment celles indiquées par M. MORIZOT viennent depuis les alentours pour se nourrir dans la vallée.



Aurore (*Anthocaris cardamines*).  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012

### 6.6.2.2 Odonates

Nous avons noté douze espèces au cours de nos différents passages. Il s'agit d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu patrimonial. Deux espèces n'ont pu être précisées.

Par ailleurs, M. MORIZOT nous a communiqué des observations effectuées ces dernières années avec trois espèces complémentaires.

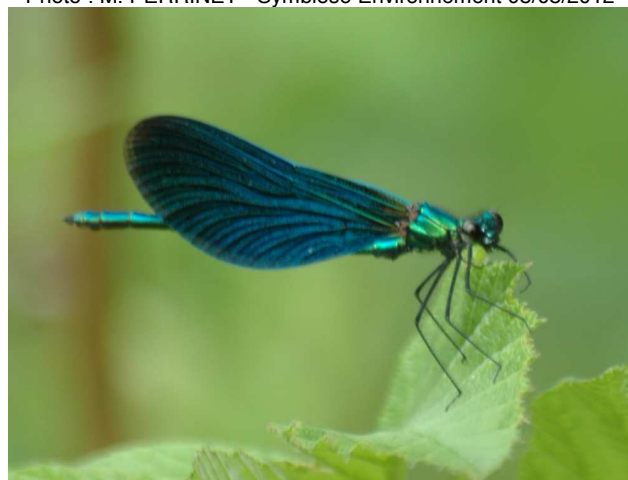
Le constat est du même ordre que pour les papillons avec des espèces communes des plans d'eau et cours d'eau.



Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*).  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/08/2012



Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/08/2012



Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012



Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*).  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 19/06/2012

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Lisières	<i>Aeshna sp</i>	Aeschne	
Etang	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	
Etang	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	
Ruisseaux	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	
Ruisseaux	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Caloptéryx vierge	
Rives	<i>Chalcholestes viridis</i>	Leste verte	
Rives	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	
Rives	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	
Rives	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	
Ruisseaux	<i>Gomphus sp.</i>	Gomphe	

Rives	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu	
Rives ; prairies	<i>Platynemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	
(MORIZOT)	<i>Erythroma lidenii</i>	Agrion de Vander Linden	
(MORIZOT)	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	
(MORIZOT)	<i>Sympetrum (striolatum ?)</i>	Sympetrum prob. fascié	

### 6.6.2.3 Coléoptères

Nous n'avons trouvé qu'une espèce saproxylique dans les bois morts, espèce commune dans les vallées humides.

Il semble que le Lucane cerf-volant soit présent mais nous n'avons pas eu d'observation directe.

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Bois mort	<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche	



Petite biche (*Dorcus parallelipedus*) (Fouville)  
Photo :M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/05/2012

### 6.6.2.4 Orthoptères (orthoptéroïdes)

Nous n'avons noté que quelques espèces au cours de nos différents passages. Il s'agit d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu patrimonial.

Par ailleurs, M. MORIZOT nous a communiqué des observations effectuées ces dernières années avec une espèce protégée en ile de france : la Mante religieuse.

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Prairie	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	
Prairies	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière	
(MORIZOT)	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	PR

### 6.6.2.5 Arthropodes

Nous avons noté la présence de l'Ecrevisse de Louisiane, espèce invasive à forte capacité de colonisation.

Milieu	espèces	noms français	Statut IDF
Site	<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse de Louisiane	



Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) (Morte).  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012

### 6.6.2.6 Mollusques

L'escargot de bourgogne est présent sur le site où il apprécie le sol meuble de bois. C'est une espèce dont la cueillette est réglementée

Milieu	Espèce	Nom français	Statut
Lisières	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne	DHV, B3, PN1a ; DPC

DHV : Espèce de l'Annexe V de la Directive Habitats

B3 : Convention de Berne Annexe 3 : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée ;

PN1a : Arrêté du 24/04/79 art 1a<sup>3</sup>



Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*).  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 18/04/2012

<sup>3</sup> Pour les espèces d'escargots suivantes :

*Helix pomatia* (escargot de Bourgogne), *Helix aspersa* (escargot petit gris), *Zonites algirus* (escargot peson), le ramassage de spécimens vivants et leur cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être soumis à autorisation ou interdits dans chaque département par un arrêté préfectoral permanent ou temporaire, qui fixe par espèces nommément désignées, l'étendue du territoire concerné, la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, les conditions d'exercice du ramassage et de la cession, ainsi que la qualité des bénéficiaires des autorisations.

Toutefois, ces arrêtés préfectoraux ne peuvent déroger aux dispositions suivantes applicables sur l'ensemble du territoire, qui concernent :

1° L'interdiction du ramassage des spécimens vivants d'*Helix pomatia* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux :

En tout temps lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm ;

Pendant la période du 1er avril au 30 juin inclus lorsque la coquille a un diamètre égal ou supérieur à 3 cm.

2° L'interdiction du ramassage de spécimens vivants à coquille non bordée d'*Helix aspersa* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps.

3° L'interdiction du ramassage de spécimens vivants de *Zonites algirus* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps, lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm.

## 6.7 SYNTHÈSE POUR LA FAUNE

Les zones humides de Saclas hébergent un cortège de plus d'une soixantaine d'oiseaux, la majorité protégées en France et dont une douzaine a un intérêt patrimonial :

- Bécasse des bois
- Huppe fasciée
- Petit-duc scops
- Pic noir
- Tourterelle des bois
- Bergeronnette des ruisseaux
- Bouscarle de Cetti
- Cigogne blanche
- Grèbe castagneux
- Linotte mélodieuse
- Martin-pêcheur d'Europe
- Bouscarle de cetti

Disposant de milieux favorables, mais d'une situation en fond de vallée froide, les espèces de chauves-souris sont moins nombreuses que ce que le potentiel des zones humides montre avec néanmoins quatre espèces contactées :

- Sérotine commune
- Murin de Daubenton
- Noctule commune
- Pipistrelle commune

La Pipistrelle de Kuhl est également probablement présente. Les chauves-souris sont protégées en France.

Parmi les mammifères, les espèces communes sont présentes et plus particulièrement l'Écureuil roux, protégé en France.

Pour les amphibiens qui rencontrent aussi des conditions per favorables avec notamment un manque d'ensoleillement, 3 espèces se reproduisent avec certitude :

- Alyte accoucheur,
- Grenouille agile,
- Grenouille rieuse (ou Grenouille verte de Pallas).

Non observés, le Triton palmé et le Crapaud commun sont probablement présents, le Crapaud commun se reproduisant dans des plans d'eau hors de la zone d'étude.

Parmi les reptiles, nous avons noté 2 espèces, dont une est détectée, la Couleuvre à collier et l'autre signalée par des riverains, l'Orvet fragile.

Pour les insectes, l'année 2012 a été particulièrement défavorable et nous n'avons pas noté d'espèce remarquable. La Mante religieuse et le Flambé nous ont cependant été signalés par M. MORIZOT, ces espèces étant toutefois en limite de zone humides en provenance de milieux plus secs.

Nous n'avons noté qu'une espèce d'insecte saproxylique. Les boisements sont encore jeunes (à l'échelle d'une vie d'arbre) pour la plupart et l'avenir peut apporter des conditions plus favorables.

## **7 EVALUATION PATRIMONIALE DES SITES**

### **7.1 BILAN A L'ECHELLE COMMUNALE**

Les boisements en zones humides offrent un fort potentiel pour la flore. Quatre espèces protégées et une douzaine d'espèces remarquables ont été notées. Quatre autres plantes sont rares dans la région mais sont soit probablement subsponsannées soit à caractère invasif.

Les inventaires effectués sur les zones humides de la commune de Saclas ont été réalisés au cours d'une année peu favorable en raison de conditions climatiques défavorables. De plus, la situation en fond de vallée fermée, couplée à un fort boisement réduisant l'ensoleillement, est particulièrement défavorable pour certains groupes, notamment les insectes, reptiles et amphibiens.

Néanmoins pour la faune, plus d'une soixantaine d'oiseaux sont présents dont la majorité est protégée et une douzaine d'espèce a une forte valeur patrimoniale. Plusieurs espèces de reptiles, amphibiens et insectes sont également protégées.

La plupart des milieux présents dans les différents sites ont une dynamique qui est directement liée à l'arrivée d'une nappe d'eau surgissant en pied de coteau, le plus souvent en position de surplomb des sites. Différents facteurs sont intervenus ou interviennent dans l'évolution des sites :

- l'histoire des lieux, notamment l'aménagement ou non des sources, le draguage de la rivière,
- l'entretien passé et/ou actuel,
- la dynamique de la végétation en lien avec la plantation de peupliers, le pâturage (moutons, chevaux, poneys),
- L'urbanisation plus ou moins forte et/ou apports de déblais,

Il en résulte des situations variées, mais globalement nous avons constaté une fermeture des écoulements avec probablement disparition de certaines sources.

Il en résulte une faible représentation des différents types de végétations liées aux écoulements, notamment les cressonnières et mégaphorbiaies ainsi que les marais à laïches et/ou roseaux, au profit des formations boisées.

### **7.2 BILAN DES ENJEUX PATRIMONIAUX A L'ECHELLE COMMUNALE**

Nous nous inspirons des analyses d'études d'impact (DIREN PACA, 2008 ; 2009), ayant pour objet des projets concrets, pour définir le niveau des enjeux patrimoniaux, sur la base de critères tels que : valeur patrimoniale des espèces, - maintien de la fonctionnalité des milieux, etc.

Cinq niveaux d'enjeux sont ainsi définis :

Niveaux d'enjeux de conservation	Espèces et habitats en présence	Application sur la zone d'étude
Zones à enjeux rédhibitoires	Populations d'espèces à enjeu majeur, particulièrement sensibles aux impacts	<del>Pas d'application sur la zone d'étude</del>
Zones à enjeux majeurs (très fort),	Espèces à enjeu majeur en effectifs élevés et dans des habitats typiques	Zone humide avec Aulnaie-frênaie avec flore protégée (Fougère des marais, Dryoptéris à crête) et remarquable et un cortège d'oiseaux incluant des espèces remarquables d'oiseaux (Pic noir; Tourterelles des bois, Hibou petit duc) et des chauves-souris (Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl) Prairies à orchidée protégée (Orchis négligé)
Zones à enjeux forts	Espèces à enjeu fort ou présence sporadique d'espèces à enjeu majeur	Zone humide avec Aulnaie-frênaie avec flore remarquable et un cortège d'oiseaux incluant des espèces remarquables d'oiseaux (Bergeronnette des rivages, Martin pêcheur) et de chauves-souris (Murin de daubenton)
Zones à enjeux moyens	Sites très altérés dans lesquels la présence d'espèces patrimoniales est possible Sites dépourvus d'espèces patrimoniales mais jouant un rôle dans la conservation d'espèces présentes sur des territoires contigus	Zones humides avec espèces remarquables et où s'intercalent des parcelles plus ou moins aménagées et ou urbanisées avec des remblais.
Zones à enjeux faibles à nuls	Espaces totalement artificialisés sans rôle fonctionnel et absence d'espèces patrimoniales	Remblais en friche intégrés dans les zones d'intérêt moyen

## 7.2.1 Flore et habitats

Espèce et habitat concerné	Statut	Enjeu patrimonial
<b>Aulnaie</b>		
Dryoptéris à crêtes	PN1, DIDF	<b>Très fort</b>
Polystic à soies ?	R, DIDF	<b>Moyen</b>
Fougère des marais	PR - DIDF - AR	<b>Très fort</b>
Isopyre faux-pigamon	PR - DIDF - R	<b>Très fort</b>
Populage des marais	AR	<b>Faible</b>
Cardamine des bois	AR	<b>Faible</b>
Laurier des bois	AR	<b>Faible</b>
Aspérule odorante	R	<b>Moyen</b>
Prêle élevée	AR	<b>Faible</b>
Cerisier à grappes	R ?	<b>Moyen</b>
Primevère acaule (Horticole ?)	R ? (Subsp.)	<b>Faible à nul</b>
Balsamine à petites fleurs	R-Inv	<b>Nul</b>
Érable negundo	AR - Inv	<b>Nul</b>
<b>Lisières</b>		
Belladone	R	<b>Moyen</b>
Laiteron des marais	R	<b>Moyen</b>
<b>Mares</b>		
Lentille d'eau à plusieurs racines	DIDF - AR	<b>Moyen</b>
Callitriche à angles obtus	R	<b>Moyen</b>
Callitriche des eaux stagnantes	RR	<b>Moyen</b>
Nénuphar blanc	AR- (Subsp.)	<b>Faible à nul</b>
<b>Prairie</b>		
Orchis négligé	PR-DIDF - AR	<b>Très fort</b>
<b>Groupements végétaux</b>		
Prairie peu inondable pâturée	Prairies à orchidées remarquables	<b>Très fort</b>
Aulnaie marécageuse	Aulnaie à fougères remarquables Habitat d'insectes saproxyliques	<b>Très fort</b>
Ourlets des aulnaies-frênaies à hautes herbes Ourlet des Aulnaies-frênaies Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux	DH 6430 Habitat de papillons et libellules	<b>Très fort</b>
Mégaphorbiaie à reine des prés	Habitat d'insectes (papillons) et mammifères (Campagnol amphibie potentiel)	<b>Très fort</b>
Cressonnières	Habitat de papillons et libellules	<b>Fort</b>
Végétations à grandes laïches des ceintures d'étangs	Habitat d'insectes (libellules)	<b>Moyen</b>
Végétation aquatique à Callitriches	DH 3260	<b>Moyen</b>
Aulnaie à hautes herbes) Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux)	DH91E0 Habitat d'insectes saproxyliques	<b>Très fort</b>

## 7.2.2 Amphibiens

Espèce concernée	Statut	Enjeu patrimonial
Alyte accoucheur	PN, DHIV ;	<b>Très Fort</b>
Grenouille agile	PN, DHIV ;	<b>Fort</b>
Grenouille rieuse	PN, DHV ;	<b>Faible</b>

## 7.2.3 Reptiles

Espèce concernée	Statut	Enjeu patrimonial
Orvet fragile	PN, DHIV ;	<b>Fort</b>
Couleuvre à collier	PN, DHIV ;	<b>Fort</b>

## 7.2.4 Insectes

Espèce concernée	Statut	Enjeu patrimonial
Petite tortue	Rem	<b>Faible</b>
Flambé	PR	<b>Faible (espèce de passage)</b>
Mante religieuse	PR	<b>Faible (espèce en limite de zones humides)</b>

## 7.2.5 Avifaune

Espèce concernée	Statut	Enjeu patrimonial
<b>Cortège des boisements</b> Bécasse des bois Buse variable Huppe fasciée Loriot d'Europe Petit-duc scops Pic noir Pigeon colombin Roitelet triple-bandeau Tourterelle des bois	PN PN PN PN PN PN PN - DO/I PN PN -	<b>Fort</b>
<b>Cortège des zones humides</b> Bergeronnette des ruisseaux Bouscarle de Cetti Chevalier culblanc Cigogne blanche Grèbe castagneux Héron cendré Linotte mélodieuse Martin-pêcheur d'Europe	PN PN PN PN – DO/I PN PN PN PN	<b>Fort</b>

## 7.2.6 Mammifères

Espèce concernée	Statut	Enjeu patrimonial
Sérotine commune	PN, DHIV	<b>Faible</b>
Murin de Daubenton	PN, DHIV	<b>Fort</b>
Noctule commune	PN, DHIV	<b>Fort</b>
Pipistrelle commune	PN, DHIV	<b>Faible</b>
Ecureuil roux	PN	<b>Faible</b>

## 7.2.7 Corridors écologiques

Ainsi que déjà évoqué, la trame verte et bleue vise à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie.

Pour Saclas, il apparaît que les zones humides ont un rôle important pour la continuité de la trame, tant au niveau des cours d'eau que des boisements.

Les chauves-souris, oiseaux, amphibiens reptiles et insectes utilisent les boisements et leurs lisières pour leurs déplacements et leur alimentation. La continuité des boisements aussi bien en zone naturelle que dans les secteurs de parcs et jardins fait de Saclas une commune favorable à l'établissement de la trame verte.

## **7.3 BILAN PAR SECTEUR**

### **7.3.1 Prés de Souplainville et du Grand tribouillard**

#### **7.3.1.1 Enjeux du site**

Ce secteur est caractérisé par l'aulnaie-frênaie qui présente un enjeu très fort avec présence d'espèces remarquables telles que le Populage des marais.

Les enjeux pour la faune concernent plus particulièrement :

- les oiseaux, avec notamment la Linotte mélodieuse et le Pouillot fitis,
- les amphibiens avec le Crapaud accoucheur.

Une partie du site a été comblée avec des déblais en limite d'une parcelle clôturée et plantée avec des essences ornementales.

Une ancienne peupleraie, côté Est, a été replantée en Frêne, la parcelle concernée étant parcourue de fossés qui accueillent le Crapaud accoucheur.

Le site a une topographie variable avec beaucoup de dépressions inondables mais peu profondes. Nous n'avons pas identifié de source sur ce secteur.

Ce secteur est localisé en bordure d'un chemin utilisé pour la promenade.

#### **7.3.1.2 Objectifs pour le site**

Si le maintien des boisements est un objectif majeur, la possibilité d'ouvrir des clairières au niveau des dépressions les plus humides est à envisager.

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action.

Localisé dans l'axe de la vallée, le site participe au rôle de corridor écologique joué par les boisements de la commune.

### **7.3.2 Prés du Boulet et Prés de la Cure**

#### **7.3.2.1 Enjeux du site**

Ce secteur correspond au parc public avec l'étang communal et la rivière.

Il n'y a pas d'enjeu particulier en terme de végétation et flore, si ce n'est la présence au sud-est d'une mégaphorbiaie installée dans un fossé/affluent en provenance du bourg. C'est un endroit favorable pour les insectes et potentiellement le Campagnol amphibie qui apprécie la végétation dense.

Les rives de l'étang sont appréciées des libellules, mais la présence de poissons est défavorable au développement de leurs larves de même que pour les amphibiens.

Les chauves-souris sont notamment bien représentées avec le Murin de Daubenton qui chasse au dessus des cours d'eau et de l'étang.

Les oiseaux sont également bien représentés avec notamment la Tourterelle des bois, le Martin pêcheur, la Bergeronnette des rivages et la Huppe fasciée.

De plus l'absence de berge en pente douce et ensoleillées et l'absence de marnage ne permettent pas l'installation d'une végétation amphibie dont la flore est souvent remarquable et favorable à la reproduction de la faune (amphibiens, libellules, poissons).

### **7.3.2.2 Objectifs pour le site**

Il y a peu à faire sauf à revoir la morphologie de l'étang sur une partie des rives ensoleillées pour développer une flore spécifique et favorable à la faune.

Un entretien sans usage de produits phytosanitaires est recommandé.

## **7.3.3 Prés de Romard**

### **7.3.3.1 Enjeux du site**

Ce secteur est pratiquement entièrement boisé en aulnaie-frênaie et à ce titre remarquable.

Ce boisement héberge plusieurs plantes remarquables dont une importante station de Fougère des marais et l'Isopyre faux-Pigamon.

Les chauves souris sont bien présentes avec probablement la Pipistrelle de Küll.

Les oiseaux sont également bien représentés avec notamment la Huppe fasciée.

Une partie a été remblayée à l'Est et les bordures le long de la route et à l'entrée du chemin central servent de dépôt divers, notamment issus de jardins.

Le site est parcouru par un important réseau de fossés, la majorité étant comblée.

Le chemin qui traverse le site a été implanté en remblai, ce qui entraîné la formation d'une mare forestière favorable aux libellules mais pas assez profonde pour les amphibiens

### **7.3.3.2 Objectifs pour le site**

Les dépression inondables au nord-est doivent être maintenues telles quelles (Fougère des marais).

Suite aux problèmes rencontrés par la commune en matière d'inondation, il peut être envisagé de connecter le ruisseau d'arrivée au nord-ouest avec le fossé central qui borde le chemin avec l'objectif d'alimenter le fond (sud-est) du site en eau puis organiser l'écoulement par les fossés centraux vers le nord avec sortie dans la Juine.

### **7.3.4 Basse prés**

#### **7.3.4.1 *Enjeux du site***

Ce secteur est également presque entièrement forestier, si ce n'est la présence de jardins potager en son centre. Hormis l'aulnaie-frênaie qui est remarquable, l'intérêt tient essentiellement à la présence du Bouscarle de cetti.

#### **7.3.4.2 *Objectifs pour le site***

Localisé en secteur déjà fort urbanisé, ce site pourrait être ouvert avec des clairières, notamment en bordure des ruisseaux pour favoriser les ourlets, habitats favorables aux insectes.

La présence de potagers peut aussi être une optique d'aménagement du site en conservant un boisement périphérique et en développant une démarche de jardins familiaux à orientation bio (sans usage de produits phytosanitaires).

### **7.3.5 Prés de Gravier à Fontaine des Saules**

#### **7.3.5.1 *Enjeux du site***

Ce secteur est le seul à intégrer des parcelles pâturées, par des moutons au nord et des chevaux et poneys au sud.

Au nord, les lisières avec de larges ourlets viennent renforcer l'intérêt de l'aulnaie-frênaie et autres végétations humides.

Il y a ainsi à la fois des plantes remarquables dans la partie boisées et dans la partie ouverte en prairie au sud avec l'Orchis négligé qui bénéficie du pâturage des poneys.

Les oiseaux exploitent la diversité des lieux avec le Martin pêcheur, le Grèbe castagneux et la Linotte mélodieuse.

De même la présence de la Noctule commune et du Murin de Daubenton et probablement de la Pipistrelle de Kuhl avec les espèces les plus communes traduisent le fort potentiel des lieux.

Des fossés et marettes circulent dans ce secteur, les fossés en milieu boisés semblent déconnectés de la rivière. De ce point de vue, il semble opportun de les maintenir ainsi comme garantie de la qualité de l'eau pour la rivière, en lien avec la qualité de l'assainissement des maisons qui bordent le site à l'Est.

### **7.3.5.2 Objectifs pour le site**

Il est important de maintenir la diversité des lieux avec des parties boisées et des parties pâturées. Des clairières pourraient être ouvertes autour des fossés centraux pour favoriser le développement des lisières et l'ensoleillement des fossés. Cela les rendra plus favorables à la reproduction des amphibiens et libellules.

## **7.3.6 Saint-Denis et De Pont de Luçon aux Prés des Poitoux**

### **7.3.6.1 Enjeux du site**

La partie située sur Saint-Denis correspond pour partie à une parcelle presque entièrement remblayée et pour partie à une propriété partiellement entretenue en jardin d'agrément.

C'est le seul endroit, entre la rivière et le remblai, où nous avons observé l'Impatiens à petites fleurs, espèce potentiellement invasive. Le remblai est essentiellement occupé par une friche.

Sur l'autre rive l'aulnaie-frênaie domine avec des alignements de peuplier encore présents et des parcelles urbanisées ou aménagées en parc qui s'intercalent.

En limite de commune, au sud, en situation d'ourlet, nous avons noté la Belladone, espèce rare en Ile de France, ainsi que le Polystic à soies dans l'aulnaie.

Le secteur est parcouru par une marette qui alimentait une cressonnière aujourd'hui disparue. Elle est fortement encaissée et nous y avons noté la présence de poisson (Carpe ?).

Ce secteur est très irrégulier dans sa physionomie, en relation avec les plantations qui y ont été effectuées (peupliers et alignements de résineux) ainsi que l'aménagement plus ou moins complet de certaines parcelles avec apport de remblai au moins en bord de route.

Quelques sources alimentent la marette tout au long de son parcours.

### **7.3.6.2 Objectifs pour le site**

Le maintien des sources va de pair avec celui des boisements et il convient en priorité de stopper les aménagements et de s'assurer de la qualité des systèmes d'assainissement.

## **7.3.7 Des prés de la Patrouille aux Prés du Petit Fouville**

### **7.3.7.1 Enjeux du site**

C'est le plus vaste ensemble boisé sur les différents secteurs étudiés. On y observe les différents types d'aulnaies avec quelques ourlets. Des sources sont présentes tout au long de la route, certaines étant comblées par l'accumulation de matière organique de même que les fossés.

L'aulnaie héberge plusieurs plantes remarquables, notamment la Fougère des marais (protégée en Ile de France) et le Dryoptéris à Crêtes (protégé en France).

Au sud, l'aulnaie est fortement colonisée par des érables avec notamment présence de l'Erable négundo. Cette espèce est ici rare alors que dans certaines régions elle envahie les rives de cours d'eau.

Ce vaste boisement héberge un large cortège d'oiseaux, notamment la Tourterelle des bois, le Pic noir et le Hibou petit duc.

Il y a quelques dépressions inondables, mais pas assez profondes pour accueillir la reproduction des amphibiens.

M. MORIZOT nous a par ailleurs indiqué l'observation de la Mante religieuse en limite de la friche au sud.

En divers points le long de la route, des remblais ont été apportés, notamment dans la parcelle cotoyant le jardin potager localisé au milieu de ce secteur.

### **7.3.7.2 Objectifs pour le site**

Cet ensemble boisé présente un fort intérêt mais peut faire l'objet de petits aménagements tels que l'ouverture de clairières dans les zones de Cariçaies et ou roselières ainsi que de part et d'autre des écoulements pour favoriser le développement des ourlets et/ou mégaphorbiaies.

## **7.3.8 Des Prés de Fouville au Moulin des Cailles**

### **7.3.8.1 Enjeux du site**

Ce dernier secteur au sud de la commune intègre au nord une cressonnière et des parcelles aménagées en parc, notamment pour l'accueil de volailles.

La partie centrale est occupée par un étang relié à une mare et la rivière au travers de différents aménagements hydrauliques probablement issus de la cressonnière qui occupait les lieux à l'origine. Les écoulements hébergent des herbiers à Callitriches (deux espèces rares).

C'est le seul endroit, parmi les différents sites, où il y a un échange entre la rivière (bief de dérivation) et la zone humide. Cela se fait par un ouvrage en mauvais état qui alimente l'ancien lit, probablement comme trop plein. Cet ancien lit est bien mieux en connexion avec les zones humides que « la rivière » qui ne l'est pas et qui est en fait un bief.

Au sud, près de la route, la Renouée du Japon a formé un grand massif qu'il conviendrait d'éliminer.

Ce secteur est aussi exploité par les chauves-souris avec probablement présence de la Pipistrelle de Kuhl.

Parmi les oiseaux, nous avons noté la présence de la Bécasse des bois au sud.

Des sources sont présentes le long de la route, dont une surgissant par des puits artésiens à l'emplacement d'une ancienne cressonnière.

Plusieurs parcelles ont été en partie remblayées, dont celle accueillant l'étang au centre du site.

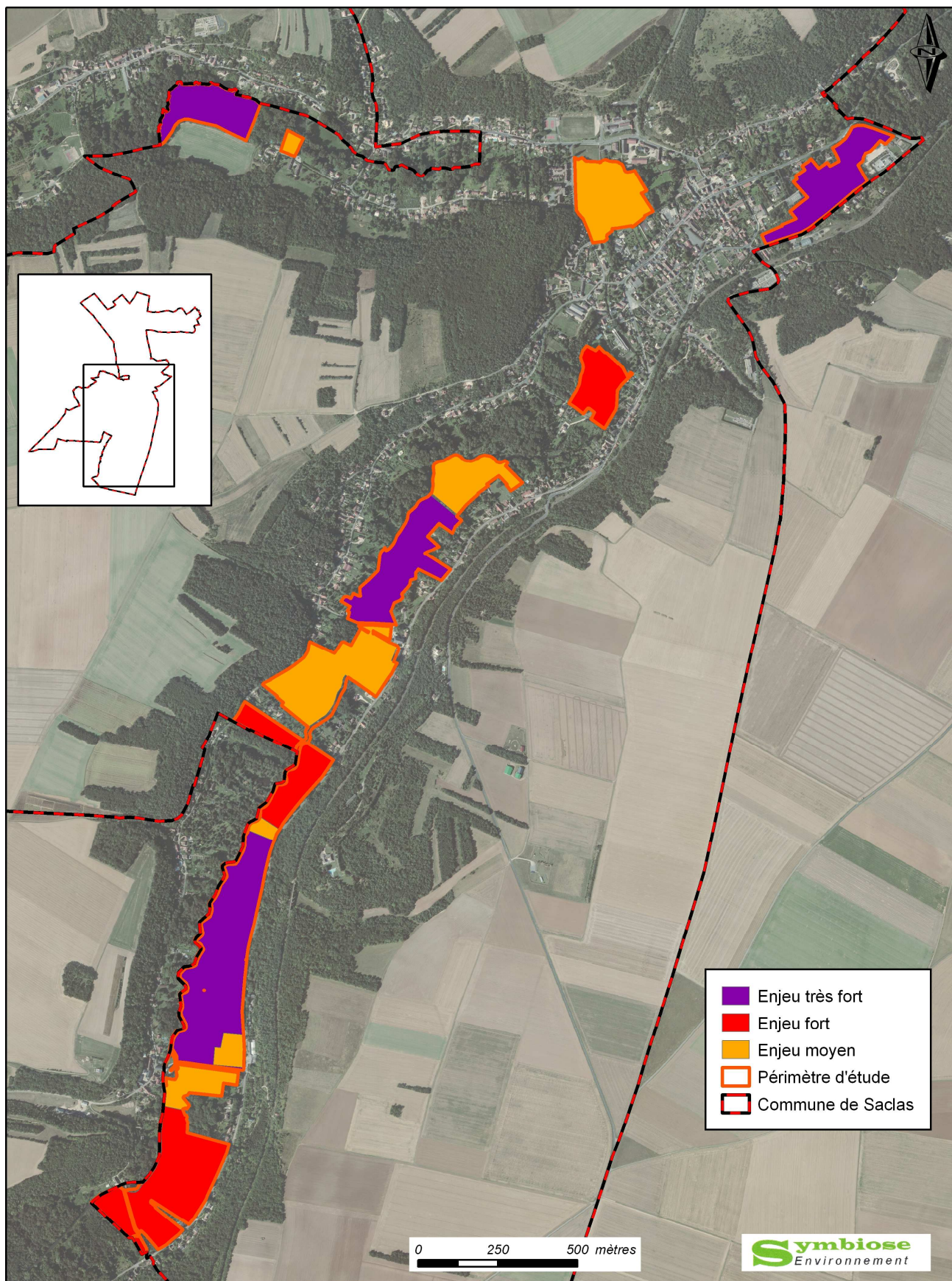
### **7.3.8.2 Objectifs pour le site**

Le complexe hydraulique qui parcourt ce secteur offre un grand intérêt car :

- il permet un approvisionnement en eau des boisements puis de la rivière,
- il héberge des groupements végétaux variés qui sont autant de milieux favorables pour la faune.

Le maintien de ce système est un objectif prioritaire sur ce secteur.

### Carte des enjeux patrimoniaux des zones humides Saclas (91)



## 8 CONCLUSION PHASE 2 D'INVENTAIRE

Les zones humides de la commune de Saclas hébergent une faune et une flore remarquables.

Parmi les 200 espèces de plantes notées, quatre sont protégées : Orchis négligé, Dryoptéris à crêtes, Fougère des marais et Isopyre faux-pigamon) et deux référencées comme déterminantes<sup>4</sup> : Polystic à soies et Lentille d'eau à plusieurs racines.

Dix autres espèces sont assez rares à très rares dans la région Ile de France et enfin deux autres espèces rares mais probablement issues de jardins voisins et donc non spontanées.

Nous avons défini vingt groupements végétaux dont six sont d'intérêt communautaire :

- Ourlets des aulnaies-frênaies à hautes herbes,
- Ourlet des Aulnaies-frênaies
- Ourlet des Aulnaies-frênaies de bords de ruisseaux
- Végétation aquatique à Callitriches,
- Aulnaies non marécageuses : Aulnaie à hautes herbes et Aulnaie-frênaie des bords de petits ruisseaux)

Les zones humides de Saclas hébergent également un cortège de plus d'une soixantaine d'oiseaux, la majorité protégées en France et dont une douzaine a un intérêt patrimonial : Bécasse des bois, Huppe fasciée, Petit-duc scops, Pic noir, Tourterelle des bois, Bergeronnette des ruisseaux, Bouscarle de Cetti, Cigogne blanche, Grèbe castagneux, Linotte mélodieuse, Martin-pêcheur d'Europe, Bouscarle de cetti.

Disposant de milieux favorables, mais d'une situation en fond de vallée froide, les espèces de chauves-souris sont moins nombreuses que ce que le potentiel des zones humides montre avec néanmoins quatre espèces contactées : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule commune, Pipistrelle commune.

Parmi les mammifères, les espèces communes sont présentes et plus particulièrement l'Écureuil roux, protégé en France.

Pour les amphibiens qui rencontrent aussi des conditions peu favorables avec notamment un manque d'ensoleillement, 3 espèces se reproduisent avec certitude : Alyte accoucheur, Grenouille agile, Grenouille rieuse (ou Grenouille verte de Pallas). Le Triton palmé et le Crapaud commun sont probablement présents, le Crapaud commun se reproduisant dans des plans d'eau hors de la zone d'étude.

Parmi les reptiles, nous avons noté 2 espèces, dont une est détectée, la Couleuvre à collier et l'autre signalée par des riverains, l'Orvet fragile.

Pour les insectes, l'année 2012 a été particulièrement défavorable et nous n'avons pas noté d'espèce remarquable. La Mante religieuse et le Flambé nous ont cependant été signalés par M. MORIZOT, ces espèces étant toutefois en limite de zone humides en provenance de milieux plus secs.

Nous n'avons noté qu'une espèce d'insecte saproxylique. Les boisements sont encore jeunes (à l'échelle d'une vie d'arbre) pour la plupart et l'avenir peut apporter des conditions plus favorables.

---

<sup>4</sup> Déterminante : Espèce référente pour l'inventaire des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique)

## **9 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE GESTION**

### **9.1 PRINCIPES GENERAUX**

Les différents sites ont beaucoup de similitudes et les modes de gestion et interventions proposés sont similaires. En conséquence afin d'éviter des redondances dans l'exposé des interventions, nous présentons dans un premier temps les modes d'action (restauration, gestion) communs et dans un second temps une synthèse pour chaque site avec en priorité une caractérisation cartographique des actions.

Les opérations proposées se veulent aussi simple que possible à mettre en œuvre. Les moyens à mettre en œuvre doivent pouvoir être proposés par des entreprises intervenant habituellement dans les chantiers de gros œuvre et ou des entreprises d'insertion, notamment en milieu forestier.

La spécificité des travaux en zone humide justifiera toutefois que des mesures adaptées soient prises afin de ne pas perturber le milieu au-delà des objectifs fixés.

Les mesures à prendre sont notamment :

- réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction de la faune (oiseaux et amphibiens notamment) soit de septembre à février,
- baliser les zones de travaux afin de limiter les déplacements des engins et personnels affectés aux travaux.
- Eviter la période de fortes pluies et d'inondation des sites, ce qui peut conduire à limiter la période favorable de travaux à l'automne soit en septembre et octobre.

### **9.2 OPERATIONS DE RESTAURATION**

#### **9.2.1 Maintien en l'état**

Dans la plupart des cas, les milieux boisés ont une valeur patrimoniale qui peut être maintenue sans intervention spécifique. Le caractère boisé dominant doit être conservé. C'est particulièrement le cas de l'Aulnaie marécageuse qui abrite entre autre la Fougère des marais et le Dryoptéris à crêtes. Lorsque le niveau d'inondation est suffisant pour assurer un bon état de conservation, l'Aulnaie marécageuse ne nécessite pas d'intervention.

Il est également important de conserver des linéaires de boisement le long de la rivière et le long des routes et chemins afin de maintenir leur rôle de lisières.

## **9.2.2 Enlèvement des déblais**

### **9.2.2.1 Objectif**

Un certain nombre de déblais ont été déversés ici et là au cours des ans, le plus souvent en bordure de route ou chemin. Ils entraînent une dégradation de la zone humide avec perte des espèces caractéristiques. Leur retrait permettra de retrouver au moins à terme un milieu plus favorable à la faune et flore.

### **9.2.2.2 Mise en oeuvre**

Nous suggérons de les retirer en laissant à la place un terrain en légère dépression afin de ne laisser autant que possible aucun matériau.

### **9.2.2.3 Coût de l'opération**

Suivant les sites, l'épaisseur déposée varie et il n'est pas possible de juger a priori des volumes à retirer, une partie des sites étant plus ou moins recouverts par la végétation.

Même en estimant les surfaces concernées, l'épaisseur reste à vérifier et elle est variable.

## **9.2.3 Ouverture de clairières**

### **9.2.3.1 Objectif**

Le fort taux de boisement limite l'ensoleillement au niveau du sol et des mares et/ou dépressions inondables ainsi que des fossés issus des sources. L'ouverture de clairières est proposée, notamment au niveau de certaines dépressions les plus humides.

### **9.2.3.2 Mise en oeuvre**

De façon générale, il faut privilégier les secteurs à forte végétation herbacée, notamment à laîches pour la localisation des clairières. En moyenne un diamètre de 20 m est suffisant pour permettre une bonne pénétration des rayons du soleil au sein du boisement. Avec une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, le nombre de clairières à créer sera adapté à la taille des secteurs retenus pour cette opération. Pour un 1ha de boisement, le nombre de clairières envisageable à créer est de l'ordre de 3 à 4 au plus.

Ces clairières seront destinées soit au développement d'une végétation herbacée, notamment de grandes laîches, soit à l'accompagnement d'un curage de dépression inondable ou à la création d'une mare.

Lorsque l'ouverture du boisement est réalisée autour d'une dépression ou d'une mare, de façon à favoriser l'ensoleillement, une clairière de 20 m de diamètre *a minima* sera aussi suffisante avec en son centre une mare de 5 à 10 m de diamètre. Pour quatre clairières ouvertes, on pourra alors créer 2 à 3 mares ou curer autant de dépressions.

Les arbres sur pied dégagés seront découpés et au moins une partie du bois stockée en tas pour le développement des insectes et une autre partie pourra être utilisée sous forme de copeaux pour l'aménagement de sentiers (voir ouverture au public ci-après).

Les arbres morts éventuellement présents seront aussi découpés et stockés en tas en sous bois. Toutefois on s'efforcera de maintenir les arbres morts sur place en choisissant en priorité des zones qui en sont dépourvues pour l'ouverture de clairières.

Il est possible d'envisager une phase complémentaire avec la destruction des souches, afin d'empêcher ou au moins de limiter les rejets. Deux solutions sont possibles : soit arracher les souches à l'aide d'engins forestiers, soit détruire les souches à l'aide d'un matériel plus léger et comportant un système de dents rotatives.

### **9.2.3.3 Coût de l'opération**

Le coût global dépendra de la surface totale ouverte, du nombre de souches à enlever. Pour un débroussaillage à la tronçonneuse, envisager un coût de l'ordre de 2 200 €/ha.

## **9.2.4 Ouverture de layons**

### **9.2.4.1 Objectif**

Les écoulements issus des sources sont régulièrement envahis par les boisements et il est préconisé d'ouvrir les boisements pour favoriser la flore et la faune des ourlets et des écoulements (reptiles, amphibiens, papillons, libellules). Une ouverture de 2 à 3 mètres de part et d'autre, laissera passer le soleil.

### **9.2.4.2 Mise en oeuvre**

Les arbres sur pied dégagés seront découpés et au moins une partie du bois stockée en tas pour le développement des insectes et une autre partie pourra être utilisée sous forme de copeaux pour l'aménagement de sentiers (voir ouverture au public ci-après).

Les arbres morts éventuellement présents seront aussi découpés et stockés en tas en sous bois. Toutefois on s'efforcera de maintenir les arbres morts sur place en choisissant en priorité des zones qui en sont dépourvues pour l'ouverture de clairières. Pour une surface boisée de 1 ha, le linéaire devrait se situer autour de 250 m.

### **9.2.4.3 Coût de l'opération**

Le coût global dépendra de la surface totale ouverte, du nombre de souches à enlever. Pour un débroussaillage à la tronçonneuse, envisager un coût de l'ordre de 2 200 €/ha.

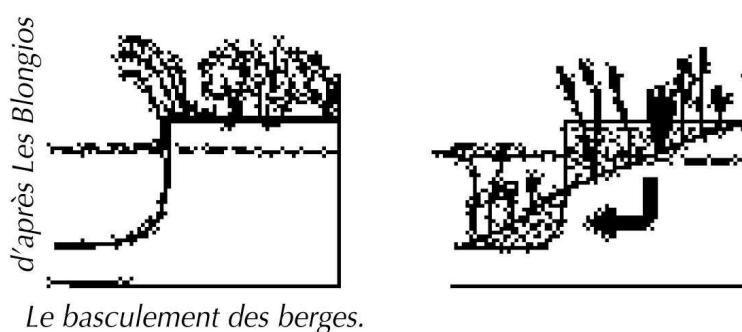
## 9.2.5 Reprofilage des berges des plans d'eau

### 9.2.5.1 Objectif

Pour être favorables à la végétation amphibie et au développement de la faune, les berges doivent être en pente douce ne dépassant pas 30°. Ce n'est malheureusement pas le cas des étangs et plans d'eau présents dans les sites vistés. Les berges peuvent cependant être reprofilées pour offrir des conditions plus favorables à la faune et la flore.

### 9.2.5.2 Mise en oeuvre

L'opération consiste à agrandir la rive en enlevant de la terre à l'extérieur pour la déposer dans l'eau en bord de rive, suivant le schéma ci-après (dans LAFFITTE et al., 2009) :



Cette opération nécessite l'intervention d'engins de terrassement.

### 9.2.5.3 Coût de l'opération

Une intervention avec pelleuse sur un linéaire de rives de 20 m sera de l'ordre de 300 à 400 €.

## 9.2.6 Création de sentier de randonnée

### 9.2.6.1 Objectif

Tous les sites sont au moins situés en bordure de chemins ou routes, voire traversés au moins en partie par un sentier. Toutefois, il n'y a jamais de cheminement complet, la plupart de terrains étant privés et formant un bloc au sein duquel il peut être difficile de pénétrer, surtout en période de pluie, le terrain étant très imprégné d'eau et meuble.

### 9.2.6.2 Mise en oeuvre

La mise en oeuvre est très variable suivant les cas et nécessite soit une phase préalable de maîtrise foncière et/ou d'usage, soit la signature d'accords pour le passage sur terrains privés.

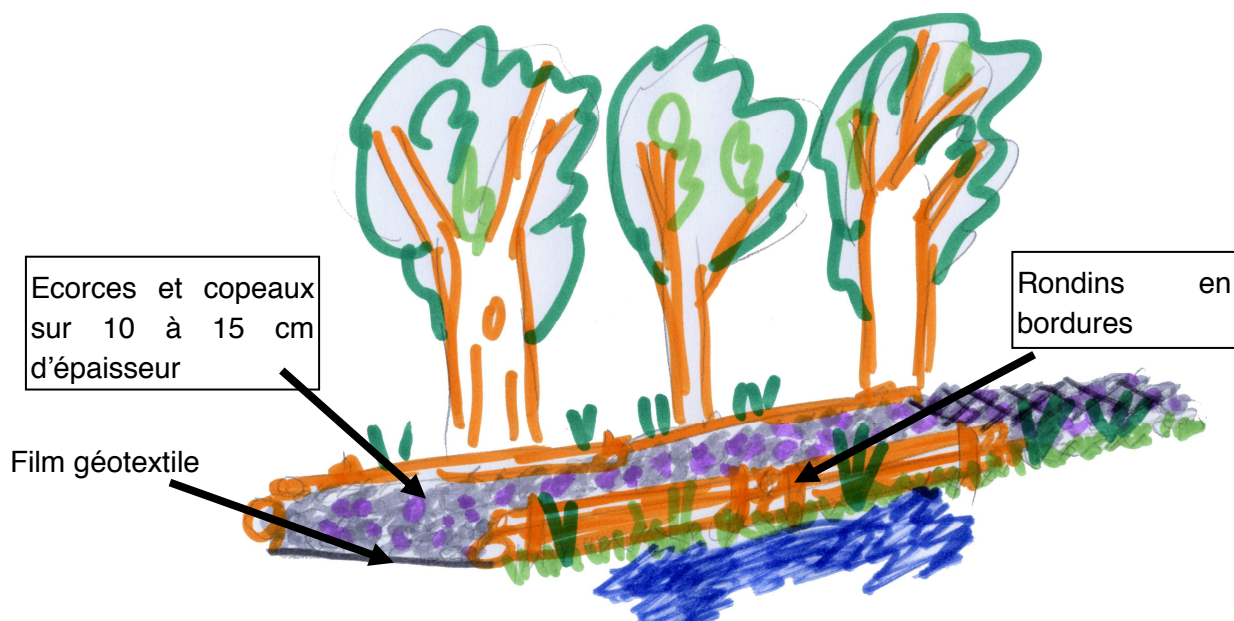
Une phase d'aménagement pourra alors être réalisée comprenant notamment :

- l'amélioration des cheminements existants,
- la création de cheminements dans les boisements,
- l'installation éventuelle de passerelles pour permettre le passage d'une rive à l'autre.

En ce qui concerne la création de cheminements dans les boisements humides, le niveau d'inondabilité étant faible, nous déconseillons vivement la mise en place de parcours sur pilotis dans les secteurs les plus inondés. Leur coût d'implantation est élevé et ce sont souvent des « nids à déchets » après le passage des visiteurs.

Nous préconisons par contre la création de sentier en copeaux de bois et écorces, notamment issus du broyage des arbres enlevés pour l'ouverture de clairières et layons.

Dans certaines réalisations il est recommandé d'installer en premier lieu un film géotextile aux endroits les moins portants puis de déposer les copeaux et écorces sur une épaisseur de 10 à 15 cm..



Création d'un chemin d'écorces et copeaux en zone humide.

### 9.2.6.3 Coût de l'opération

Le coût dépendra du linéaire créé et de la possibilité d'utiliser intégralement ou non des matériaux (écorces et copeaux) issus des travaux d'ouverture du milieu. Le coût devrait être de l'ordre de 15 à 60 €/mL suivant que les matériaux seront issus du site même ou non.

## **9.3 MAITRISE FONCIERE**

La maîtrise foncière doit s'entendre au sens large et intégrer la maîtrise d'usage. La maîtrise d'usage peut se mettre en œuvre grâce à un bail emphytéotique, une convention de gestion et ne nécessite alors pas de procéder à une acquisition.

### **9.3.1 Espaces naturels sensibles**

Les départements disposent depuis 1985 de la possibilité d'instaurer une taxe départementale des Espaces Naturels sensibles (ENS) destinée à la mise en œuvre d'une politique des ENS, notamment en mettant en œuvre un droit de préemption. Ce droit de préemption peut être délégué aux communes qui le souhaitent pour l'acquisition de terrains hébergeant des milieux naturels.

Dans l'Essonne, le conseil général dispose ainsi dans ce cadre de 3 outils :

- un outil foncier correspondant au droit de préemption ENS appliqué dans des zones définies en concertation avec les collectivités locales. Cette prérogative est exercée directement par le Département, par substitution par les communes, ou par délégation à ces dernières, aux EPCI et à l'Agence des espaces verts de la région Ile de France (AEV) ;
- un outil financier correspondant à la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA) qui remplace à compter de 2012 la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) ; il donne la possibilité au Conseil général d'acquérir des espaces, d'y conduire des travaux de gestion écologique, de les ouvrir au public et d'y réaliser des actions de sensibilisation ; par des conventions financières, cette fiscalité est aussi redistribuée aux collectivités locales et associations qui mènent des actions complémentaires à la politique départementale ;
- un outil contractuel qui permet de passer des conventions avec des propriétaires publics ou privés visant à assurer la préservation, l'entretien et l'ouverture au public d'espaces naturels remarquables sans recourir à l'acquisition foncière.

L'action du département est mise en œuvre dans le cadre du schéma départemental des ENS (SDENS). Document stratégique, le SDENS ne constitue pas un programme d'actions, mais un guide non figé qui identifie différentes pistes à développer, ainsi que des objectifs à atteindre dans les 10 années à venir.

Ce document actualise l'intervention départementale en définissant des orientations adaptées aux nouveaux enjeux de territoire (trames vertes et bleues, biodiversité urbaine...) et de société (qualité de vie, solidarité environnementale...).

Le SDENS se veut également être un document de référence pour les partenaires locaux : il fixe en effet les grandes lignes des synergies à instaurer pour parvenir collégalement à préserver une nature fonctionnelle aux portes de la capitale. Il clarifie l'action propre du Conseil général et définit ses contributions potentielles aux différents projets locaux<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> (<http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/patrimoine-naturel/la-politique-departementale-de-protection-de-la-nature/>)

### **9.3.2 Acquisition pour mesures compensatoires**

Dans le cadre des études d'impacts, des mesures peuvent être préconisées pour compenser l'impact de projets d'aménagement. La compensation se met notamment en œuvre par l'acquisition de terrain suivant l'application d'un coefficient sur la surface impactée (une surface acquise de 2 à 10 fois la superficie impactée selon les enjeux). Le coefficient est moindre, en général de moitié, pour l'acquisition de milieux dégradés à remettre en état.

En France, pour l'acquisition de terrains en vue de compenser l'impact de projets l'Etat a missionné CDC Biodiversité<sup>6</sup> pour expérimenter le principe des banques de compensation pratiqué notamment aux Etats-Unis.

CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des Dépôts, lancée en février 2008. Présidée et gérée par la Société Forestière, CDC Biodiversité intervient auprès des entreprises, des collectivités, des maîtres d'ouvrage et des pouvoirs publics, dans leurs actions en faveur de la biodiversité : de la restauration, reconquête, gestion, valorisation à la compensation.

### **9.3.3 Maîtrise foncière par la SAFER**

Société anonyme à but non lucratif sous tutelle de l'État, la SAFER agit pour un aménagement équilibré et durable des territoires ruraux et périurbains. Ses actions entrent dans le cadre de missions d'intérêt général :

- aménager les structures des exploitations agricoles et forestières ;
- favoriser l'installation des jeunes ;
- accompagner le développement de l'économie locale ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles.

Pour répondre à ces missions, la SAFER acquiert des biens agricoles et ruraux et réalise des études. Elle peut également acheter pour le compte d'organismes dont les projets répondent à l'objectif de ses missions et prendre en charge la gestion temporaire des parcelles le temps que ces projets voient le jour. En parallèle et dans la mesure du possible, un stock foncier est constitué pour compenser les pertes en surfaces des agriculteurs.

Pour les projets fonciers liés au développement local ou à la préservation de l'environnement, la SAFER est amenée à réaliser des études agricoles d'impact foncier, étape préalable aux négociations. Elle propose également un outil d'observatoire permanent du marché foncier. Les EPCI ont ainsi la possibilité d'être informées en temps réel de l'évolution du marché foncier sur leurs territoires.

En accompagnant les acteurs du territoire qui la sollicitent dans la maîtrise foncière (collectivités, Conservatoire du littoral, Conservatoire d'espaces naturels, Agence de l'eau, sociétés privées, organismes publics...), la SAFER privilégie la négociation amiable. Elle dispose en outre d'un droit de préemption, utilisable dans des conditions précises et cadrées par l'État, dans le but de maintenir la vocation agricole d'un bien ou de protéger l'environnement

---

<sup>6</sup> <http://www.cdc-biodiversite.fr/>

### **9.3.4 Bail emphytéotique**

L'acquisition n'est pas la solution unique pour mener à bien des actions de préservation et mise en valeur de milieux naturels.

Le bail emphytéotique permet d'obtenir un droit réel sur le fonds et donne des droits très proches de ceux d'un propriétaire pour un prix modique. Il s'adresse aux personnes morales de droit privé souhaitant acquérir la maîtrise foncière d'un bien.

Le bail emphytéotique est conclu entre personnes morales de droit privé et personnes physiques. La durée doit être déterminée et comprise entre 18 et 99 ans sans possibilité de tacite reconduction. Le bail est soumis à enregistrement et publication foncière (acte notarié).

Le bail emphytéotique permet une libre utilisation du bien par le preneur et donc tant le maintien en l'état qu'une remise en bon état du site.

Le preneur s'engage à améliorer l'immeuble. La libre utilisation du bien permet une gestion active pour la protection de l'environnement, avec la possibilité de changement de mode d'exploitation, sans changement de nature à diminuer la valeur du fonds.

Le preneur a seul le droit de chasse et de pêche et exerce à l'égard des mines, carrières et tourbières tous les droits de l'usufruitier. Des clauses particulières peuvent être incluses.

Il n'y a pas d'indemnité en cas de réalisation d'aménagements sur le fonds (clause contraire possible).

### **9.3.5 Conventions d'usage**

Dans cette rubrique, nous envisageons deux modes de contrat : le Prêt à usage et la Convention de gestion.

#### **9.3.5.1 *Prêt à usage***

Ce contrat permet à l'une des parties de livrer une chose, un bien, à l'autre pour qu'elle s'en serve, à charge pour celle-ci de la rendre après s'en être servi.

Il peut s'agir d'une personne physique ou morale souhaitant obtenir la maîtrise foncière d'un site pour mettre en œuvre une gestion adaptée (contrat à court ou moyen terme).

Le prêt à usage permet d'obtenir un droit personnel sur le fonds, mais aussi de faire entretenir le site par une tierce personne.

Le prêt à usage peut être contracté par des personnes physiques (propriétaires, exploitants agricoles, usufruitiers, locataires) et personnes morales de droit public (collectivités territoriales) et privées (associations).

Ce contrat est gratuit et porte sur toutes espèces de biens, le propriétaire conservant la charge des risques. La durée du contrat peut être fixée ou non. Toutefois, pour disposer de fonds publics afin de mettre en place la gestion, éventuellement la restauration du site et/ou son ouverture au public, il est conseillé de fixer la durée du contrat à au moins 15 ans.

Ce contrat doit définir de manière détaillée l'utilisation choisie du site faisant l'objet du contrat et de définir également les règles relatives aux responsabilités, (tout usage autre que celui convenu est considéré comme faute en cas de dégradation).

Pour l'occupant le contrat peut prévoir :

- de ne pas modifier la nature du sol,
- de ne pas modifier la composition physico-chimique du sol (fertilisation et traitement interdits) ;

L'introduction de clauses de gestion est possible sous certaines conditions de rédaction : les mots « entretien, travaux et respect des conditions suivantes » ne doivent pas être introduits dans le contrat. En effet, un risque de requalification en bail rural est possible si le contrat exige de l'occupant des travaux d'entretien ou de restauration car le prêteur tire un avantage de l'opération.

Le contrat est gratuit et les frais et les formalités de publicité sont réduits.

Il est possible d'introduire des clauses environnementales telles un plan de gestion ou cahier des charges, après accord entre les contractants et suivant une rédaction précise.

Le propriétaire garde un contrôle sur l'usage du site et peut récupérer le bien s'il en a un besoin pressant et imprévu. Cette résiliation nécessite une décision judiciaire.

Le caractère gratuit du prêt permet de se soustraire au risque de requalification en bail rural.

Toutefois, la durée à court terme ne permet pas de garantir une gestion durable.

Les dépenses liées à l'usage sont à la charge de l'emprunteur.

### **9.3.5.2 Convention de gestion**

La convention de gestion s'adresse à un propriétaire souhaitant déléguer l'entretien d'un site ou à un organisme gestionnaire ou une tierce personne souhaitant la maîtrise d'usage d'un site (assurer son entretien) sans maîtrise foncière préalable.

La convention de gestion est un contrat rédigé sous seing privé par lequel le propriétaire ou l'usufruitier confie un ou plusieurs de ses biens à une tierce personne ou une structure dans le but que cette dernière en assure l'entretien et une gestion adaptée aux enjeux écologiques.

Cette convention peut être gratuite ou faire l'objet de contreparties financières.

La convention est un contrat très souple avec un contenu libre qui permet à la fois d'acquérir la maîtrise d'usage (entretien d'un site) et de la déléguer ensuite à une tierce personne, tout en restant responsable des opérations menées :

- le propriétaire peut garder un droit de regard sur les activités de gestion menées ;
- la convention peut prévoir la création d'un comité consultatif de gestion qui permet d'assurer une concertation locale,

La convention doit être précise dans sa rédaction (les clauses de gestion, sa durée, la répartition des charges foncières et d'entretien sont librement définies entre les parties).

La convention peut être à court terme, mais pour disposer de fonds publics afin de mettre en place la gestion, éventuellement la restauration du site et/ou son ouverture au public, il est conseillé de fixer la durée du contrat à au moins 15 ans.

## **9.4 OPERATIONS DE GESTION**

### **9.4.1 Maintien de la gestion en cours**

#### **9.4.1.1 Prairies**

Les prairies pâturées à forte valeur patrimoniale peuvent être maintenues sans intervention autre que celle déjà en cours, à savoir le pâturage par les poney et chevaux voire des moutons en cas de pression non excessive pour ces derniers.

Nous ne proposons donc pas de mesure spécifique, si ce n'est en cas de besoin, d'aider le cas échéant les personnes concernées pour la poursuite de ce pâturage.

#### **9.4.1.2 Boiselements**

Il est souhaitable que les secteurs boisés maintenus en état comportent au moins une partie qui ne fera l'objet d'aucune activité et/ou aménagement, ce qui est d'ailleurs déjà le cas d'un certain nombre de parcelles. Ces zones de tranquillité doivent permettre de créer des secteurs où la faune et la flore se développeront librement.

### **9.4.2 Gestion des boiselements**

Il est tout à fait envisageable de procéder à une exploitation d'une partie du bois tout en maintenant le caractère boisé des parcelles. Cela implique néanmoins de respecter certaines règles :

- ne pas procéder à des coupes à blanc, mais exploiter par une gestion type futaie jardinée avec prélèvement ponctuel des arbres,
- privilégier le débardage par chevaux plutôt que par des engins pour les bois d'oeuvre,
- maintenir des arbres âgés dans la parcelle (au moins 5 à 6 individus par ha).

### **9.4.3 Gestion des clairières et des layons**

Avec le temps, les arbustes et essences arborescentes sont susceptibles de se réinstaller dans les milieux ouverts. Il faut donc réaliser un entretien afin d'empêcher l'envahissement et la fermeture des clairières et layons. En fonction de la dynamique de la végétation, il faudra procéder à un broyage en période automnale de fin septembre à début novembre. Il faut en effet intervenir hors de la période de reproduction de la faune et avant que les sites ne soient d'accès difficile après la période de pluie de fin d'automne.

Un broyage mécanique sera le plus efficace et rapide à mettre en œuvre et pourra être réalisé avec le matériel de la commune.

#### **9.4.4 Entretien des installations pour l'accueil du public**

Il ne doit y avoir d'entretien spécifique, si ce n'est l'entretien courant des chemins. Toutefois, on peut prévoir le cas échéant, le remplacement d'équipements tels que panneaux, barrières...

Il est possible aussi, si la solution est retenue de devoir recharger les sentiers en copeaux de bois dans les passages en zone humide.

#### **9.4.5 Prise en compte dans le document d'urbanisme**

Afin que le fonctionnement et la gestion des zones humides soient efficaces, des mesures pourront être intégrées au PLU.

##### ***9.4.5.1 Maintien de boisements sur les coteaux en vis-à-vis des zones humides***

Les reptiles et amphibiens effectuent des déplacements entre les coteaux et les zones humides. Si les zones humides sont utilisés pour l'alimentation et la reproduction, les reptiles et amphibiens se déplacent vers les boisements de coteau afin d'hiverner et de trouver de bonnes conditions de régulation thermique (reptiles). Il faut donc maintenir des connexions avec les boisements de coteaux, ce qui est souvent le cas avec une traversée de route, non sans risque de collision.

##### ***9.4.5.2 Prescriptions en zones humides***

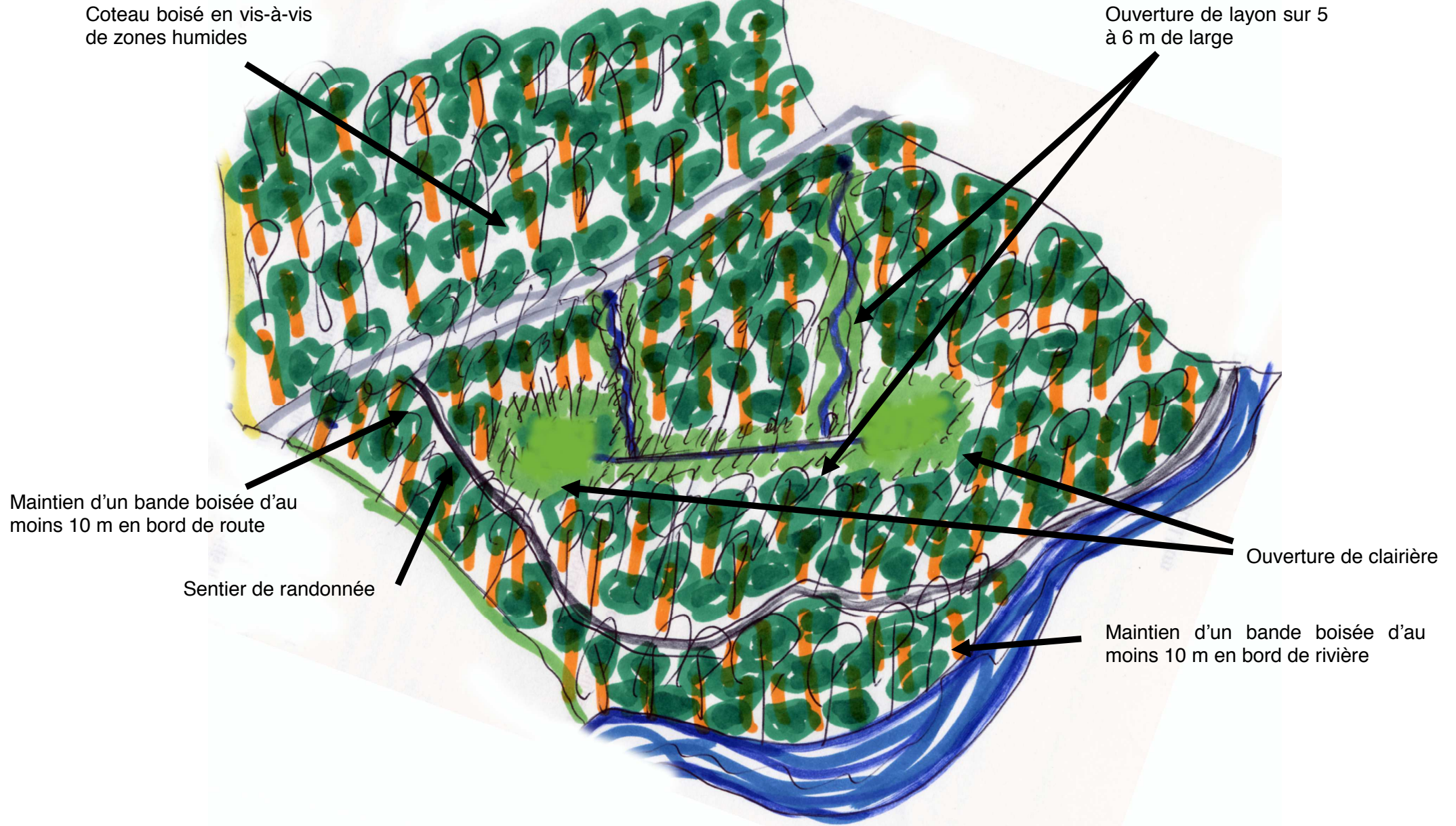
Afin de préserver les zones humides, il est en général préconisé d'interdire les affouillements dans les secteurs en zone humide.

Il faudrait plus particulièrement dans les zones humides :

- Interdire les affouillements (mares, etc.),
- Interdire le dépôt de déblais, déchets végétaux, etc.,
- Interdire les coupes à blanc dans les boisements à moins de 10 m des routes, chemins et cours d'eau afin de maintenir le rôle de lisières pour la Trame verte et bleue.

##### ***9.4.5.3 Bois classés***

Nous proposons d'ouvrir des clairières et des layons au sein des boisements et afin de respecter la législation en vigueur, il faudra constituer un dossier administratif pour engager les opérations..



## **9.5 OPERATIONS PAR SITE**

### **9.5.1 Prés de la Guymont et de Souplainville**

#### **9.5.1.1 Enjeux du site**

Les points marquants du site sont :

- une aulnaie-frênaie à très fort enjeu faune et moindre pour la flore,
- des déblais en limite d'une parcelle clôturée et plantée avec des essences ornementales.
- beaucoup de dépressions inondables mais peu profondes.
- localisé en bordure d'un chemin utilisé pour la promenade.

#### **9.5.1.2 Objectifs de gestion pour le site**

Le maintien des boisements est l'objectif principal et sera accompagné d'une ouverture de clairières.

Des layons seront ouverts, notamment entre les clairières et/ou de part et d'autre des fossés existants pour favoriser l'ensoleillement.

#### **9.5.1.3 Maîtrise foncière ou contractuelle**

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

#### **9.5.1.4 Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,**

Nous ne spécifions pas de localisation précise des clairières et layons à ouvrir. Il faut les déterminer au cas par cas en fonction de l'évolution de la maîtrise foncière. La zone retenue comprend de nombreuses dépressions peu profondes qui donneront de larges marges de manœuvre pour le choix des clairières à ouvrir.

Pour les cheminements, il y a déjà un passage le long de la Murette qui peut être utilisé moyennant un élagage de branches basses.

L'accès au ruisseau pourra être réalisé moyennant la création d'un sentier sur copeaux à travers bois en passant par exemple au bord d'une clairière pour observer de ce milieu.



Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	6 600 à 8 800 €
Ouverture de layons	Septembre à février	1 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin d'accès aux rives de la Murette	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
TOTAL		

## 9.5.2 Prés du Boulet et Prés de la Cure

### 9.5.2.1 Enjeux du site

Les points marquants du site sont :

- pas d'enjeu particulier, hormis une mégaphorbiaie,
- étang avec poissons, défavorable au développement des insectes et amphibiens,
- présence de chauves-souris et oiseaux à enjeux moyens,
- étang avec berges abruptes et absence de marnage défavorable à la végétation amphibie.

### 9.5.2.2 Objectifs pour le site

Il y a peu à faire sauf à revoir la morphologie de l'étang sur une partie des rives ensoleillées pour développer une flore spécifique et favorable à la faune : reprofilage de rive et création d'un merlon submergé pour empêcher l'accès des plus gros poissons.

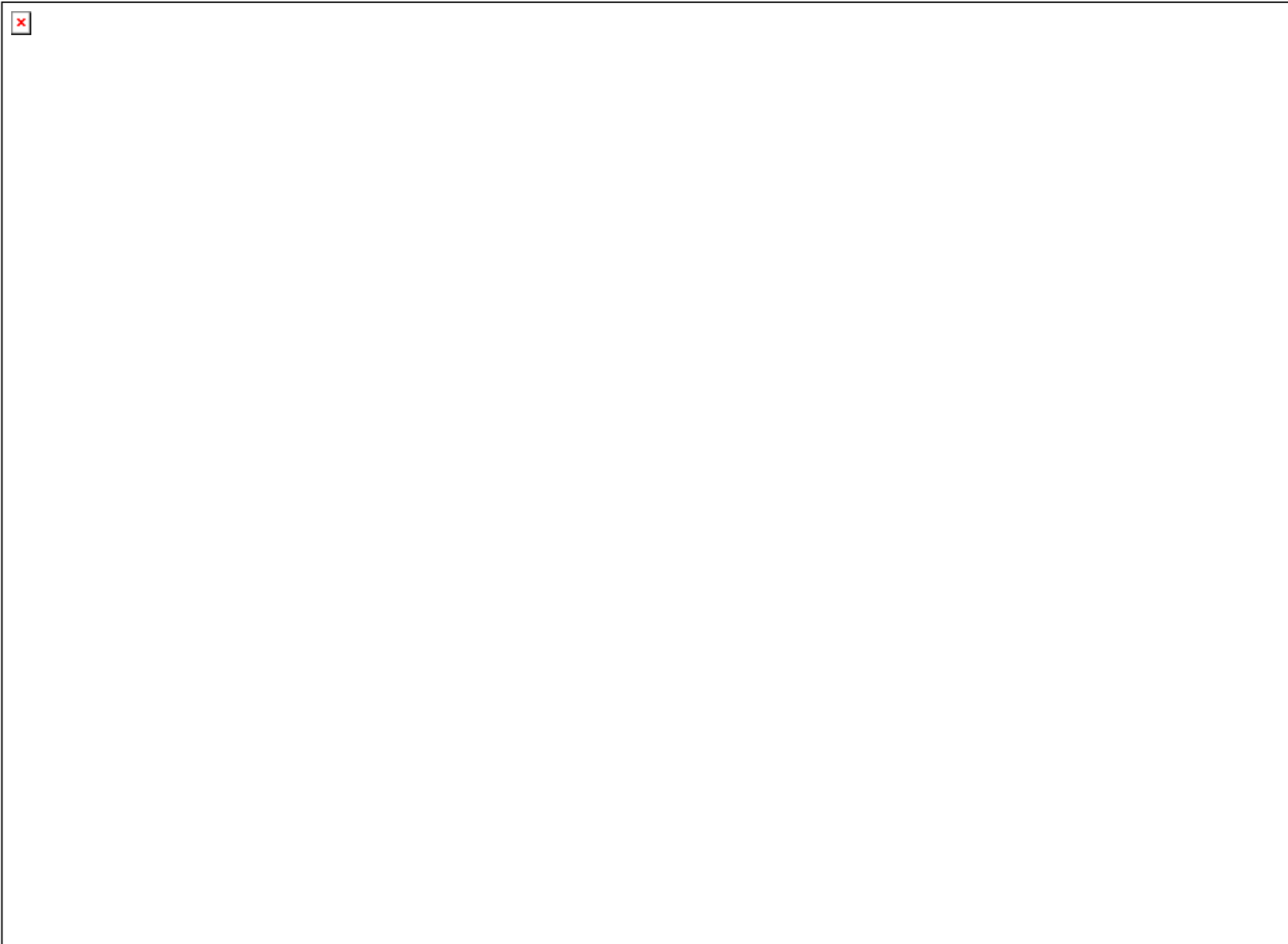
Un entretien sans usage de produits phytosanitaires est recommandé.

### 9.5.2.3 Maîtrise foncière ou contractuelle

Pas de maîtrise foncière pour ce parc communal.

### 9.5.2.4 Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Réalisation d'un merlon submergé	Septembre à février	
Reprofilage de rives	Septembre à février	300 à 400 €
TOTAL		



### 9.5.3 Prés de Romard

#### 9.5.3.1 *Enjeux du site*

Les points marquants du site sont :

- aulnaie-frênaie héberge plusieurs plantes remarquables dont une importante station de Fougère des marais et l'Isopyre faux-Pigamon.
- chauves souris sont bien présentes avec probablement la Pipistrelle de Küll.
- oiseaux sont également bien représentés.
- une partie remblayée à l'Est,
- bordures le long de la route et entrée du chemin central servent de dépôt divers,
- site parcouru par un important réseau de fossés, en majorité comblés,

#### 9.5.3.2 *Objectifs pour le site*

Les dépressions inondables au nord-est doivent être maintenues telles quelles (Fougère des marais).

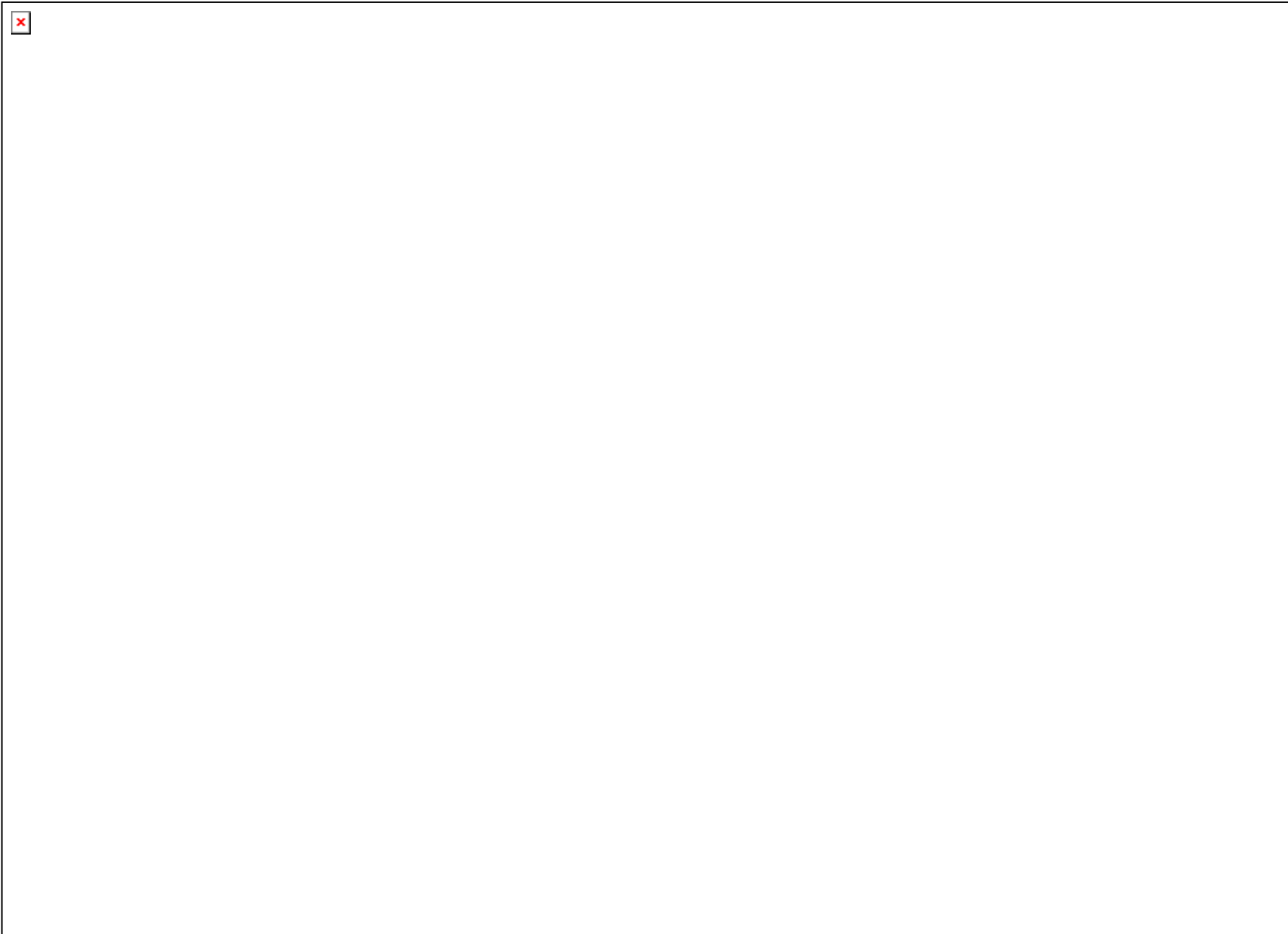
Suite aux problèmes rencontrés par la commune en matière d'inondation, on pourra connecter le ruisseau d'arrivée au nord-ouest avec le fossé central qui borde le chemin avec l'objectif d'alimenter le fond (sud-est) du site en eau puis organiser l'écoulement par les fossés centraux vers le nord en direction de la rivière. Exceptionnellement, cette connexion existant déjà, le réseau sera connecté à la rivière.

#### 9.5.3.3 *Maîtrise foncière ou contractuelle*

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

#### 9.5.3.4 *Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,*

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	13 200 à 17 600 €
Ouverture de layons	Septembre à février	2 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
TOTAL		



## 9.5.4 Basse prés

### 9.5.4.1 *Enjeux du site*

Ce secteur est également presque entièrement forestier, si ce n'est la présence de jardins potagers en son centre. Hormis l'aulnaie-frênaie qui est remarquable, l'intérêt tient essentiellement à la présence du Bouscarle de cetti.

### 9.5.4.2 *Objectifs pour le site*

Localisé en secteur déjà fort urbanisé, ce site pourrait être ouvert avec des clairières, notamment en bordure des ruisseaux pour favoriser les ourlets, habitats favorables aux insectes.

La présence de potagers peut aussi être une optique d'aménagement du site en conservant un boisement périphérique et en développant une démarche de jardins familiaux à orientation bio (sans usage de produits phytosanitaires en priorité).

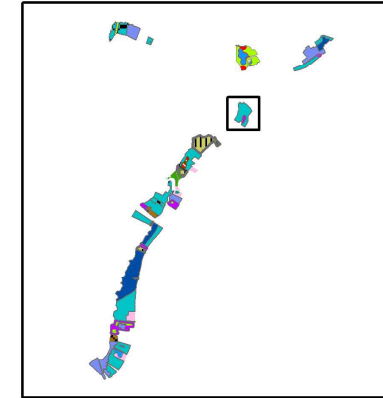
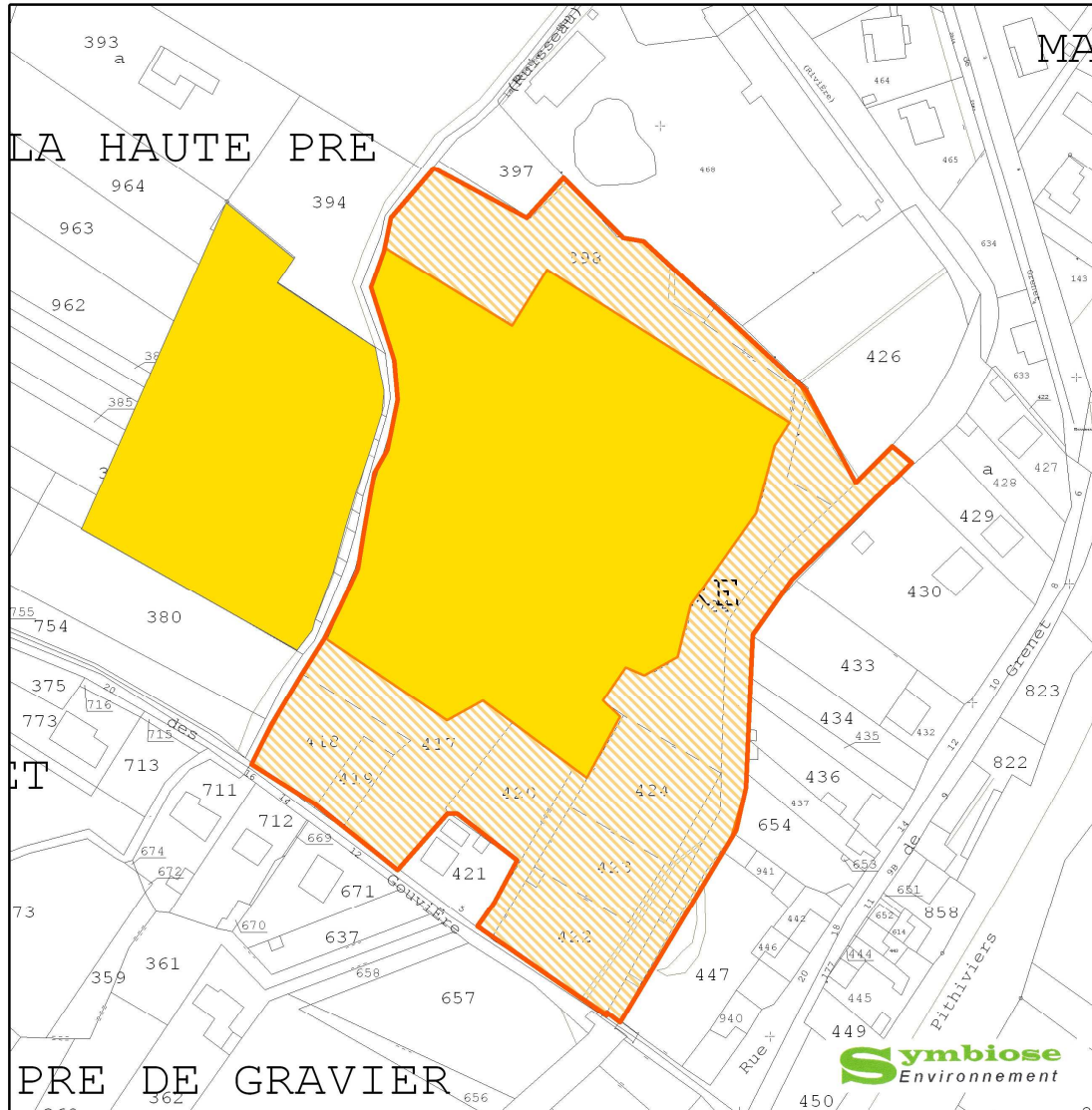
### 9.5.4.3 *Maîtrise foncière ou contractuelle*

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

### 9.5.4.4 *Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,*

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Ouverture de clairières	Septembre à février	3 300 à 4 400 €
Ouverture de layons	Septembre à février	500 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création de jardins potagers « bio » dans une démarche communale	Septembre à février	-
TOTAL		

### Carte des opérations de restauration et de gestion - La Basse Pré Saclas (91)



- Jardins potagers biologiques à développer
- Maintien en l'état
- Périmètre d'étude

0 50 100 mètres

## 9.5.5 Prés de Gravier à Fontaine des Saules

### 9.5.5.1 Enjeux du site

- des parcelles pâturées, par des moutons au nord et des chevaux et poneys au sud.
- lisières avec de larges ourlets,
- des plantes remarquables dans la partie boisées et dans la partie ouverte en prairie au sud avec l'Orchis négligé qui bénéficie du pâturage des poneys.
- cortège d'oiseaux diversifié,
- présence de la Noctule commune et du Murin de Daubenton et probablement de la Pipistrelle de Kuhl,
- fossés en milieu boisés déconnectés de la rivière : les maintenir ainsi,
- chemin d'accès à la rivière existant sur l'autre rive : possibilité de créer un circuit en installant une passerelle.

### 9.5.5.2 Objectifs pour le site

Il est important de maintenir la diversité des lieux avec des parties boisées et des parties pâturées. Des clairières pourraient être ouvertes autour des fossés centraux pour favoriser le développement des lisières et favoriser l'ensoleillement des fossés et les rendre plus favorables à la reproduction des amphibiens et libellules.

### 9.5.5.3 Maîtrise foncière ou contractuelle

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

### 9.5.5.4 Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	13 200 à 17 600 €
Ouverture de layons	Septembre à février	2 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
Installation d'une passerelle	Septembre à février	
TOTAL		



## 9.5.6 Saint-Denis et De Pont de Luçon aux Prés des Poitoux

### 9.5.6.1 *Enjeux du site*

- rive droite sur Saint-Denis : parcelles presque entièrement remblayées et pour partie à une propriété partiellement entretenue en jardin d'agrément.
- présence de l'Impatiens à petites fleurs, espèce potentiellement invasive,
- rive gauche : l'aulnaie-frênaie avec alignements de peupliers et parcelles urbanisées ou aménagées en parc qui s'intercalent,
- en limite de commune, au sud, en situation d'ourlet, nous avons noté la Belladone, espèce rare en Ile de France, ainsi que le Polystic à soies dans l'aulnaie,
- secteur parcouru par une marette qui alimentait une cressonnière aujourd'hui disparue,
- secteur très irrégulier dans sa physionomie, en relation avec les plantations qui y ont été effectuées (peupliers et alignements de résineux) ainsi que l'aménagement plus ou moins complet de certaines parcelles avec apport de remblai au moins en bord de route.
- quelques sources alimentent la marette tout au long de son parcours.
- partie sud en vis-à-vis du secteur des Prés de la Patrouille avec possibilité de créer un circuit grâce à l'installation d'une passerelle.

### 9.5.6.2 *Objectifs pour le site*

Le maintien des sources va de paire avec celui des boisements et il convient en priorité de stopper les aménagements et de s'assurer de la qualité des systèmes d'assainissement.

Création d'un circuit avec traversée de la rivière.

### 9.5.6.3 *Maîtrise foncière ou contractuelle*

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

### 9.5.6.4 *Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,*

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	13 200 à 17 600 €
Ouverture de layons	Septembre à février	2 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
Installation d'une passerelle	Septembre à février	
<b>TOTAL</b>		



## 9.5.7 Des prés de la Patrouille aux Prés du Petit Fouville

### 9.5.7.1 Enjeux du site

- plus vaste ensemble boisé avec différents types d'aulnaies et quelques ourlets,
- sources présentes tout au long de la route, certaines comblées par l'accumulation de matière organique de même que les fossés,
- aulnaie heberge plusieurs plantes remarquables, notamment la Fougère des marais (protégée en Ile de France) et le Dryoptéris à Crêtes (protégé en France),
- au sud, aulnaie ornement colonisée par des érables avec notamment présence de l'Erable négundo,
- large cortège d'oiseaux, notamment la Tourterelle des bois, le Pic noir et le Hibou petit duc,
- quelques dépressions inondables, mais pas assez profondes pour accueillir la reproduction des amphibiens,
- le long de la route, des remblais ont été apportés, notamment dans la parcelle cotoyant le jardin potager localisé au milieu de ce secteur.

### 9.5.7.2 Objectifs pour le site

Cet ensemble boisé présente un fort intérêt mais peut faire l'objet de petits aménagements tels que l'ouverture de clairières dans les zones de Cariçaies et ou roselières ainsi que de part et d'autre des écoulements pour favoriser le développement des ourlets et/ou mégaphorbiaies.

La superficie concernée permettra de créer de larges zones de tranquillité sans intervention de quelque nature que ce soit.

### 9.5.7.3 Maîtrise foncière ou contractuelle

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

### 9.5.7.4 Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	26 400 à 35 200 €
Ouverture de layons	Septembre à février	4 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
Installation d'une passerelle (en lien avec le site précédent)	Septembre à février	
TOTAL		



## 9.5.8 Des Prés de Fouville au Moulin des Cailles

### 9.5.8.1 Enjeux du site

- secteur au sud de la commune intègre au nord une cressonnière (exploitation en activité) et des parcelles aménagées en parc,
- partie centrale occupée par un étang relié à une mare et la rivière au travers de différents aménagements hydrauliques,
- écoulements hébergent des herbiers à Callitriches (deux espèces rares),
- au sud, près de la route, la Renouée du Japon a formé un grand massif à éliminer,
- secteur est exploité par les chauves-souris,
- large cortège d'oiseaux, avec présence de la Bécasse des bois,
- sources sont présentes le long de la route, dont une surgissant par des puits artésiens à l'emplacement d'une ancienne cressonnière,
- plusieurs parcelles en partie remblayées, dont celle accueillant l'étang au centre du site.

### 9.5.8.2 Objectifs pour le site

Le complexe hydraulique qui parcourt ce secteur offre un grand intérêt car :

- il permet un approvisionnement en eau des boisements puis de la rivière,
- il héberge des groupements végétaux variés qui sont autant de milieux favorables pour la faune.

Le maintien de ce système est un objectif prioritaire sur ce secteur.

### 9.5.8.3 Maîtrise foncière ou contractuelle

Une première phase de maîtrise foncière et/ou d'usage doit précéder tout programme d'action car le site est entièrement privé.

### 9.5.8.4 Prescriptions de gestion pour la préservation de la biodiversité locale,

Action	Période d'intervention	Coût
<b>Réhabilitation</b>		
Enlèvement des déblais	Septembre à février	
Ouverture de clairières	Septembre à février	6 600 à 8 800 €
Ouverture de layons	Septembre à février	1 000 €
<b>Gestion/ entretien</b>		
Entretien des clairières et layons par broyage	Septembre à février	Gestion communale
Exploitation du boisement avec coupe d'arbre possible	Septembre à février	-
<b>Accueil du public</b>		
Création d'un chemin	Septembre à février	(Linéaire) x 15 à 60 €
TOTAL		



## 10 BIBLIOGRAPHIE

- AGUILAR (d'), J., DOMMANGET, J.-L., 1998. – Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord. Ed. Delachaux et Niestlé, 463p.
- ANONYMES, 1994. Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, WWF, Nathan, Paris, 176 p.
- ANONYME, 1996 - Recensement des espèces rares ou menacées en Essonne. CDPAE, 28 p.
- ARNAL, G., 1996. – Les plantes protégées d'Ile de France. Parthénope, 349 p.
- ARNAL, G., GUITTET, J., 2004. – Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Biotope, Mèze, Collection Parthénope, Muséum National d'histoire naturelle, Paris, 608p.
- ARTHUR ET LEMAIRE, 2009. - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, collection Parthénope, Biotope éditions.
- BARATAUD M., 2005. - Acoustic variability and identification possibilities in 7 species of genus Myotis. In Barataud coll. 5th European Bat Detector Workshop. Tronçais, August 2002. Le Rhinolophe 17 : 43-62
- BARDAT, J., BIRET, F., BOTINEAU, M., BOULLET, V., DELPECH, R., GEHU, J.-M., HAURY, J.-M., LACOSTE, A., RAMEAU, J.-C., ROYER, J.-M., ROUX, G., TOUFFET, J., 2004. – Prodrome des végétations de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, Patrimoines naturels, 61, 171p.
- BELLMANN, H., LUQUET, G., 1995. – Guide des sauterelles, grillons et Criquets d'Europe occidentale. Ed. Delachaux et Niestlé, 383p.
- BIOTOPE, 2009 - Haute vallée de la Juine et affluents (Eclimont, Murette, Louette et Chalouette) : diagnostic écologique et orientations de gestion. Document de synthèse. Conseil Général de l'Essonne, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles, 153 pages.
- BIOTOPE, 2009 - Haute vallée de la Juine et affluents (Eclimont, Murette, Louette et Chalouette) : diagnostic écologique et orientations de gestion. Atlas cartographique, Conseil Général de l'Essonne, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles 47 p.
- BLONDEL J. 1975 – L'analyse des peuplements d'oiseaux. Eléments d'un diagnostic écologique : la méthode des Echantillonnages Fréquentiels progressifs (EFP), . Terre et Vie 29 : 533-589.
- BLONDEL J., FERRY C. ET FROCHOT B. 1970. La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), ou des relevés par « stations d'écoute » Alauda 41 : 55-71.
- BLONDEL J. 1986 – Biogéographie évolutive. MASSON. 221 pages.
- CHINERY, M., CUISIN, M., 1994. – Les papillons d'Europe. Rhopalocères et hétérocères diurnes. Delachaux & Niestlé, 320 p.
- CHOPARD, L., 1951. – Faune de France, 56, Orthoptéroïdes. Ed . Lechevalier, 358p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1999. – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne ; EUR 15/2. DG Environnement. 123 p.

- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1992. - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- CPEPESC, LORRAINE, 2009, Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage collectif coordonné par Schaab F., Knochel A. & Jouan D., Ciconia, 33 (N. sp.), 562 p.
- DIETZ C., HELVERSEN O, NILL D., 2009, L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord : Biologie, caractéristiques, protection, Delachaux et Niestlé.
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 2008. - Les mesures compensatoires pour la biodiversité : la stratégie de la DIREN PACA. Principes de mise en oeuvre, actions régionales et nouvelles perspectives, 23p.
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 2009. - Les mesures compensatoires pour la biodiversité : Principes et projet de mise en oeuvre en Région PACA, 55p.
- DORE R. 1994a - Essai sur les reptiles et les amphibiens du département de l'Essonne. S.E.P.N.E. Bull. Scient., 1 : 3-6.
- DUQUET, M., HAFFNER P., MAURIN H. & coll., 1995. Inventaire de la faune de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Nathan, 416 p.
- ESSAYAN, R, 1978. – Contribution à l'étude des Lépidoptères de la région Parisienne. 1. Rhopalocères. Bulletin de la Société des Lépidopteristes Français, 2 (4) : 125-152 (à suivre).
- FAIRON J., 1967, Vingt-cinq années de bagage de Chiroptères en Belgique, Bull. Inst. R. Sc. Nat. Belg. 43, 28 : 2-37.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degré de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- FILOCHE, S., RAMBAUD, M., AUVERT, S., BEYLOT, A., HENDOUX, F., 2011. – Catalogue de la flore Vasculaire d'Ile de France (rareté, protections, menaces et statuts. Version complète 1a., 172 p.
- FROC, S. PECQUET, D., 2011. – Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, 2012-2021. Conseil général de l'Essonne, 92p.
- GEROUDET P., 1998. Les rapaces d'Europe. Delachaux & Niestlé. Lausanne. 397 p.
- JAUZEIN, P., NAWROT, O., 2011. – Flore d'Ile de France. Ed. Quae, 969 p.
- JULVE, P., 1993. - Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires). Lejeunia, N.S., 140 : 160 p
- JULVE, P., 2012. - Extrait du programme Catminat, programme personnel de Ph. Julve .[www.tela-botanica.org/page:liste\\_projets](http://www.tela-botanica.org/page:liste_projets).
- KERQUELEN M., 1998. – Index synonymique de la flore de France. 623 p.

- LAFFITTE, V., MOUGEY, T., LEMAIRE, L., ROBILLARD, J., LEVISSE, P., 2009 – Guide technique de la mare. Parc Naturel Régional des Caps et Marais d’Opale. 40p.
- LAFRANCHIS, P., 2000. – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthenope, éd. Biotope, Mèze (Fr.), , 448 p.
- LAFFITTE, V., MOUGEY, T., LEMAIRE, L., ROBILLARD, J., LEVISSE, P., 2009 – Guide technique de la mare. Parc Naturel Régional des Caps et Marais d’Opale. 40p.
- LERAUT, P., 1992. – Les papillons dans leur milieu. Ed. Bordas, 256p.
- LESCURE J., GUILLON G., SAMBUR P. 1995 - Atlas des amphibiens et reptiles de l'Essonne. Rapport intermédiaire. Société herp. Fr. – NaturEssonne. 6 p. + cartes.
- MAURIN, H., HAFFNER, P., DUQUET, M., 1995 . – Inventaire de la faune de France. Nathan, 416 p.
- MOTHIRON, P., (coord.), 1997, Inventaire commenté des Lépidoptères de l’Île-de-France, I. Noctuelles (Lepidoptera Noctuidae) OPIE-DIREN IdF : 144 p
- MOTHIRON, P., (coord.), 2001, Inventaire commenté des Lépidoptères de l’Île-de-France, II. Géomètres (Lepidoptera Geometridae) OPIE-DIREN IdF : 164 p
- MOTHIRON, P., (coord.), 2010. - Inventaire commenté des Lépidoptères de l’Île-de-France, III. Bombycoïdes (Lepidoptera Hepialidae, Cossidae, Limacodidae, Lasiocampidae, Endromidae, Saturniidae, Lemonyidae, Sphingidae, Drepanidae, Notodontidae, Lymantriidae et Arctiidae) OPIE-Région IdF : 128 p
- ROCAMORA G. ET YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d’Etude Ornithologique de France.
- ROSSI S., 2004 - Bibliographie des amphibiens et reptiles de l'Île-de-France (état hiver 2000). Bulletin de l’Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, volume 80-3, pages 113-130.
- ROSSI, S., 2004 - Statuts d'abondance des reptiles et amphibiens en Ile-de-France à partir de prospections inédites réalisées de 1997 à 2000. Bulletin de l’Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, volume 80-3, pages 106-112.
- ROSSI, S., 2000 - Répartition des amphibiens et reptiles d’Île-de-France. Société herpétologique de France, rapport interne.
- SEROT J & ALVES D., 2002. Les Hirondelles. Delachaux & Niestlé Paris. 180 p
- Shannon et Weaver (1949), in Blondel J. (1975), – L’analyse des peuplements d’oiseaux. Eléments d’un diagnostic écologique : la méthode des Echantillonnages Fréquentiels progressifs (EFP), . Terre et Vie 29 : 533-589.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004. Rapaces nicheurs de France, distribution effectif et conservation. Delachaux & Niestlé Paris. 175p
- TILLON, 2008. Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, conseils de gestion forestière pour leur prise en compte. ONF, 88 p.
- UICN FRANCE, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2009. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine, Paris, France.
- VALLANCE M. ET AL., 2008. Tout le gibier de France. Hachette livre. Paris. 503 p
- YAETMAN-BERTHELOS D. & ROCAMORA G., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF, 598p

Sites internet

[www.tela-botanica.org/page:liste\\_projets](http://www.tela-botanica.org/page:liste_projets) : [Extrait du programme Catminat, programme personnel de Ph. Julve (2012)]

<http://www2.mnhn.fr>

<http://www.pays-du-pithiverais.fr/>

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

<http://www.natureparif.fr/>

<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/la-biodiversite/la-biodiversite/>

[http://www.essonne.fr/uploads/tx\\_egestiondoc/Atlas-perimetres-fonciers-departementaux.pdf](http://www.essonne.fr/uploads/tx_egestiondoc/Atlas-perimetres-fonciers-departementaux.pdf)

## 11 GLOSSAIRE

### **Angiosperme**

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était

considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Espèce déterminante**

Espèce de référence pour l'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique)

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **Famille**

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Genre**

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Mésologique**

Facteur physique (climatique, édaphique, géomorphologique,...) qui a une action sur les organismes vivants.

### **Ordre**

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

### **Phanérogame**

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Ptéridophytes**

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Saproxylique**

Insectes qui consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus des genres Quercus, Castanea, Salix, Prunus, Malus..

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

## **ANNEXE**

### **Données historiques Base FLORA du Conservatoire Botanique National du Bassin parisien**

## Dans les prés de Saclas

Relevé n° : 19990705114634lar

Date de description : 1838

Observateur(s) : Guettard, (-)

Référence bibliographique : (Code biblio. : 3497) ROZE E., 1889. La flore d'Etampes en 1747 d'après Descurain et Guettard (fin), Le Journal de Botanique de la Société Botanique de France. tome 3 : 141-148.

### Nom scientifique

*Cirsium eriophorum* (L.) Scop.

*Drosera longifolia* L.

*Salvia sclarea* L.

### Nom vernaculaire

Cirse laineux ; Cirse aranéeux

Rosolis à feuilles longues

Sauge sclarée

## Les Fontaines aux Saules

Relevé n° : 19990622092555lec

Date de description : 26/8/1998

Observateur(s) : Arnal Gérard, Bonin Marie-Claude, Briançon Laure, Fichot Pascal, Guittet Jean, Robert Hervé, (CBNBP)

Lieu-dit : Les Fontaines aux Saules

Nombre de taxons = 97

### Nom scientifique

*Acer pseudoplatanus* L.

*Aceras anthropophorum* (L.) R.Br.

*Achillea millefolium* L.

*Agrimonia eupatoria* L.

*Ajuga chamaepitys* (L.) Schreb.

*Anagallis arvensis* L.

*Anthyllis vulneraria* L.

*Arenaria serpyllifolia* (Groupe)

*Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl Fromental élevé subsp. *elatius*

*Artemisia campestris* L.

*Artemisia vulgaris* L.

*Avenula pratensis* (L.) Dumort.

*Brachypodium pinnatum* (L.) P.Beauv. subsp. *rupestre* Brachypode des rochers (Host) Schubler & G.Martens

*Briza media* L.

*Bromus erectus* Huds.

*Bupleurum falcatum* L.

*Campanula rotundifolia* L.

*Carlina vulgaris* L.

*Centaurea decipiens* Thuill.

*Centaurea scabiosa* L.

### Nom vernaculaire

Erable sycomore

Orchis homme-pendu

Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier

Aigremoine eupatoire

Bugle petit-pin ; Bugle jaune

Mouron rouge

Anthyllide vulnéraire

Armoise champêtre ; Armoise rouge

Armoise commune

Avoine des prés

Brize intermédiaire ; Amourette commune

Brome érigé

Buplèvre en faux

Campanule à feuilles rondes

Carlina commune

Centaurée tardive ; Centaurée décevante

Centaurée scabieuse

<i>Cerastium arvense</i> L.	Céraiste des champs
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée amère
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille naine ; Petite coronille
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style ; Epine blanche
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge ; Epipactis pourpre noirâtre ; Epipactis rouge sombre
<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette acre
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre ; Chardon Roland
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès
<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt. subsp. <i>marginata</i>	Fétuque de Timbal-Lagrange
<i>Festuca ovina</i> L.	Fétuque des moutons
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Gaillet odorant ; Aspérule odorante ;
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune ; Caille-lait jaune
<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br.	Goodyère rampante
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème jaune ; Hélianthème nummulaire ;
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle ; Piloselle
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrepis à toupet ; Fer à cheval
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
<i>Inula conyza</i> DC.	Inule conyze ; Inule rude ; Herbe des mouches
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace ; Ray-gras commun
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse-camomille
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée
<i>Medicago sativa</i> L. n-subsp. <i>varia</i> (Martyn) Arcang.	Luzerne bâtarde
<i>Monotropa hypopitys</i> L. subsp. <i>hypophegea</i> (Wallr.) Holmboe	Monotrope du hêtre
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge ; Odontite de printemps ;

<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré)	Bugrane rampante
P.Fourn. var. <i>procurrens</i> (Wallr.) Burnat	
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz	Orobanche de la picride
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	Oeillet prolifère
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-éperviaire
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage ; Boucage saxifrage
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Grand plantain ; Plantain majeur
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Potentille printanière
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie
<i>Prunus spinosa</i> L.	Epine-noire ; Prunellier
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune
<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin acre ; Poivre de muraille
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite
<i>Teucrium chamaedrys</i> L. fa. <i>germanicum</i> F.Herm.	Germandrée d'Allemagne
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésium couché
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Thym précoce
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs ; Trèfle jaune
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie ; Ortie dioïque
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée

### Saclas : Jubert, gazons entre route et Juine, jardins

Relevé n° : 20031027000071Gui

Date de description : 12/9/2003

Observateur(s) : Guittet Jean, (-)

Lieu-dit : Jubert

Nombre de taxons = 84

**Nom scientifique**

*Acer pseudoplatanus* L.  
*Achillea millefolium* L.  
*Ulmensia stolonifera* L.  
*Alliaria petiolata* (M.Bieb.) Cavara & Grande  
*Anagallis arvensis* L.  
*Angelica sylvestris* L.  
*Apium nodiflorum* (L.) Lag.  
*Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl  
*Bellis perennis* L.  
*Brachypodium pinnatum* (L.) P.Beauv.  
*Brachypodium sylvaticum* (Huds.) P.Beauv.  
*Calystegia sepium* (L.) R.Br.  
*Carex hirta* L.  
*Centaurea thuillieri* (Dostál) J.Duvign. & Lambinon  
*Chaerophyllum temulum* L.  
*Cirsium arvense* (L.) Scop.  
*Cirsium oleraceum* (L.) Scop.  
*Clematis vitalba* L.  
*Convolvulus arvensis* L.  
*Conyza canadensis* (L.) Cronquist  
*Coronopus squamatus* (Forssk.) Asch.  
*Corylus avellana* L.  
*Crepis capillaris* (L.) Wallr.  
*Cynodon dactylon* (L.) Pers.  
*Dactylis glomerata* L.  
*Daucus carota* L.  
*Echinochloa crus-galli* (L.) P.Beauv.  
*Epilobium hirsutum* L.  
*Epilobium parviflorum* Schreb.  
*Equisetum arvense* L.  
*Eupatorium cannabinum* L.  
*Euphorbia helioscopia* L.  
*Euphorbia peplus* L.  
*Festuca arundinacea* Schreb.  
*Filipendula ulmaria* (L.) Maxim.  
*Fraxinus excelsior* L.  
*Geranium pusillum* L.  
*Geranium robertianum* L.  
*Glechoma hederacea* L.  
*Hedera helix* L.  
*Heracleum sphondylium* L.  
*Humulus lupulus* L.

**Nom vernaculaire**

Erable sycomore  
 Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier  
 Ulmenalia stolonifère ; Agrostide stolonifère  
 Alliaire  
 Mouron rouge  
 Angélique sauvage ; Angélique des bois  
 Ache noueuse  
 Fromental élevé  
 Pâquerette vivace ; Pâquerette  
 Brachypode penné  
 Brachypode des bois  
 Liseron des haies  
 Laîche hérissée  
 Centaurée des prés  
 Cerfeuil penché ; Cerfeuil enivrant ;  
 Cirse des champs  
 Cirse des maraîchers  
 Clématite des haies  
 Liseron des champs  
 Vergerette du Canada  
 Corne-de-cerf écailléeuse  
 Noisetier ; Coudrier  
 Crépide capillaire  
 Chiendent pied-de-poule  
 Dactyle aggloméré  
 Carotte sauvage  
 Panic pied-de-coq  
 Epilobe hérissé  
 Epilobe à petites fleurs  
 Prêle des champs  
 Eupatoire à feuilles de chanvre  
 Euphorbe réveil-matin  
 Euphorbe omblette ; Euphorbe des jardiniers  
 Fétuque faux-roseau  
 Reine des prés ; Spirée ulmaire  
 Frêne élevé  
 Géranium fluet  
 Géranium herbe-à-Robert  
 Lierre terrestre  
 Lierre grimpant  
 Berce commune ; Berce sphondyle  
 Houblon

<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue sauvage ; Laitue scariole
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc ; Ortie blanche
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune ; Graceline
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace ; Ray-gras commun
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique ; Céraiste aquatique
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalide droite ; Oxalide des fontaines
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-éperviaire
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage ; Boucage saxifrage
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Grand plantain ; Plantain majeur
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Oseille à feuilles obtuses
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
<i>Scrophularia auriculata</i> Loefl. ex L.	Scrofulaire aquatique
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude
<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Dent de lion ; Pissenlit
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc ; Trèfle rampant
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante

### Saclas : Jubert, abords de la station d'épuration

**Relevé n°** : 20031027000073Gui

**Date de description** : 12/9/2003 

**Observateur(s)** : Guittet Jean, (-)

**Lieu-dit** : Jubert

Nombre de taxons = 29

**Nom scientifique**

*Amaranthus albus* L.  
*Amaranthus hybridus* Gr.  
*Artemisia vulgaris* L.  
*Aster lanceolatus* Willd.  
*Buddleja davidii* Franch.  
*Capsella bursa-pastoris* (L.) Medik.  
*Chenopodium album* L.  
*Chenopodium hybridum* L.  
*Cichorium intybus* L.  
*Cirsium vulgare* (Savi) Ten.  
*Crepis setosa* Haller f.  
*Digitaria sanguinalis* (L.) Scop.  
*Echium vulgare* L.  
*Epilobium tetragonum* L.  
*Galium aparine* (Groupe)  
*Hypericum perforatum* L.  
*Malva neglecta* Wallr.  
*Matricaria perforata* Mérat  
*Melilotus albus* Medik.  
*Melilotus officinalis* Lam.  
*Mercurialis annua* L.  
*Ononis spinosa* L.  
*Portulaca oleracea* L.  
*Reynoutria japonica* Houtt.  
*Senecio jacobaea* L.  
*Senecio vulgaris* L.  
*Setaria verticillata* (L.) P.Beauv.  
*Solidago canadensis* L.  
*Verbascum densiflorum* Bertol.

**Nom vernaculaire**

Amarante blanche  
  
Armoise commune  
Aster à feuilles lancéolées  
Buddleia du père David ; Arbre aux papillons  
Capselle bourse-à-pasteur  
Chénopode blanc ; Ansérine blanche  
Chénopode hybride ; Ansérine hybride  
Chicorée amère  
Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées  
Crépide hérissée  
Digitaire sanguine  
Vipérine commune  
Epilobe à quatre angles  
  
Millepertuis perforé  
Petite mauve ; Mauve négligée  
Matricaire inodore  
Mélilot blanc  
Mélilot officinal  
Mercuriale annuelle  
Bugrane épineuse  
Pourpier cultivé  
Renouée du Japon  
Séneçon jacobée ; Herbe de saint-Jacques  
Séneçon commun  
Sétaire verticillée  
Solidage du Canada  
Molène faux-bouillon-blanc

**Relevé n°** : 20100803143001Mes

**Date de description** : 11/5/2010

**Observateur(s)** : Billant Olivier, (CBNBP)

**Numéro personel de station** : OB-11/05/10-02

**Lieu-dit** : Gravier

Nombre de taxons = 19

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb.	Cerfeuil commun ; Cerfeuil des dunes
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace ; Pâquerette
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit-cyprès
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin
<i>Galium aparine</i> (Groupe)	
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés
<i>Poa angustifolia</i> L.	Pâturin à feuilles étroites
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée ; Herbe de saint-Jacques
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique de Perse

### Le long des ruisseaux de Bierville

Relevé n° : 19990705115437lar

Date de description : 1838

Observateur(s) : Guettard, (-)

Lieu-dit : Bierville

**Référence bibliographique :** (Code biblio. : 3497) ROZE E., 1889. La flore d'Etampes en 1747 d'après Descurain et Guettard (fin), Le Journal de Botanique de la Société Botanique de France. tome 3 : 141-148.

**Nom scientifique**  
*Stachys palustris* L.

**Nom vernaculaire**  
Epière des marais

Relevé n° : 19990705114912lar

Date de description : 1838

Observateur(s) : Guettard, (-)

Lieu-dit : Bierville

**Référence** (Code biblio. : 3497) ROZE E., 1889. La flore d'Etampes en 1747 d'après

**bibliographique :** Descurain et Guettard (fin), Le Journal de Botanique de la Société Botanique de France. tome 3 : 141-148.

Nombre de taxons = 4

**Nom scientifique**

*Anagallis tenella* (L.) L.

*Pedicularis palustris* L.

*Pedicularis sylvatica* L.

*Pinguicula vulgaris* L.

**Nom vernaculaire**

Mouron délicat

Pédiculaire des marais

Pédiculaire des bois

Grassette commune

**En allant à Bierville dans les marres où l'on fait rouir le chanvre, et dans une petite fontaine qui est vis-à-vis d'Artondu**

**Relevé n° :** 19990705115554lar

**Date de description :** 1838

**Observateur(s) :** Guettard, (-)

**Lieu-dit :** Bierville

**Référence**

**bibliographique :**

(**Code biblio. : 3497**) ROZE E., 1889. La flore d'Etampes en 1747 d'après Descurain et Guettard (fin), Le Journal de Botanique de la Société Botanique de France. tome 3 : 141-148.

**Nom scientifique**

*Potamogeton compressus* L.

**Nom vernaculaire**

Potamot à tiges comprimées ; Potamot comprimé

**Données relatives à l'inventaires des papillons nocturnes d'Ile - de - France  
(MOTHIRON, 1997 ; MOTHIRON, 2001 et MOTHIRON, 2010).**

## Espèces des zones humides et/ou boisements observées à Saclas

Famille	Nom latin	Statut	Milieu	Référence
Noctuelles	<i>Xylena exsoleta</i> L.	Menacé		Bourgogne, 1937
Noctuelles	<i>Agrochola lychnidis</i> D. & S.	Vulnérable	Près des villages ?	Bourgogne, 1937
Noctuelles	<i>Xanthia gilvago</i> D. & S.	Vulnérable	Ormaies	Bourgogne, 1938
Noctuelles	<i>Aletia straminea</i> Tr.	Vulnérable	Phragmitaies	Bourgogne, 1939
Noctuelles	<i>Hadena rivularis</i> F.	Vulnérable	Prairies	Bourgogne, 1939
Noctuelles	<i>Actinotia hyperici</i> D. & S.	Vulnérable		Bourgogne, 1948
Noctuelles	<i>Viminia euphorbiae</i> D. & S.	Eteint		Bourgogne, 1951
Noctuelles	<i>Xestia sexstrigata</i> Hw.	Non menacé	Prairies	Boursin, 1935
Noctuelles	<i>Senta flammea</i> Curt.	Menacé	Marais	Boursin, Praviel, 1935
Noctuelles	<i>Tholera cespitis</i> D. & S.	Vulnérable		Gibeaux, 1985
Noctuelles	<i>Calamia tridens</i> Hfn.	Menacé		Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Archanara sparganii</i> Esp.	Menacé	Zones humides (Typha)	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Catocala fraxini</i> L.	Non menacé	Surtout zones humides	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Hydraecia micacea</i> Esp.	Non menacé	Zones humides	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Lithophane furcifera</i> Hfn.	Vulnérable	Aulnaie	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Photodes pygmina</i> Hw.	Vulnérable	Forêts humides	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Actinotia polyodon</i> Cl.	Vulnérable	Milieux herbacés	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Coenobia rufa</i> HW.	Vulnérable	Zones humides	Lhomme, 1923
Noctuelles	<i>Eustrotia uncula</i> Cl.	Menacé	Zones humides	Mathias, 1968
Noctuelles	<i>Hadena bicurris</i> Hfn.	Non menacé	Friches	Nobel, 1948
Noctuelles	<i>Pechipogo strigilata</i> L.	Menacé	Forêt	Nobel, 1949
Noctuelles	<i>Naenia typica</i> L.	Menacé	Cours d'eau	Vogt in Lhomme, 1923
Géomètres	<i>Ennomos fuscantaria</i> Stph.	Menacé	Zones péri-urbaines	Acheray, Henriot in Lhomme, Herbulot, Praviel, 1937
Géomètres	<i>Aplocera efformata</i> Gn.	Non menacé	Prairies, friches	Bourgogne, 1938
Géomètres	<i>Mesoleuca albicillata</i> L.	Non menacé	Forêts	Bourgogne, 1939
Géomètres	<i>Rheumaptera undulata</i> L.	Vulnérable	Forêts humides	Bourgogne, 1939
Géomètres	<i>Eulithis prunata</i> L.	Non menacé	Partout, zones humides	Bourgogne, 1939
Géomètres	<i>Idaea dimidiata</i> Hfn.	Non menacé	Prairies humides	Bourgogne, 1939
Géomètres	<i>Idaea muricata</i> Hfn.	Non menacé	Partout	Bourgogne, 1952
Géomètres	<i>Epione repandaria</i> Hfn.	Non menacé	Zones humides	Bourgogne, Herbulot, 1938
Géomètres	<i>Apeira syringaria</i> L.	Vulnérable	Bosquets	Bourgogne, Herbulot, 1939
Géomètres	<i>Ennomos erosaria</i> D. & S.	Menacé	Forêts, zones urbaines	Bourgogne, Herbulot, 1948
Géomètres	<i>Eupithecia haworthiata</i> Dblb.	Non menacé	Zones humides	Bourgogne, Herbulot, 1950
Géomètres	<i>Stegania trimaculata</i> Vill.	Non menacé	Partout, zones humides	Bourgogne, Herbulot, Lhomme in Lhomme, 1950
Géomètres	<i>Scopula immutata</i> L.	Vulnérables	Prairies humides	Bourgogne, Herbulot, Praviel, 1952
Géomètres	<i>Euchoeca nebulata</i> Scop.	Non menacé	Zones humides	Bourgogne, Praviel, 1939
Géomètres	<i>Ennomos autumnaria</i>	Menacé	Zones urbanisées	Gibeaux, 1985

Wernb					
Géomètres	<i>Eupithecia linariata</i> D. & S.	Menacé	Friches	Henriot	in
				Lhomme, 1923	
Géomètres	<i>Clerora cinctaria</i> D. & S.	Vulnérable	Friches	Herbulot, 1934	
Géomètres	<i>Idaea straminata</i> Bkh.	Vulnérable	Prairies	Herbulot, 1948	
Géomètres	<i>Eupithecia tenuiata</i> Hb.	Non menacé	Zones humides	Herbulot, 1950	
Géomètres	<i>Pterapherapteryx sexalata</i> Retz.	Vulnérable	Zones humides	Herbulot, 1950	
Géomètres	<i>Orthonama obstipata</i> F.	Migrateur	Partout	Herbulot,	
				Lhomme,	in
				Lhomme, 1923	
Géomètres	<i>Hemistola chrysoprasaria</i> Esp.	Non menacé	Partout	Herbulot, Praviel, 1950	
Géomètres	<i>Lomographa temerata</i> D. & S.	Non menacé	Partout, forêts	Le Cerf	in
				lhomme, 1923	
Géomètres	<i>Eupithecia icterata</i> Vill.	Non menacé	Partout	Luquet, 1996	
Géomètres	<i>Horisme vitalbata</i> D. & S.	Non menacé	Partout	Luquet, 1996	
Géomètres	<i>Perizoma alchemillata</i> L.	Non menacé	Partout ; zones humides	Luquet, 1996	
Géomètres	<i>Xanthorhoe ferrugata</i> Cl.	Non menacé	Zones humides	Luquet, 1996	
Géomètres	<i>Eulithis testata</i> L.	Vulnérable	Zones humides	Praviel, 1933	
Géomètres	<i>Eupithecia subumbrata</i> D. & S.	Menacé	Friches sèches	Praviel, 1934	
Géomètres	<i>Eulithis mellinata</i> F.	Menacé	Zones humides	Praviel, 1934	
Géomètres	<i>Hydrelia flammeolaria</i> Hfn.	Non menacé	Partout, zones humides	Praviel, 1937	
Géomètres	<i>Hydriomena impluviata</i> D. & S.	Vulnérable	Zones humides	Praviel, 1937	
Lymantriidae	<i>Arctornis l-nigrum</i> Müller	Vulnérable	Clairières humides	Muséum, 1950	

## Espèces des boisements et/ou zones humides communes en Ile de France

Famille	Nom latin	Statut	Milieu
Noctuelles	<i>Xylocampa areola</i> Esp.	Non menacé	Bois
Noctuelles	<i>Allophyes oxyacanthae</i> L.	Non menacé	Bois et friches
Noctuelles	<i>Cosmia trapezina</i> L.	Non menacé	Boisements
Noctuelles	<i>Orthosia munda</i> D. & S.	Non menacé	Forêts
Noctuelles	<i>Orthosia gothica</i> L.	Non menacé	Forêts, zones humides
Noctuelles	<i>Atethmia centrago</i> Hw.	Non menacé	Frênaies
Noctuelles	<i>Apamea monoglypha</i> HFn.	Non menacé	Milieux ouverts
Noctuelles	<i>Aletia pallens</i> L.	Non menacé	Phragmitaies, jardins
Noctuelles	<i>Abrostola trigemina</i> Wernb	Non menacé	Zones humides
Noctuelles	<i>Aletia impura</i> Hb.	Non menacé	Zones humides
Noctuelles	<i>Aletia l-album</i> L.	Non menacé	Zones humides
Noctuelles	<i>Orthosia incerta</i> Hfn.	Non menacé	Zones humides
Noctuelles	<i>Mamestra brassicae</i> L.	Non menacé	Zones humides, jardins
Noctuelles	<i>Amphipyra pyramidea</i> L.	Non menacé	Partout ; chenille sur feuillus
Noctuelles	<i>Orthosia cruda</i> D. & S.	Non menacé	Partout, forêts
Noctuelles	<i>Lithacodia pygarga</i> Hfn.	Non menacé	Partout, plutôt zones humides
Noctuelles	<i>Amphipyra tragopoginis</i> Cl.	Non menacé	Partout, zones humides
Géomètres	<i>Eupithecia abbreviata</i> Sthp.	Non menacé	Forêts friches, calcicoles
Géomètres	<i>Melanthia procellata</i> D. & S.	Non menacé	Forêts, zones humides
Géomètres	<i>Ematurga atomaria</i> L.	Non menacé	Friches, clairières
Géomètres	<i>Alsophila aescularia</i> D. & S.	Non menacé	Partout ; feuillus
Géomètres	<i>Plagodis dolabraria</i> L.	Non menacé	Partout, Forêts
Géomètres	<i>Ennomos alniaria</i> L.	Non menacé	Partout, Forêts humides
Géomètres	<i>Selenia tetralunaria</i> HFN.	Non menacé	Partout, forêts, zones humides
Géomètres	<i>Lomaspilis marginata</i> L.	Non menacé	Partout, zones humides
Géomètres	<i>Chiasmia clathrata</i> L.	Non menacé	Prairies
Géomètres	<i>Siona lineata</i> Scop.	Vulnérable	prairies

Géomètres	<i>Aplocera plagiata</i> L.	Non menacé	Prairies, friches
Géomètres	<i>Hydriomena furcata</i> Thnbg	Non menacé	Zones humides
Géomètres	<i>Pseudopanthera macularia</i> L.	Non menacé	Forêts
Géomètres	<i>Cabera pusaria</i> L.	Non menacé	Forêts
Géomètres	<i>Petrophora chlorosata</i> Scop.	Non menacé	Forêts
Sphingidae	<i>Deilephila elpenor</i> L.	Non menacé	ZH
Notodontidae	<i>Pheosia tremula</i> Cl.	Non menacé	ZH
Depraniadae	<i>Falcaria lacertinaria</i> L.	Non menacé	Bétulaies
Notodontidae	<i>Pheosia gnoma</i> F.	Non menacé	Bouleau
Notodontidae	<i>Thaumetopoea processionea</i> L.	Non menacé	Chênes
Lasiocampidae	<i>Malacosoma neustria</i> L.	Non menacé	Forêts
Depraniadae	<i>Habrosyne pyritoides</i> Hfn.	Non menacé	Forêts
Depraniadae	<i>Cymatophorina diluta</i> D. & S.	Non menacé	Forêts
Depraniadae	<i>Watsonalla binaria</i> Hfn.	Non menacé	Forêts
Notodontidae	<i>Peridea anceps</i> Gze	Non menacé	Forêts
Notodontidae	<i>Drymonia ruficornis</i> Hfn.	Non menacé	Forêts
Lymantriidae	<i>Euproctis similis</i> Fuessly	Non menacé	Forêts
Depraniadae	<i>Achlya flavocornis</i> L.	Non menacé	Forêts, bétulaies
Arctiidae	<i>Tyria jacobae</i> L.	Non menacé	Friches, prairies
Depraniadae	<i>Tethea</i> or D. & S.	Non menacé	Partout ; bois humides
Arctiidae	<i>Diaphora mendica</i> Cl.	Non menacé	Partout ; bois humides
Depraniadae	<i>Ochroplacha duplaris</i> L.	Non menacé	Partout ; ZH
Notodontidae	<i>Notodonta ziczac</i> L.	Non menacé	Partout ; ZH
Arctiidae	<i>Eilema griseola</i> Hb.	Non menacé	Partout ; ZH
Arctiidae	<i>Spilosoma luteum</i> Hfn. (= <i>lutea</i> Hfn.)	Non menacé	Partout ; ZH
Arctiidae	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> L.	Non menacé	Partout ; ZH
Notodontidae	<i>Notodonta dromedarius</i> L.	Non menacé	Partout, bétulaies
Limacodidae	<i>Apoda limacodes</i> Hfn.	Non menacé	Partout, forêts
Notodontidae	<i>Ptilodon capucina</i> L. (= <i>camelina</i> L.)	Non menacé	Partout, forêts
Lymantriidae	<i>Lymantria monacha</i> L.	Non menacé	Partout, forêts
Lasiocampidae	<i>Euthrix potatoria</i> L.	Non menacé	Partout, zones humides

## Espèces présentes partout et communes en Ile de France

Famille	Nom latin	Statut
Noctuelles	<i>Agrostis puta</i> Hb.	Non menacé
Noctuelles	<i>Craniophora ligustri</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Diachrisia chrysitis</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Autographa gamma</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Hoplodrina alsines</i> Brahm	Non menacé
Noctuelles	<i>Hoplodrina ambigua</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Thalophila matura</i> Hfn.	Non menacé
Noctuelles	<i>Phlogophora meticulosa</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Xanthia icteritia</i> Hfn.	Non menacé
Noctuelles	<i>Discestra trifolii</i> Hfn.	Non menacé
Noctuelles	<i>Lacanobia oleracea</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Lacanobia suasa</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Aletia albipunctata</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Orthosia cerasi</i> F. (= <i>stabilis</i> D. & S.)	Non menacé
Noctuelles	<i>Axylia putris</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Ochropleura plecta</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Noctua pronuba</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Noctua comes</i> Hb.	Non menacé
Noctuelles	<i>Xestia c-nigrum</i> L.	Non menacé
Noctuelles	<i>Xestia xanthographa</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Cerastis rubricosa</i> D. & S.	Non menacé
Noctuelles	<i>Agrostis segetum</i> D. & S.	Non menacé
Géomètres	<i>Cyclophora punctaria</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Timandra comae</i> Schmidt (= <i>griseata</i> W. Pet.)	Non menacé
Géomètres	<i>Idaea subsericeata</i> Hw.	Non menacé

Géomètres	<i>Idaea aversata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Epirrhoe alternate</i> Müller	Non menacé
Géomètres	<i>Camptogramma bilineata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Cosmorhoe ocellata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Chloroclysta siterata</i> Hfn.	Non menacé
Géomètres	<i>Chloroclysta truncata</i> Hfn.	Non menacé
Géomètres	<i>Colostygia pectinataria</i> Knoch	Non menacé
Géomètres	<i>Operophtera brumata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> Hw.	Non menacé
Géomètres	<i>Chloroclystis v-ata</i> Hw.	Non menacé
Géomètres	<i>Chloroclystis rectangulata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Horisme tersata</i> D. & S.	Non menacé
Géomètres	<i>Macaria notata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Macaria alternata</i> D. & S.(= <i>alternaria</i> Hb.)	Non menacé
Géomètres	<i>Opisthograptis luteolata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Selenia dentaria</i> F. (= <i>bilunaria</i> Esp.)	Non menacé
Géomètres	<i>Crocallis elinguaris</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Ourapteryx sambucaria</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Colotois pennaria</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Angerona prunaria</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Biston strataria</i> Hfn.	Non menacé
Géomètres	<i>Biston betularia</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Phigalia pilosaria</i> D. & S. (= <i>pedaria</i> F.)	Non menacé
Géomètres	<i>Erannis defoliaria</i> Cl.	Non menacé
Géomètres	<i>Agriopsis leucophaearia</i> D. & S.	Non menacé
Géomètres	<i>Larerannis marginaria</i> F.	Non menacé
Géomètres	<i>Lycia hirtaria</i> Cl.	Non menacé
Géomètres	<i>Menophra abruptaria</i> Thnbg	Non menacé
Géomètres	<i>Peribatodes rhomboidaria</i> D. & S.	Non menacé
Géomètres	<i>Alcis repandata</i> L.	Non menacé
Géomètres	<i>Hypomecis punctinalis</i> Scop.	Non menacé
Géomètres	<i>Ectropis crepuscularia</i> D. & S. (= <i>bistortata</i> Gze)	Non menacé
Géomètres	<i>Cabera exanthemata</i> Scop.	Non menacé
Géomètres	<i>Campaea margaritata</i> L.	Non menacé
Hepialidae	<i>Triodia sylvina</i> L.	Non menacé
Hepialidae	<i>Korscheltellus lupulinus</i> L.	Non menacé
Cossidae	<i>Zeuzera pyrina</i> L.	Non menacé
Lasiocampidae	<i>Lasiocampa quercus</i> L.	Non menacé
Lasiocampidae	<i>Marothylicia rubi</i> L.	Non menacé
Sphingidae	<i>Mimas tiliae</i> L.	Non menacé
Sphingidae	<i>Laothoe populi</i> L.	Non menacé
Sphingidae	<i>Macroglossum stellatarum</i> L.	Non menacé
Depraniadae	<i>Thyatira batis</i>	Non menacé
Depraniadae	<i>Tethea ocularis</i> L.	Non menacé
Depraniadae	<i>Drepana curvulata</i> Bkh.	Non menacé
Depraniadae	<i>Drepana falcataria</i> L.	Non menacé
Depraniadae	<i>Cilix glaucata</i> Scop.	Non menacé
Notodontidae	<i>Pterostoma palpina</i> Cl.	Non menacé
Notodontidae	<i>Stauropus fagi</i> L.	Non menacé
Lymantriidae	<i>Calliteara pudibunda</i> L.	Non menacé
Lymantriidae	<i>Lymantria dispar</i> L.	Non menacé
Arctiidae	<i>Millochrista miniata</i> Forts.	Non menacé
Arctiidae	<i>Wittia sororcula</i> Hfn.	Non menacé
Arctiidae	<i>Eilema complata</i> L.	Non menacé
Arctiidae	<i>Eilema lurideola</i> Zck.	Non menacé
Arctiidae	<i>Spilosoma lubricipeda</i> L.	Non menacé
Arctiidae	<i>Euplagia quadripunctaria</i> Poda	Non menacé (P)

Espèces d'Ile de France qui pourraient être présentes dans la zone d'étude de Saclas au vu de leur écologie

Famille	Nom latin	Statut	Milieu
Géomètres	<i>Idea trigeminata</i> L.	Non menacé	Forêts humides
Géomètres	<i>Perizoma affinitata</i> Sph.		Prairies humides
Géomètres	<i>Electrophaes corylata</i> Thnbg	Vulnérable	Bois sombres
Géomètres	<i>Philereme transversata</i> Hfn.	Non menacé	Forêt
Géomètres	<i>Aethalura punctulata</i> D. & S.	Vulnérable	Forêts
Géomètres	<i>Rheumaptera hastata</i> L.	Eteint	Forêts humides
Géomètres	<i>Trichopteryx carpinata</i> Bkh.	Non menacé	Forêts humides
Géomètres	<i>Cepphis advenaria</i> Hb.	Vulnérable	Forêts zones humides
Géomètres	<i>Lobophora halterata</i> Hfn.	Non menacé	Partout, zones humides
Géomètres	<i>Macaria wauaria</i> L.	Non menacé	Partout, zones humides
Géomètres	<i>Eupithecia pygmaeata</i> Hb.	Menacé	Prairies humides
Géomètres	<i>Eulithis pyraliata</i> D. & S.	Non menacé	Zones humides
Géomètres	<i>Ecliptopera silaceata</i> D. & S.	Non menacé	Zones humides
Géomètres	<i>Eupithecia trisignaria</i> H.-S.	Menacé	Zones humides
Géomètres	<i>Eupithecia assimilata</i> Dbld.	Non menacé	Zones humides
Notodontidae	<i>Leucodonta bicoloria</i> D. & S.	Menacé	Bétulaies
Endromidae	<i>Endromis versicolora</i> L.	Vulnérable	Bétulaies humides
Depraniadae	<i>Tetheella fluctuosa</i> Hb.	Menacé	Bétulaies humides
Sphingidae	<i>Prosperinus prosperina</i> Pall.	Vulnérable	Bois frais
Arctiidae	<i>Eilema depressa</i> Esp. (=deplana Esp.)	Vulnérable	Bois humides
Cossidae	<i>Cossus cossus</i> L.	Vulnérable	Forêt
Lasiocampidae	<i>Poecilocampa populi</i> L.	Vulnérable	Forêt
Saturnidae	<i>Aglia tau</i> L.	Non menacé	Forêt
Depraniadae	<i>Polyploca ridens</i> F.	Non menacé	Forêt
Notodontidae	<i>Phalera bucephala</i> L.	Non menacé	Forêt
Lasiocampidae	<i>Trichiura crataegi</i> L.	Vulnérable	Friches, lisières
Notodontidae	<i>Furcula bicuspis</i> Bkh.	Vulnérable	Landes ; zones humides
Arctiidae	<i>Thumatha senex</i> Hb.	Vulnérable	Marais
Arctiidae	<i>Pelosia muscerda</i> Hfn.	Vulnérable	Marais
Arctiidae	<i>Pelosia obtusia</i> H.-S.	Menacé	Marais
Notodontidae	<i>Cerura vinula</i> L.	Vulnérable	Mares marais
Notodontidae	<i>Cerura erminea</i> Esp.	Vulnérable	Mares marais
Notodontidae	<i>Furcula bifida</i> Brahm	Non menacé	Parcs
Saturnidae	<i>Saturnia pyri</i> D. & S.	Menacé (P)	Parcs urbains
Notodontidae	<i>Notodonta tritophus</i> D. & S.	Non menacé	Partout ; bois humides
Notodontidae	<i>Ptilodontella cucullina</i> D. & S.	Non menacé	Partout ; forêts
Notodontidae	<i>Clostera curtula</i> L.	Non menacé	Partout ; peuplier, rives
Notodontidae	<i>Clostera anachoreta</i> D. & S.	Vulnérable	Partout ; ZH
Arctiidae	<i>Cybosia mesomella</i> L.	Vulnérable	Partout, landes, prairies
Notodontidae	<i>Gluphisia crenata</i> Esp.	Non menacé	Partout, rives
Hepialidae	<i>Hepialus humuli</i>	Menacé	Prairies humides
Hepialidae	<i>Phymatopus hecta</i> L.	Vulnérable	Prairies humides
Arctiidae	<i>Arctia caja</i> L.	Non menacé	Prairies humides
Notodontidae	<i>Notodonta torva</i> Hb.	Vulnérable	ZH
Notodontidae	<i>Furcula furcula</i> Cl.	Non menacé	ZH
Arctiidae	<i>Calimorpha dominula</i> L.	Vulnérable (P)	ZH
Lemoniidae	<i>Lemonia dumii</i> L.	Menacé (P)	Friches, prairies (X, XI)
Lasiocampidae	<i>Phyllodesma tremulifolia</i> Hb.	Eteint	Forêts
Lasiocampidae	<i>Phyllodesma ilicifolia</i> L.	Eteint	Forêts froides
Lasiocampidae	<i>Gastropacha populifolia</i> Esp.	Menacé	Vieilles peupleraies

Espèces des coteaux, landes et pelouses sèches observées à Saclas

Famille	Nom latin	Statut	Milieu	Référence
---------	-----------	--------	--------	-----------

Arctiidae	<i>Hyphoraria testudinaria</i> Geoffroy	Eteint	Friches sèches	Toulgoët, 1955
Arctiidae	<i>Setina irrorella</i> L.	Eteint	Coteaux secs	Allard, Hallé, Jean, Oberthür, 1952
Géomètres	<i>Menophra nycthemeraria</i> Geyer	Eteint	Coteaux secs	Bourgogne, Herbulot Praviel, 1948
Noctuelles	<i>Euxoa temera</i> Hb.	Eteint	Coteaux	Acheray, 1936
Noctuelles	<i>Episema glausina</i> Esp.	Eteint	Coteaux calcaires	Boursin, 1931
Arctiidae	<i>Chelis maculosa</i> D. & S.	Eteint (P)	Coteaux secs	Alessandri, Bourgogne, Boursin in Lhomme, Herbulot Le Charles in Lhomme, Praviel, Stempffer in Lhomme, 1952
Arctiidae	<i>Spiris striata</i> L.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Ducrot, 1951
Arctiidae	<i>Eilema palliatella</i> Scop.	Menacé	Coteaux secs	Praviel, 1934
Géomètres	<i>Aspitates ochrearia</i> Rossi	Menacé	Friches sèches	Bayard, Bourgogne, Herbulot, Vivien, 1959
Géomètres	<i>Peribatodes ilicaria</i> Gey. (= <i>manuelaria</i> H.-S.)	Menacé	Milieus secs	Dumont, Herbulot, Lhomme in Lhomme 1923
Géomètres	<i>Scotopteryx bipunctaria</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Bayard, Bourgogne, 1946
Géomètres	<i>Cataclysmes riguada</i> Hb.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot 1952
Géomètres	<i>Tephрина murinaria</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Jean, 1956
Géomètres	<i>Scopula decorata</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Poivre, Praviel, 1980
Géomètres	<i>Rhodostrophia calabra</i> Petagna	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Praviel, 1948
Géomètres	<i>Idaea bilinearia</i> Fuchs (= <i>rubraria</i> Stgr)	Menacé	Coteaux calcaires	Herbulot, 1922
Géomètres	<i>Charissa obscuratus</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Herbulot, 1922
Géomètres	<i>Idaea sylvestraria</i> Hb.	Menacé	Coteaux calcaires	Herbulot, 1948
Géomètres	<i>Idaea dilutaria</i> Hb.	Menacé	Coteaux calcaires	Herbulot, 1950
Noctuelles	<i>Pachetra sagittigera</i> Hfn.	Menacé	Landes ?	Boursin, Praviel, 1931
Noctuelles	<i>Hadena luteago</i> D. & S.	Menacé	Coteaux	Nobel, 1948
Noctuelles	<i>Luperina nickerlii</i> Frr	Menacé	Coteaux calcaires	Acheray et al., 1937
Noctuelles	<i>Hadena perplexa</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Nobel, 1948
Noctuelles	<i>Sideritis albicolon</i> Hb.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, 1948
Noctuelles	<i>Euxoa obesica</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Boursin, Gibeaux, 1985
Noctuelles	<i>Agrostis cinerea</i> D. & S.	Menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Boursin, 1948
Noctuelles	<i>Epilecta linogrisea</i> D. & S.	Menacé	Coteaux secs	Gibeaux, 1985
Noctuelles	<i>Conistra ligula</i> Esp.	Menacé	Coteaux ?	Boursin, 1935
Sphingidae	<i>Hemarys tityrus</i> L.	Menacé	Pelouses sèches	Vivien, 1966
Lasiocampidae	<i>Eriogaster catax</i> L.	Menacé (P)	Fourrés secs	Potentielle
Noctuelles	<i>Heliothis virescens</i> L.	Migrateur		Luquet, 1996
Géomètres	<i>Hylaea fasciaria</i> L.	Non menacé	Partout, coteaux calcaires	Luquet, 1996
Géomètres	<i>Macaria liturata</i> Cl.	Non menacé	Partout, coteaux calcaires	IDF
Géomètres	<i>Selenia lunularia</i> Hb.	Non menacé	Partout, coteaux secs	IDF

Géomètres	<i>Thera firmata</i> Hb.	Non menacé	Coteaux calcaires	Acheray, Bourgogne Herbulot, 1948
Géomètres	<i>Idaea fuscovenosa</i> Gze	Non menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Praviel, in Lhomme, 1950
Géomètres	<i>Idaea degeneraria</i> Hb.	Non menacé	Coteaux calcaires	Bourgogne, Luquet, 1996
Géomètres	<i>Scopula imitaria</i> Hb.	Non menacé	Coteaux calcaires	Herbulot, 1950
Géomètres	<i>Cidaria fulvata</i> Forst.	Non menacé	Coteaux calcaires	IDF
Géomètres	<i>Thera obeliscata</i> Hb.	Non menacé	Coteaux calcaires	IDF
Géomètres	<i>Eupithecia centaureata</i> D. & S.	Non menacé	Coteaux calcaires	IDF
Géomètres	<i>Ligdia adustata</i> D. & S.	Non menacé	Coteaux calcaires	IDF
Géomètres	<i>Scotopteryx chenopodiata</i> L.	Non menacé	Coteaux calcaires	Luquet, 1996
Noctuelles	<i>Agrostis exclamationis</i> L.	Non menacé	Jardins, coteaux	IDF
Arctiidae	<i>Coscinia cribaria</i> L.	Vulnérable	Landes	Bourgogne, Jean, 1950
Arctiidae	<i>Diacrisia sannio</i> L.	Vulnérable	Landes et pelouses sèches	Gibeaux, Poivre, 1985
Arctiidae	<i>Eilema pygmaeola</i> Dbld.	Vulnérable	Prairies sèches	Gibeaux, Luquet, 1996
Géomètres	<i>Aplasta ononaria</i> Fuessly	Vulnérable	Pelouses sèches	Bourgogne, Gibeaux Hallé, Herbulot, 1985
Géomètres	<i>Aspitates gilvaria</i> D. & S.	Vulnérable	Pelouses sèches	Gibeaux, Herbulot, Luquet, 1991
Géomètres	<i>Idaea maritimaria</i> Brd (= <i>deversaria</i> H.-S.)	Vulnérable	Bois secs	Herbulot, 1950
Géomètres	<i>Minoa murinata</i> Scop.	Vulnérable	Lisières sèches	Herbulot, 1934
Géomètres	<i>Eupithecia pusillata</i> D. & S.	vulnérable	Coteaux calcaires	Anonyme, Bourgogne, Henriot Lhomme, Herbulot, Lhomme in Lhomme Metche in Lhomme, Poivre, 1972
Géomètres	<i>Idaea humiliata</i> Hfn.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, 1939
Géomètres	<i>Idaea ochrata</i> Scop.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, 1948
Géomètres	<i>Epirrhoe galiata</i> D. & S.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, Gibeaux Herbulot, Luquet, 1996
Géomètres	<i>Rhodostrophia vibicaria</i> Cl.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, Hallé, Herbulot, 1952
Géomètres	<i>Scopula rubiginata</i> Hfn.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Dumont, Praviel, 1948
Géomètres	<i>Thera juniperata</i> L.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, Herbulot Jacoviac, 1937
Géomètres	<i>Scopula marginepunctata</i> Gze	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, Praviel, 1939
Géomètres	<i>Perizoma bifaciata</i> Hw.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Gibeaux, 1996
Géomètres	<i>Scopula ornata</i> Scop.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Herbulot, 1929
Géomètres	<i>Eupithecia venosata</i> F.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Herbulot, Rivière, 1961
Géomètres	<i>Epirrhoe rivata</i> Hb.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Praviel 1937
Lasiocampidae	<i>Lasiocampa trifolii</i> D. & S.	Vulnérable	Coteaux secs	Gibeaux, Luquet, 1996
Noctuelles	<i>Abrostola asclepiadis</i> D. & S.	Vulnérable	Terrains secs calcaires	Nobel, 1948
Noctuelles	<i>Ammonoconia caecimaculata</i> D. & S.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Bourgogne, 1937
Noctuelles	<i>Eremobia ochroleuca</i> D. & S.	Vulnérable	Coteaux calcaires	Gibeaux, 1985

*Symbiose Environnement – Anser – In Situ faune et Flore*

Noctuelles	<i>Heliophobus reticulata</i> Gze	Vulnérable	Coteaux calcaires	Nobel, 1948
Noctuelles	<i>Dryobotodes eremita</i> F.	Vulnérable	Coteaux ?	Bourgogne, 1938
Noctuelles	<i>Luperina dumerilii</i> Dup.	Vulnérable	Coteaux ?	Allard, 1936
Saturnidae	<i>Samia cynthia</i> Drury	Vulnérable	Friches (Ailante)	Potentielle

## Relevés phytosociologiques

Date (2012)	19-06	18-05
N° relevé	<b>33</b>	<b>9</b>
Milieu	Cressonnière	Mare
Pente (%)	30	0
Surface du relevé (m²)	10	
Exposition		
Recouvrement total (%)	60	90
strate arborescente (%)		
strate arbustive (%)		
strate herbacée (%)	60	90
Hauteur strate arborescente (m)		
strate arbustive (m)		
strate herbacée (m)	0.6	0
Nombre d'espèces	3	3
<b>Strate herbacée</b>		
<i>Iris pseudacorus</i>	1.2	
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	5.5	
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	3.3	
<i>Callitriche stagnalis</i>		3.3
<i>Lemna minor</i>		4.5
<i>Lemna major</i>		1.2

Date (2012)	18- mai	18- mai	18- mai	18- mai	19- juin	18- avr	18- mai	19- juin	19- juin	18- mai	18- mai	18- avr	18- avr	18- mai	18- mai	18- mai	19- juin	19- juin	19- juin	18- mai	19- juin	18- mai	18- mai	18- mai	19- juin	19- juin	
N° relevé	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>31</b>		
Milieu	Frénaies					Aulnaie des rives de ruisseau							Auln. à grandes herbes			Aulnaie marécageuse							Saulaies				
Pente (%)	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	lis	Bois	Peup	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Peup/	Peup	Peup	Bois	Bois	Bois	Bois	Bois	Rive	remb	
Surface du relevé (m²)	<5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	CAR	5	0	0	<5	0	0	0	0	0	<5
Exposition	50	250	250	200	250	80	250	250	200	250	250	250	250	250	250	250	200	200	250	250	100	250	250	250	250	80	150
Recouvrement total (%)	80	100	100	100	100	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	90
strate arborescente (%)	80	100	100	100	100	80	100	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	80	30	100	30	100	100	100	100	100	
strate arbustive (%)		90	100	40	20	80	100	80	15	30	30	80	80	100	80	10	30		40	100	80	80	80	80	20	60	
strate herbacée (%)	60	100	80	10	15	80	15	90	20	100	80	80	80	60	80	100	90	100	40	70	80	80	100	20	90		
Hauteur strate arborescente (m)	12	14	15	15	12	15	12	15	9	15	12	15	15	15	15	16	16	18	15	10	14	15	15	10			
strate arbustive (m)	6	6	5	3	3	6	4		2	6	6	6	6	6	6	3	3		6	5	6	6	6	3	4		
strate herbacée (m)	0.6	1	1	0.3	0.6	0.3	1	1	0.8	8	1.2	1	1	01- févr	0.8/1.	20	1	1	1	1	0.6	1	1	1	1	0.6	
Nombre d'espèces	10	13	16	8	7	15	9	27	18	21	22	13	18	34	29	8	10	18	16	12	9	26	19	22	27		
<b>Strate arborescente</b>																											
<i>Fraxinus excelsior</i>	<u>3.5</u>	<u>4.5</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	<u>3.3</u>	<u>1.1</u>	<u>4.5</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	<u>3.5</u>	<u>3.5</u>	<u>3.5</u>	<u>5.5</u>	<u>1.1</u>	<u>3.5</u>	<u>2.1</u>	<u>5.5</u>	.	<u>3.5</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	.	.	20	
<i>Alnus glutinosa</i>	.	.	.	.	.	<u>3.5</u>	<u>5.5</u>	<u>4.5</u>	<u>3.5</u>	<u>3.5</u>	<u>+1</u>	<u>5.5</u>	<u>5.5</u>	<u>3.3</u>	<u>3.5</u>	.	<u>2.3</u>		<u>3.5</u>	<u>3.5</u>	<u>+1</u>	<u>1.1</u>	<u>1.1</u>	.	.	14	
<i>Populus x canadensis</i>	.	.	.	.	.	.	<u>2.3</u>	.	.	.	.	.	.	.	.	<u>5.5</u>	<u>4.5</u>	<u>1.1</u>	.	.	<u>1.1</u>	<u>1.1</u>	<u>1.1</u>	.	.	7	
<i>Acer platanoides</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	
<i>Acer pseudoplatanoides</i>		3.5	.	.	1.1	.	.	1.1	1.5	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.1	.		
<i>Betula pubescens</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+1	1.1	.	.	3	
<i>Malus sylvestris</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	
<i>Populus alba</i>	.	1.1	.	.	.	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	
<i>Populus tremula</i>	.	.	.	.	.	.	1.2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3.5	2	
<i>Prunus padus</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	
<i>Prunus hort</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	
<i>Salix alba</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	<u>2.3</u>	.	2
<i>Salix atrocinerea</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	<u>5.5</u>	.	2
<i>Salix capraea</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	<u>2.3</u>	.	1
<i>Tilia platyfolia</i>	.	.	.	.	.	.	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+1	.	.	.	2	
<i>Robinia pseudacacia</i>						2.3																					
<b>Strate arbustive</b>																											
<i>Ribes rubra</i>	<u>4.5</u>	<u>5.5</u>		<u>4.5</u>		<u>5.5</u>	<u>4.5</u>	2.3	1.1	1.1	1.2	1.2	<u>4.5</u>							<u>3.5</u>		<u>1.2</u>	<u>3.4</u>			13	
<i>Corylus avellana</i>	2.3	1.1		2.3			1.2			2.2	4.4	4.4	2.2	2.2								4.4	2.3	2.3	2.3	12	
<i>Cornus sanguinea</i>	1.2	+1	1.1				1.2		1.1	1.1					1.1			1.1					1.1	1.2	2.3	11	
<i>Crataegus monogyna</i>	+1	1.1		1.2					1.1	+1	+1	+1	+1	2.2							+1	2.2				11	
<i>Rubus gp fruticosus</i>	1.2	+1	3.5				1.2							2.3	+1							2.2		1.2		9	
<i>Humulus lupulus</i>				1.1			1.1		1.1	1.1				4.3	1.1									2.3	1.1	8	
<i>Sambucus nigra</i>				1.1				1.2	2.2					1.1	2.1					1.1			2.3	+1	1.2	9	
<i>Ligustrum vulgare</i>	1.2				1.1									1.1								2.3	1.1			5	

<i>Lonicera peryclimenum</i>		+1						1.1			
<i>Viburnum lantana</i>									+1		
<i>Daphne laureola</i>											
<i>Evonymus europaeus</i>		+1		2.3					+1		
<i>Acer pseudoplatanoides</i>	3.5										
<i>Aesculus hippocastanus</i>											
<i>Alnus glutinosa</i>											
<i>Betula verrucosa</i>											
<i>Frangula dodonei</i>			2.2								
<i>Viburnum opulus</i>											1.1
<i>Populus alba</i>											
<i>Prunus spinosa</i>									1.1		
<i>Prunus laurocerasus</i>											
<i>Salix alba</i>											
<i>Salix atrocinerea</i>											
<i>Salix capraea</i>											
<i>Ulmus minor</i>											
<i>Sambucus nigra</i>											
<i>Symphoricarpos albus ??</i>				1.1							
<b>Strate herbacée</b>											
<b><u>Phragmiti-Caricetea</u></b>											
<i>Carex acutiformis</i>										1.1	5.5 3.3 3.5
<i>Carex paniculata</i>										1.1 1.1	
<i>Iris pseudacorus</i>	1.2							2.3		1.1	
<i>Solanum dulcamara</i>			1.1							1.1	+1
<i>Phragmites australis</i>											3.5
<i>Thelypteris palustris</i>											
<i>Sparganium ramosum</i>											
<b><u>Filipendulo-Calystegieta</u></b>											
<i>Filipendula ulmaria</i>								2.3		1.1	
<i>Phalaris arundinacea</i>										2.3	2.2
<i>Symphytum officinale</i>										2.3	1.1 1.1
<i>Cirsium oleraceum</i>	1.1									2.3 2.3	2.3 1.1
<i>Angelica sylvestris</i>										+1	1.1

<i>Glechoma hederacea</i>				+1	1.2			1.1	
<i>Heracleum sphondylium</i>							+1	+1	1.1
<i>Stachys sylvestris</i>		1.2			2.2	1.1			1.1
<i>Lamium album</i>									1.1
<i>Equisetum telmateia</i>					<b>2.3</b>			<b>2.3</b>	
<i>Circea lutetiana</i>								1.2	1.1
<i>Geum urbanum</i>		1.1							
<i>Alliaria officinalis</i>					2.2				
<i>Chelidonium majus</i>					2.2				
<i>Lamum album</i>					1.2				
<i>Fragaria indica</i>				+1					
<i>Atropa belladonna</i>									
<b><u>Anemono-caricetea sylvaticae</u></b>									
<i>Hedera helix</i>		<b>5.5</b>			2.3	<b>2.3</b>	1.2	<b>4.5</b>	<b>3.5</b> 2.3 <b>3.4</b>
<i>Listera ovata</i>			1.1		2.3	1.1		<b>2.1</b>	<b>2.3</b>
<i>Dryopteris filix -mas</i>					1.2	1.2	+1		1.2
<i>Arum italicum</i>				1.1				1.1	1.1
<i>Ranunculus auricomus</i>								+1	1.1
<i>Ranunculus ficaria</i>									3.5 2.3 3.4
<i>Phyllitis scolopendrium</i>						1.2			<b>2.2</b>
<i>Vinca minor</i>							<b>5.5</b>		
<i>Polystichum setiferum</i>									1.1
<i>Carex sylvatica</i>								1.1	
<i>Convallaria majalis</i>									1.1
<i>Epipactis helleborine</i>						1.1			
<i>Galium odoratum</i>							+1		
<i>Hyacinthoides non-scriptus</i>									1.2
<i>Narcissus sp.</i>								+1	
<i>Primula veris</i>								1.1	
<i>Primula veris blc</i>									1.1
<i>Polygonatum multiflorum</i>									
<b><u>Montio-Cardaminetea</u></b>									
<i>Cardamine flexuosa</i>									1.1
<i>Caltha palustris</i>						+1			<b>2.2</b>



Date (2012)	19-06	18-05	18-05	19-06	19-06	18-05	19-06	18-05	18-05	19-06	
N° relevé	35	7	8	28	23	14	26	12	4	25	
Milieu	Cariçaias					Ourlets		Mégaphorbiaies		Prairie	
Pente (%)	0	0	0	0	0	0	0	<5	0	<5	
Surface du relevé (m²)	80	50	40	60	30	100	150	40	150	120	
Recouvrement total et herbacé (%)	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Hauteur strate herbacée (m)	1.2	1	1	1.5	1.2	1.1	1	1.5	1.2	0.5/1	
Nombre d'espèces	5	4	7	8	9	15	5	25	15	29	
<b><u>Nasturtietea</u></b>											
<i>Nasturtium officinale</i>	3.5					+1					2
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	+1 1.2										2
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	1.2		1.1								2
<i>Cardamine flexuosa</i>		1.2	1.2								2
<b><u>Phragmiti-Caricetea</u></b>											
<i>Iris pseudacorus</i>		4.5	4.5	2.2	2.3		3.3	2.3			6
<i>Carex paniculata</i>	5.5	5.5	5.5	2.2	5.5	1.1		1.2			4
<i>Carex acutiformis</i>				1.2							2
<i>Myosotis scorpioides</i>				1.2		+1					2
<i>Lycopus europaeus</i>				1.2				1.1			2
<i>Phragmites australis</i>					2.3						1
<i>Sparganium ramosum</i>					1.2						1
<i>Solanum dulcamara</i>								1.1			1
<b><u>Filipendulo-Calystegietea</u></b>											
<i>Phalaris arundinacea</i>				3.5		3.5		4.5			3
<i>Filipendula ulmaria</i>								2.3	3.3	1.2	3
<i>Symphytum officinale</i>								2.2	2.2	1.2	3
<i>Cirsium oleraceum</i>								1.2	3.4	1.1	3
<i>Lysimachia vulgaris</i>	1.2				2.3					1.2	3
<i>Lythrum salicaria</i>	1.1				1.1					1.2	3
<i>Caltha palustris</i>		2.1	2.1				2.2				3
<i>Angelica sylvestris</i>								+1	1.1		2
<i>Scrophularia aquatica</i>								+1			1
<b><u>Galio-Urticetea</u></b>											
<i>Carex pendula</i>					2.3	1.1	2.3	3.5			3
<i>Eupatorium cannabinum</i>						4.5	1.2	1.1			4
<i>Rumex conglomeratus</i>						+1		+1		1.2	3
<i>Glechoma hederacea</i>								+1	1.1	1.2	3
<i>Urtica dioica</i>						5.5					1
<i>Galium aparine</i>						2.3					1
<i>Geum urbanum</i>								1.1			1
<i>Stachys sylvestris</i>								1.2			1
<i>Fragaria vesca</i>								2.2			1
<i>Brachypodium sylvaticum</i>									1.1		1
<i>Geranium robertianum</i>									1.1		1
<i>Anthriscus sylvestris</i>									3.4		1

<i>Arctium lappa</i>			+1		1
<i>Circea lutetiana</i>			1.1		1
<i>Clematis vitalba</i>			1.1		1
<i>Viola odorata</i>			1.1		1
<b><u>Anemono-caricetea sylvaticae</u></b>					
<i>Carex sylvatica</i>		+1	1.1		2
<i>Ranunculus auricomus</i>		+1			1
<b><u>Agrostietea</u></b>					
<b><u>Eleocharetalia</u></b>					
<i>Mentha arvensis</i>	2.3			2.3	2
<i>Polygonum amphibium</i>	1.2				1
<i>Lysimachia numularia</i>			1.1		1
<b><u>Agrostietalia</u></b>					
<i>Convolvulus arvensis</i>		1.1			1
<i>Equisetum arvense</i>		1.1			1
<i>Galium palustre</i>	1.2				1
<i>Galium elongatum</i>		1.2			1
<i>Cardamine pratensis</i>			+1		1
<i>Deschampsia caespitosa</i>			+1		1
<i>Stellaria media</i>			1.1		1
<i>Ranunculus repens</i>			+1	4.5	2
<i>Carex hirta</i>				2.3	1
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>				2.3	1
<i>Poa trivialis</i>				3.5	1
<i>Prunella vulgaris</i>				2.3	1
<i>Stellaria graminea</i>				2.2	1
<i>Trifolium repens</i>				3.5	1
<i>Festuca gp. rubra</i>				2.3	1
<i>Potentilla reptans</i>				2.3	1
<i>Agrostis capillaris</i>				2.3	1
<i>Bellis perennis</i>				1.3	1
<i>Holcus lanatus</i>				2.3	1
<i>Trifolium pratense</i>				1.2	1
<i>Cerastium glomeratum</i>				1.1	1
<i>Cirsium palustre</i>				1.1	1
<i>Hypericum pulchrum</i>				1.2	1
<i>Juncus acutiflorus</i>				1.2	1
<i>Leucanthemum vulgare</i>				1.2	1
<i>Lotus pedunculatus</i>				1.2	1
<i>Pulicaria dysenterica</i>				1.2	1
<i>Ranunculus acris</i>				1.1	1
<i>Veronica chamaedrys</i>				1.2	1

famille	espèces	noms français
Pinaceae	<i>Abies alba</i> Mill.	Sapin blanc
Aceraceae	<i>Acer negundo</i> L.	Érable negundo
Aceraceae	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable faux-platane
Aceraceae	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
Hippocastanaceae	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'inde
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis ténu
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i> L. subsp. <i>stolonifera</i>	Agrostis blanc
Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux
Apiaceae	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois
Asteraceae	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande Bardane
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie
Dryopteridaceae	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle
Solanaceae	<i>Atropa belladonna</i> L.	Belladone
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette
Betulaceae	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux
Betulaceae	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescens
Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois
Callitrichaceae	<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall	Callitriche à angles obtus
Callitrichaceae	<i>Callitriche platycarpa</i> Kützing	Callitriche à fruits plats
Callitrichaceae	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Callitriche des eaux stagnantes
Renonculaceae	<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais
Convolvulaceae	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies
Brassicaceae	<i>Cardamine flexuosa</i> With	Cardamine des bois
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés
Cyperaceae	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laîche des marais ?
Cyperaceae	<i>Carex elata</i> All. ?	Laîche raide
Cyperaceae	<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissé
Cyperaceae	<i>Carex paniculata</i> L.	Laîche paniculée
Cyperaceae	<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche pendante
Cyperaceae	<i>Carex riparia</i> Curtis	Laîche des rives
Cyperaceae	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laîche des bois
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine
Onagraceae	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs
Asteraceae	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher
Asteraceae	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies
Convallariaceae	<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier
Malaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle

Orchidaceae	<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (druce) Soo	Orchis négligé
Thymeleaceae	<i>Daphne laureola</i> L.	Laurier des bois
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte
Poaceae	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. beauv.	Canche cespituse
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill..) H. P. Fusch	Dryoptéris des chartreux
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris cristata</i> (L..) A. Gray	Dryoptéris à crêtes
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffmann.) A. Gray	Dryoptéris dilaté
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle
Rosaceae	<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde
Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	Helléborine à larges feuilles
Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs
Equisetaceae	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Prêle élevée
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i> (L.) desf.	Erigeron annuel
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit cyprès
Celastraceae	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe
Poaceae	<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés
Poaceae	<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés
Rosaceae	<i>Fragaria indica</i> .	Fraisier d'Inde
Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois
Rhamnaceae	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Bourdaïne
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne
Amaryllidaceae	<i>Galanthus nivalis</i> L.	Perce-neige
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron
Rubiaceae	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L. subsp. <i>elongatum</i> (C. Presl.) Lange	Gaillet allongé
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i> L. subsp. <i>palustre</i>	Gaillet des marais
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium Herbe-à-Robert
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune
Lamiaceae	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Gléchome lierre terrestre
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre
Apiaceae	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J. Koch	Ache faux-cresson
Ranunculaceae	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide
Apiaceae	<i>Heracleum sphondylium</i> L. subsp. <i>sphondylium</i>	Grande Berce
Brassicaceae	<i>Hesperis matronalis</i> L.	Julienne des dames
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houque laineuse
Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon
Liliaceae	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> L.	Jacinthe des bois
Hypericaceae	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant
Balsaminaceae	<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs
Iridaceae	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris des marais
Juncaceae	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à fleurs aigues
Lamiaceae	<i>Lamium album</i> L.	Ortie blanche
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Gesse des prés
Lemnaceae	<i>Lemna minor</i> L.	Petite Lentille d'eau
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i>	Grande Marguerite
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun
Orchidaceae	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales

Caprifoliaceae	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
Fabaceae	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges
Lamiaceae	<i>Lycopus europaeus</i> L. subsp. <i>europaeus</i>	Lycophe d'Europe
Primulaceae	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire
Primulaceae	<i>Lysimachia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Lysimaque vulgaire
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune
Malaceae	<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier sauvage
Fabaceae	<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc
Lamiaceae	<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> L. subsp. <i>aquatica</i>	Menthe aquatique
Lamiaceae	<i>Mentha arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Menthe des champs
Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i> Hill subsp. <i>arvensis</i>	Myosotis des champs
Boraginaceae	<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais
Caryophyllaceae	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céaiste aquatique
Brassicaceae	<i>Nasturtium officinale</i> R.BR.	Cresson de fontaine
Nymphaeaceae	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune
Nymphaeaceae	<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc
Vitaceae	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Frisch	Vigne vierge
Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i> L. subsp. <i>arundinacea</i>	Baldingère
Poaceae	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun
Aspleniaceae	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre
Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i> L. subsp. <i>hieracioides</i>	Picris fausse-épervière
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L.	GrandPlantain
Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
Convallariaceae	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon commun
Polygonaceae	<i>Polygonum amphibium</i> L.	Persicaire amhibie
Polypodiaceae	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire
Dryopteridaceae	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies ?
Salicaceae	<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc
Salicaceae	<i>Populus tremula</i> L.	Tremble
Salicaceae	<i>Populus x canadensis</i> Moench	Peuplier du Canada
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante
Primulaceae	<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Primevère officinale ?
Primulaceae	<i>Primula vulgaris</i> Hudson	Primevère acaule (Horticole ?)
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
Rosaceae	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier cerise
Rosaceae	<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappes
Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique
Fagaceae	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Renoncule âcre
Ranunculaceae	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or
Ranunculaceae	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate
Polygonaceae	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
Grossulariaceae	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L. subsp. <i>canina</i>	Églantier des chiens
Rosaceae	<i>Rubus s-sect. Sylvatici</i>	Ronce des bois

Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc
Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	Saule roux
Salicaceae	<i>Salix babylonica</i> L.	Saule pleureur
Salicaceae	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault
Salicaceae	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
Caprifoliaceae	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
Apiaceae	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicle
Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale
Cyperaceae	<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe de bois
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia auriculata</i> Loefl. ex L.	Scrofulaire aquatique
Asteraceae	<i>Senecio jacobaea</i> L. subsp. <i>jacobaea</i>	Sénéçon jacobée
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère
Asteraceae	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs
Asteraceae	<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais
Sparganiaceae	<i>Sparganium erectum</i> L. ?	Rubanier dressé
Lemnaceae	<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Lentille d'eau à plusieurs racines
Lamiaceae	<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais
Lamiaceae	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des bois
Caryophyllaceae	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée
Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux
	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F. Blake	Symphorine
Boraginaceae	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale
Asteraceae	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie
Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Pissenlit
Renonculaceae	<i>Thalictrella thalictroides</i> (L.) E. Nardi	Isopyre faux-pigamon
Thelypteridaceae	<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais
Tiliaceae	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles
Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle des champs
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc
Asteraceae	<i>Tussilago farfara</i> L.	Pas d'âne
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Mill. subsp. <i>minor</i>	Orme champêtre
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L. subsp. <i>dioica</i>	Grande Ortie
Valerianaceae	<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valériane officinale
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i> L. subsp. <i>thapsus</i>	Molène bouillon blanc
Scrophulariaceae	<i>Veronica anagallis aquatica</i> L.	Mouron aquatique
Scrophulariaceae	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne
Caprifoliaceae	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane
Caprifoliaceae	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> L. subsp. <i>cracca</i>	Jarosse
Fabaceae	<i>Vicia orobus</i> DC.	Vesce orobe
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée
Apocynaceae	<i>Vinca minor</i> L.	Petite Pervenche
Apocynaceae	<i>Vinca major</i> L.	Grande Pervenche
Violaceae	<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante